

★
**GRAND
CHAMBÉRY**
l'agglomération

2022

**RAPPORT SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU SERVICE
DIRECTION DE L'EAU ET
DE L'ASSAINISSEMENT**



L'EDITO



Daniel ROCHAIX
Vice-président en charge
de l'eau, de l'assainissement
et des eaux pluviales

Cette année 2022 a été marquée par la concrétisation du changement climatique. Ce changement dont nous connaissons aujourd'hui les mécanismes mais dont nous touchons pour la première fois du doigt les conséquences en Savoie sur la ressource en eau.

En effet, pour la première fois, nous avons vu des sources se tarir et nous avons dû accompagner les mesures préfectorales pour économiser l'eau. Fort heureusement depuis plusieurs années les équipes du service des eaux ont travaillé pour interconnecter les réseaux d'eau potable du territoire de Grand Chambéry et permettre d'alimenter les secteurs en tension depuis les ressources qui restent disponibles. Pour autant, les travaux permettant de sécuriser l'alimentation des Bauges n'étaient pas encore terminés au moment de la sécheresse de cet été et nos équipes ont tout mis en oeuvre pour que personne ne manque d'eau, allant jusqu'à réapprovisionner certains réservoirs par camions citernes. Ces travaux seront terminés en 2023 assurant ainsi la continuité de la distribution d'eau potable en cas de nouvel épisode de sécheresse.

La distribution de l'eau potable reste bien sur notre priorité mais nous n'oublions pas également la protection des milieux naturels. Nous sommes engagés dans la fin d'un vaste programme de travaux qui permettent de réserver un débit minimum dans les cours d'eau afin d'y maintenir la vie des poissons et de tout l'écosystème associé à la rivière. C'est également le souci constant des équipes qui travaillent sur l'assainissement et dont l'objectif est de préserver les milieux naturels.

Enfin, notre territoire est de plus en plus attractif et chaque année le nombre d'abonnés à l'eau potable augmente. Les équipes de la relation usagers sont au rendez vous pour faire face à l'afflux des demandes qu'elles soient techniques ou administratives. Un travail de modernisation de nos outils informatiques est en cours afin de mieux répondre ainsi aux attentes de nos abonnés.

Je remercie tous les agents du service des eaux pour leur implication, leur mobilisation et leur professionnalisme. Qu'ils soient sur le terrain sur des missions techniques ou dans les bureaux sur des missions administratives et support, leur travail, souvent invisible pour l'utilisateur, permet au service des eaux d'assurer les compétences de production, distribution, collecte et traitement des eaux potables, usées et pluviales pour un service optimal à l'utilisateur.

Au moment où est publié ce rapport d'activités, la directrice du service des eaux, Pascale Lucas, aura quitté ses fonctions pour de nouvelles aventures professionnelles. Je souhaite saluer l'excellent travail accompli et son implication dans les missions qui ont été les siennes durant plus de quatre années. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

1. L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 5

Compétences et Gouvernance	6
Ressources humaines	11
Temps forts 2022	20
La démarche qualité	21
La communication	24

2. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE 28

Production	30
Distribution	34
Protection	40
Suivi et contrôle	43
Entretien et développement	44

3. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES 45

Patrimoine assainissement collectif	47
Activités du service assainissement collectif	48
Continuité de service	65
Suivi des performances	71
Réduction des pollutions	78
Assainissement non collectif et suivi branchements existants	85
Entretien et développement	91

4. LES PROJETS ET INNOVATION 92

Anticipation	93
Innovation	100
Le biométhane	102
Solidarité	105
Offre pédagogique	108

5. LES FINANCES 111

Facturation	112
Gestion financière	113

6. LA RELATION À L'USAGER 116

Relation abonnés	121
Relation usagers	127
Qualité	129

7. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 132

8. ANNEXES 140



1

L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1a

COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE

LES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Les services de Grand Chambéry chargés de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines assurent leur mission d'exploitant pour le compte de tous les habitants des 38 communes de Grand Chambéry.

La Direction de l'eau et de l'assainissement assure la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et la dépollution des eaux usées. Elle est compétente sur tout le petit cycle de l'eau.

Outre ces missions principales, les missions suivantes sont également assurées :

■ **RELATION ABONNES USAGERS :**

Le service comprend également les relations avec les usagers abonnés telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

■ **Eaux PLUVIALES :**

Grand Chambéry est compétente depuis le 1er janvier 2019 en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges liées à l'exercice de cette compétence sont inscrites au budget général de l'agglomération.

■ **CONTRÔLES ASSAINISSEMENT AUTONOME :**

Le service public de l'assainissement non collectif contrôle les dispositifs d'assainissement non collectif du territoire. Les charges et les produits de ce service sont identifiés sur un budget spécifique.

■ **ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE :**

Cette mission s'effectue par le biais de conventions de prestation avec les communes.

■ **VENTE EN GROS D'EAU POTABLE :**

Grand Chambéry vend de l'eau aux communes suivantes, extérieures à son périmètre : Montmélian, Saint-Jean-de-la-Porte, Chignin, Myans, Les Marches, Francin, Le Bourget du Lac et Voglans.

La Direction de l'eau et de l'assainissement s'appuie sur des services techniques et administratifs. Elle bénéficie également des services supports de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry : direction des services informatiques et numériques, ressources humaines, communication, finances et commande publique, administration générale...

L'AMBITION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

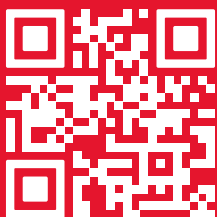
Garantir la satisfaction de nos usagers (particuliers, professionnels, institutionnels), grâce à un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble de notre territoire, dans le respect de notre environnement.

Le cycle de l'eau sur le territoire de Grand Chambéry



Les bons gestes

-  Ne pas laisser couler l'eau et faire réparer les fuites
-  Prendre une douche plutôt qu'un bain
-  Ne rien jeter dans les toilettes ou éviers : ni produits toxiques ni lingettes même biodégradables
-  Ne rien jeter dans les grilles d'eaux pluviales : mégots, chewing-gum et produits toxiques, ...



Découvrez la vidéo du cycle de l'eau sur le territoire de Grand Chambéry, en scannant le QRCode

LA GOUVERNANCE

Le service des eaux de Grand Chambéry est organisé sous forme de régies à simple autonomie financière, une pour l'eau potable et une autre pour l'assainissement, administrées, sous l'autorité du président de Grand Chambéry et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'une directrice, uniques pour les deux régies.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

Les statuts fondateurs des régies prévoient que le conseil d'exploitation est composé d'un représentant de chaque commune adhérente de Grand Chambéry, et de trois personnes extérieures choisies en raison de leur qualification. Un représentant de la commission consultative des services publics locaux et un hydrogéologue qualifié dans le domaine de l'eau font partie du conseil d'exploitation.

Le troisième membre du conseil d'exploitation, parmi les personnes extérieures, est un représentant du personnel de Grand Chambéry issu de l'organisme syndical majoritaire aux dernières élections professionnelles.

LES ATTRIBUTIONS ET LE RÔLE DU CONSEIL D'EXPLOITATION PORTENT SUR :

- Consultation obligatoire par le président de la communauté d'agglomération sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement des régies
- Présentation des projets de budgets et les comptes
- Possibilité de procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle
- Présentation au président de la communauté d'agglomération de toutes propositions utiles

EN 2022, LE CONSEIL D'EXPLOITATION A TENU 8 SÉANCES :

18 JANVIER, 8 FEVRIER, 15 MARS, 10 MAI, 21 JUIN, 6 SEPTEMBRE, 18 OCTOBRE, 1^{ER} DECEMBRE.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Communes	2020-2026
Aillon-le-Jeune	GINOLLIN Pascal
Aillon-le-Vieux	MIGUET Vincent
Arith	FRAIX-BURNET Jean-Philip
Barberaz	BOIX-NEVEU Arthur
Barby	BOUVIER Pascal
Bassens	LAMBERT Martine
Bellecombe-en-Bauges	DELHOMMEAU Eric
Challes-les-Eaux	GAYET Gérard
Chambéry	BÁBÁÁ Jimmy
Cognin	VALLIER Claude
Curienne	CHEVALIER Christian
Doucy-en-Bauges	LAPLACE Patrick
Ecole	FERROUD-PLATTET Hervé
Jacob-Bellecombette	STELLIAN Bruno
Jarsy	DUPERIER Pierre
La Compôte	FRESSOZ Jean-Pierre
La Motte-en-Bauges	VIGNEUX Guy
La Motte-Servolex	GAGET Alain
La Ravoire	GIORDA Chantal
La Thuile	POMMAT Dominique
Le Châtelard	BOULNOIS Vincent

Communes	2020-2026
Le Noyer	PETTELOT Dominique
Les Déserts	ALGUDO Luc
Lescheraines	BESNARD Jean-Yves
Montagnole	BRUNET Julien
Puygros	ARIZIO Jacques
Saint-Alban-Leyse	DYEN Michel
Saint-Baldoph	VAUSSENAT Gilles
Saint-Cassin	BUSILLET Sandrine
Sainte-Reine	
Saint-François-de-Sales	MAILLAND Benjamin
Saint-Jean-d'Arvey	PARENT Evelyne
Saint-Jeoire-Prieuré	CARLE Albert
Saint-Sulpice	PELTIER Jean-Marie
Sonnaz	ROCHAIX Daniel - Président
Thoiry	MARIN Philippe
Vérel-Pragondran	BRANCIARD Didier
Vimines	WOLFF Corine
Représentant syndicat majoritaire	DOLATYARI Ali
Personne extérieure qualifiée	NICOUD Gérard
CCSPL	ANDREAU Jean-Michel

Obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la CCSPL examine chaque année pour Grand Chambéry et plus particulièrement le service des eaux le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services d'assainissement. Elle examine également tout autre sujet qui peut concerner les usagers des services publics.

LA COMMISSION EST CONSULTÉE POUR AVIS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR :

- Tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante se prononce
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service

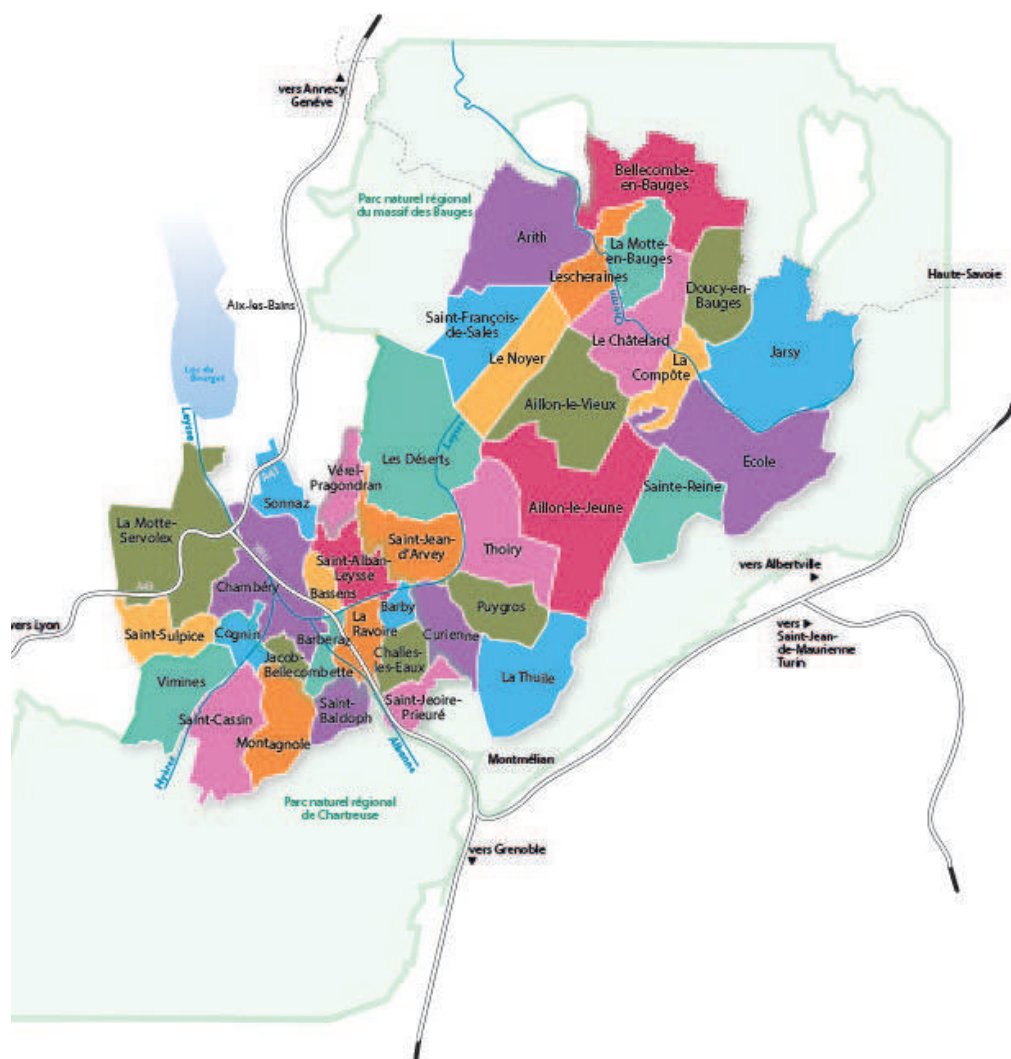
En 2022, il y a eu 5 CCSPL. A deux reprises, un point du jour concernant la direction de l'eau a été débattu :

- 20 septembre 2022 : présentation du Rapport d'activités 2020 de la direction de l'eau et de l'assainissement.
- 6 décembre 2022 : présentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement.



**VOIR TABLEAU DES MEMBRES DE LA CCSPL
ANNEXE 1**

LE TERRITOIRE



1 TERRITOIRE

38 COMMUNES

140 834
HABITANTS

77 452
ABONNÉS AU
SERVICE DES EAUX

LES LIEUX D'IMPLANTATION DE LA DIRECTION

LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT SONT IMPLANTÉS SUR PLUSIEURS LIEUX GÉOGRAPHIQUES :

- **La direction et les services fonctionnels** : situé au 298 rue de Chantabord, dans la Zone Industrielle de Bissy à Chambéry (1412 m²).
- **Le service production eau potable** : situé au puits des Iles, rue de la Petite Eau à La Motte Servolex. (200 m² environ de bureaux et ateliers).
- **Le service distribution eau potable** : situé au Centre Technique Municipal G. Perrotton, 305 avenue des Follaz à Chambéry, regroupé dans des locaux de la ville de Chambéry avec les services parcs et ateliers, espaces verts, voirie (430 m² de bureaux et ateliers).
- **Le service collecte eaux usées et le service dépollution des eaux** : situés à la station d'épuration, 300 rue de Chantabord à Chambéry (1658 m²)
- **L'antenne des Bauges** : située au coeur des Bauges, 240 avenue Denis Therme au Chatelard (322 m²).

Deux lieux dédiés à l'accueil physique des usagers sont proposés :
Chantabord à Chambéry
Antenne des Bauges au Chatelard

VOIR TABLEAU DU NOMBRE
D'ABONNÉS PAR COMMUNE
ANNEXE 2

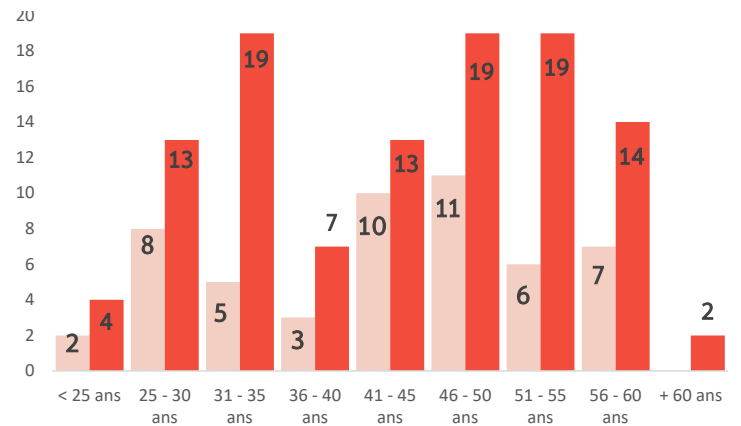
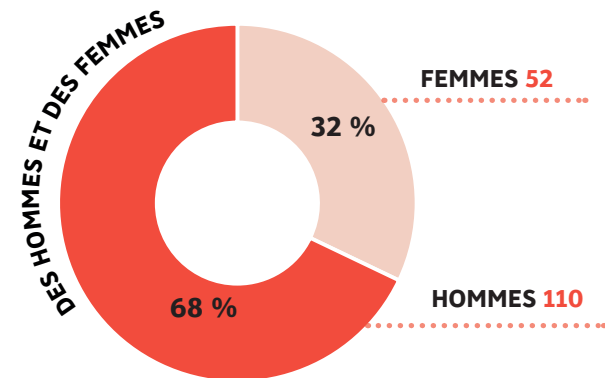
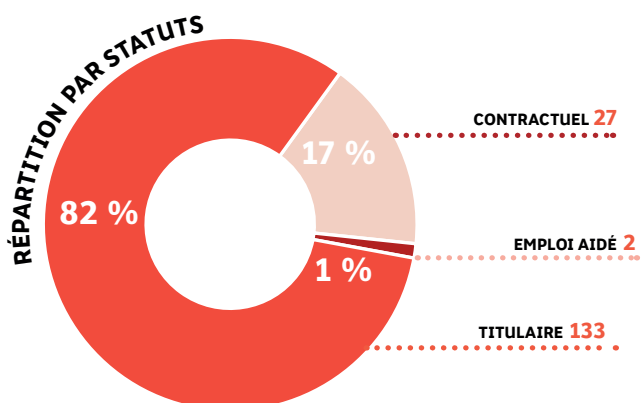
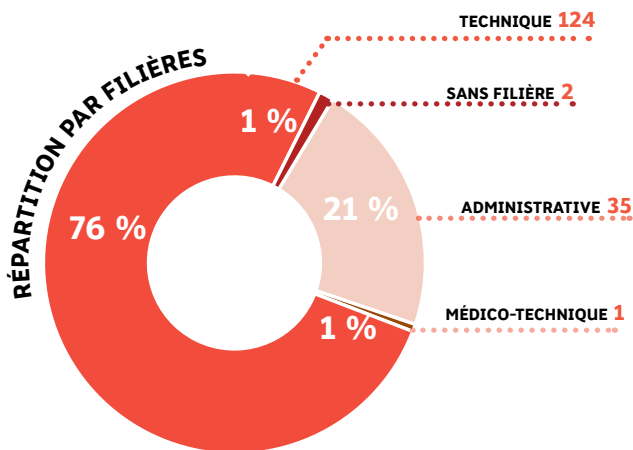
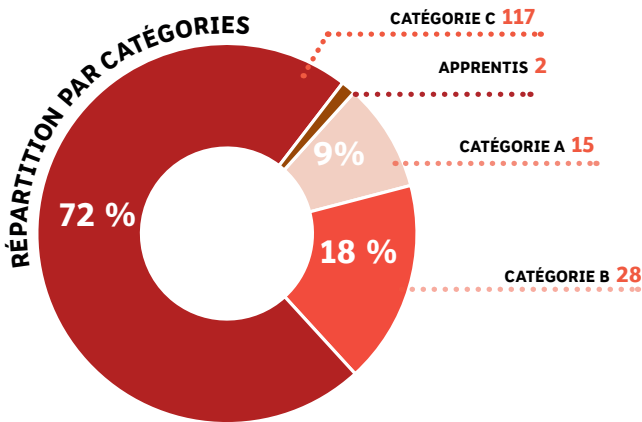
1b

LES RESSOURCES HUMAINES

LES AGENTS

162 AGENTS QUI OEUVRENT POUR

- PRODUIRE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION
- DISTRIBUER L'EAU AUX ABONNÉS
- ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC
- ENTREtenir LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
- TRAITER LES EAUX USÉES
- SUIVRE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
- ASSURER LA GESTION DES ABONNÉS ET LE SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- ACCOMPAGNER L'USAGER DANS SON QUOTIDIEN



LA MASSE SALARIALE
7 537 805 €

L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

En 2022, la Direction de l'eau et de l'assainissement a organisé deux matinées dédiées à l'arrivée des nouveaux agents. 9 nouveaux agents ont participé à cette matinée le 16 juin et 7 agents le 6 décembre.

Au programme de ces matinées :

- Un mot d'accueil de la directrice
- Une présentation de Grand Chambéry et de la DEA par la directrice
- Une présentation du cycle de l'eau par un agent de la DEA
- Une visite de l'UDEP par un agent d'exploitation assainissement
- Une visite du laboratoire par un agent du laboratoire
- Une visite du Puits des Iles par les agents de production eau potable



Un questionnaire a été ensuite remis à chaque participant pour recueillir les avis et faire évoluer cette matinée.

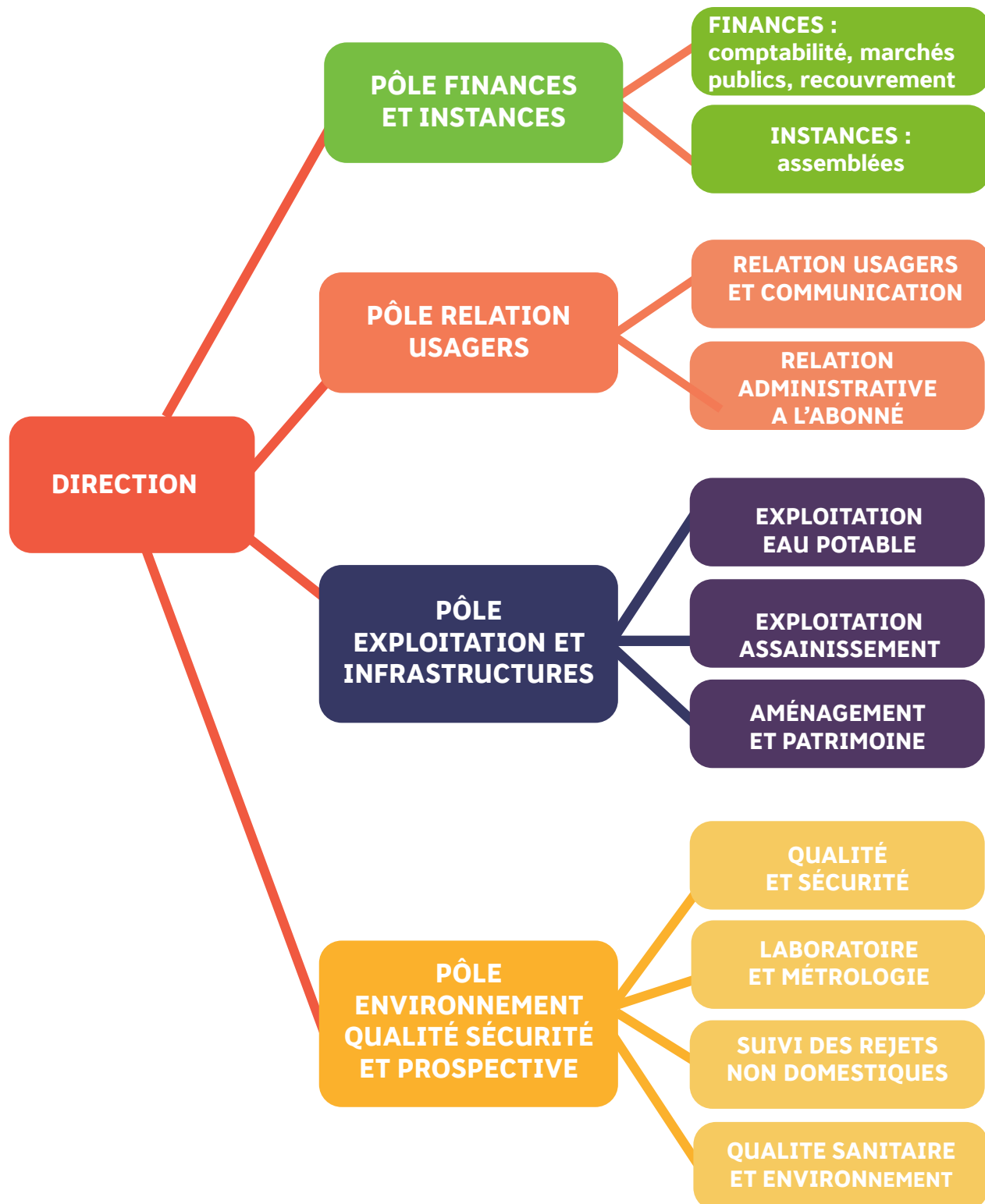


Les agents arrivés entre janvier et juillet 2022



Les agents arrivés entre juillet et décembre 2022

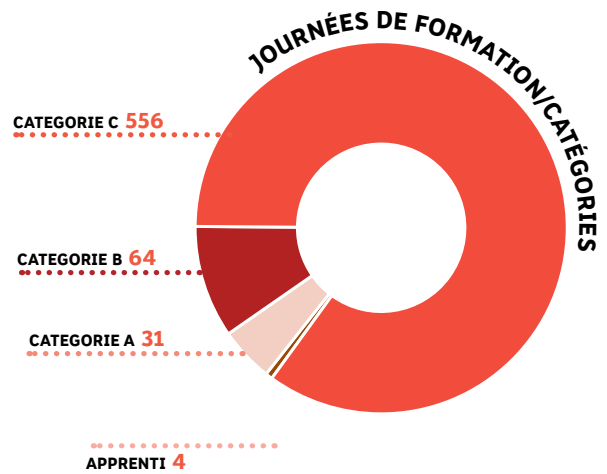
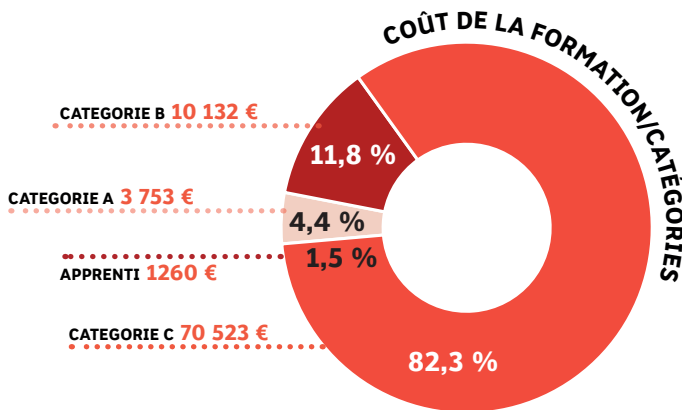
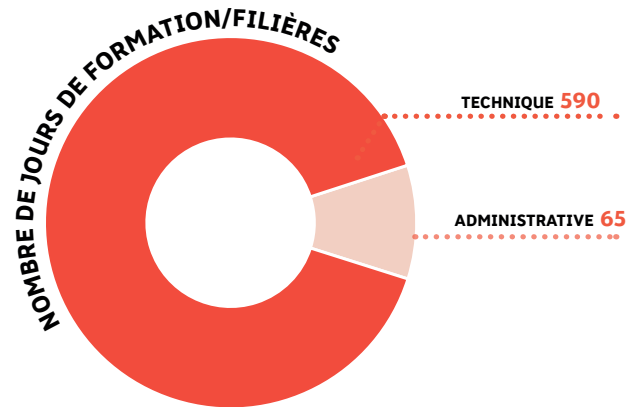
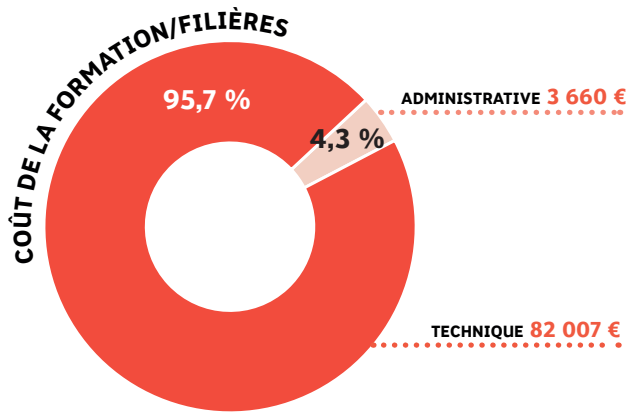
ORGANISATION SIMPLIFIÉE DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



LA FORMATION

655 JOURS DE FORMATION
POUR UN TOTAL DE 85 667 €

137 AGENTS
FORMÉS



OBJETS DES FORMATIONS



LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ : UN ENJEU FORT DE LA DEA

UNE POLITIQUE PREVENTION QUI SE STRUCTURE

Avec 175 agents intervenants dans des situations de travail pouvant présenter des risques pour leur santé ou celles de tiers, le volet Santé et Sécurité au Travail au sein de la DEA s'impose comme un enjeu fort pour la direction.

A ce titre, une organisation bâtie autour d'un service Qualité – Prévention au sein du pôle EQSP, en lien direct avec la conseillère de prévention de l'agglomération et son réseau d'assistants prévention permet de piloter les démarches d'amélioration dans ce domaine.

Par ailleurs, des personnes en charge de missions particulières (dotation et suivi des EPI) mais également les managers de proximité constituent autant de relais au sein des services pour promouvoir la culture sécurité et veiller au respect des consignes de sécurité.

L'agglomération a fixé les grandes orientations d'un programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et la DEA a décliné ce plan d'actions en intégrant également liés risques liés à ses activités particulières.

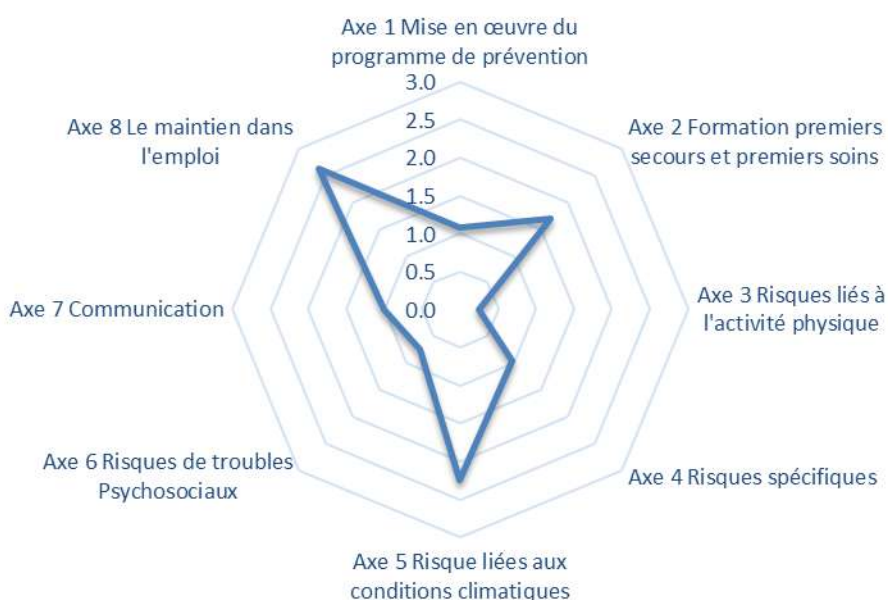
Le programme de prévention 2022 compte 34 actions regroupées autour de 8 axes structurants :

- Mise en place d'un programme de prévention
- Former aux premiers secours et premiers soins
- Lutter contre les troubles musculo-squelettiques
- Lutter contre la Covid 19 et les risques biologiques
- Lutter contre les risques liés aux conditions climatiques
- Lutter contre les violences au travail et les conduites addictives
- Développer la communication
- Améliorer le maintien dans l'emploi

Chacune des actions fait l'objet d'un suivi pour évaluer son avancement et son efficacité tout long de l'année.

Suivi du programme de prévention année 2022

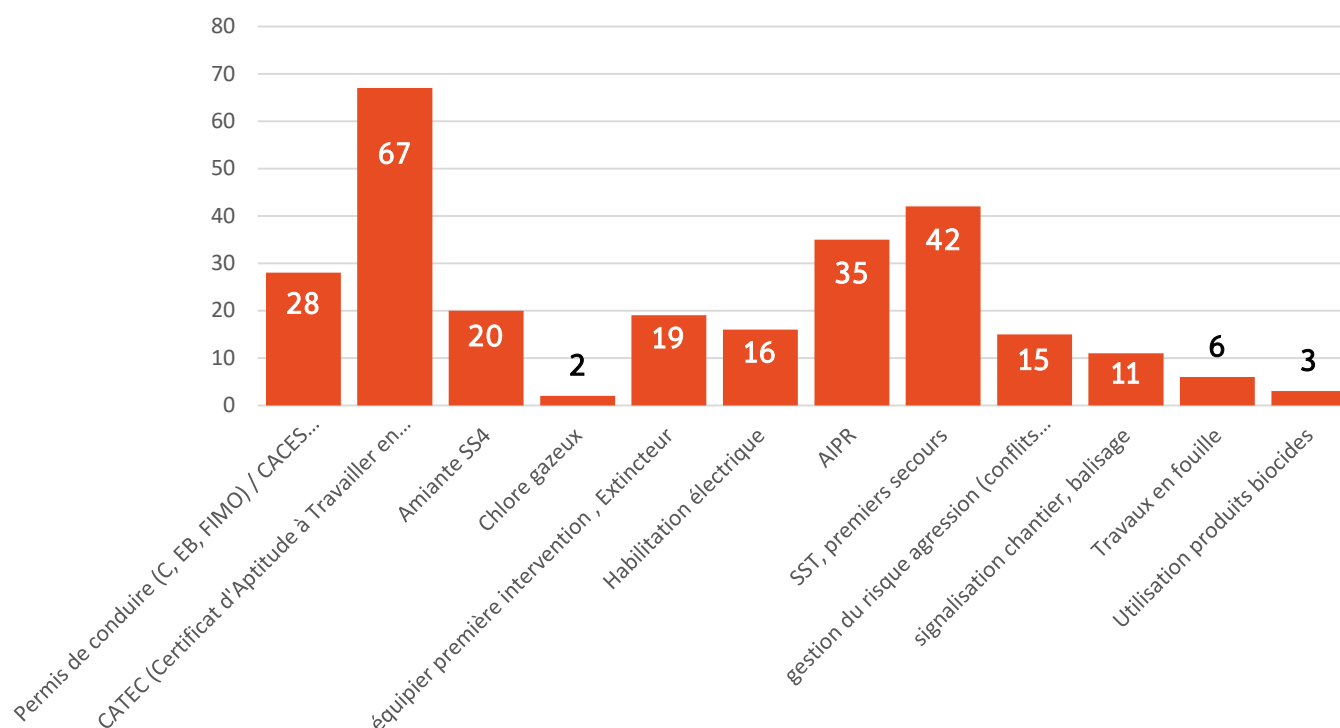
REALISATION DU PROGRAMME DE PREVENTION 2022



DES FORMATIONS ET HABILITATIONS ADAPTEES AUX RISQUES DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Chaque année, les agents de la direction de l'eau et de l'assainissement bénéficient d'un programme de formation et d'habilitation porté par la direction des ressources humaines. Un programme qui vise à prévenir les principaux risques auxquels les agents sont exposés en permettant aux agents de se former face aux dangers potentiels des situations de travail et d'acquérir les bonnes méthodes de travail.

264 JOURS DE FORMATION



Dans le prolongement de ces formations et habilitations obligatoires, le pôle exploitation infrastructures (service eau potable) a proposé plusieurs sensibilisations ou formations dispensées par des fournisseurs d'équipements hydrauliques (régulateur de pression et raccordement branchement en PEHD).

Des sensibilisations qui visent à faire progresser l'expérience des agents et l'appropriation des bonnes pratiques lors de la manipulation ou l'entretien de certains équipements pouvant générer des risques (pression, endommagement de réseaux, etc.).

ZOOM SUR L'AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

Les conditions de travail au bureau représentent un sujet à part entière dans la politique de prévention des risques professionnels.

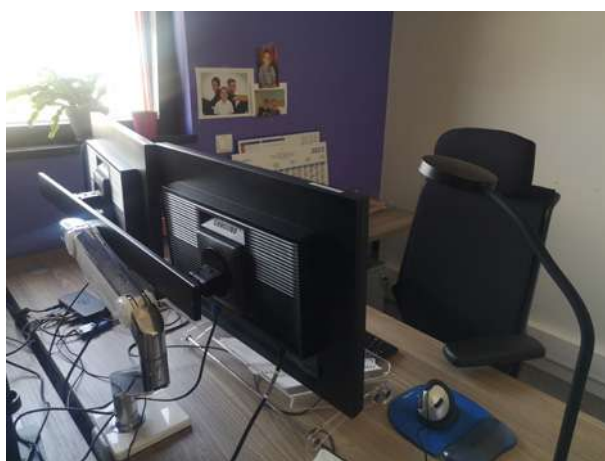
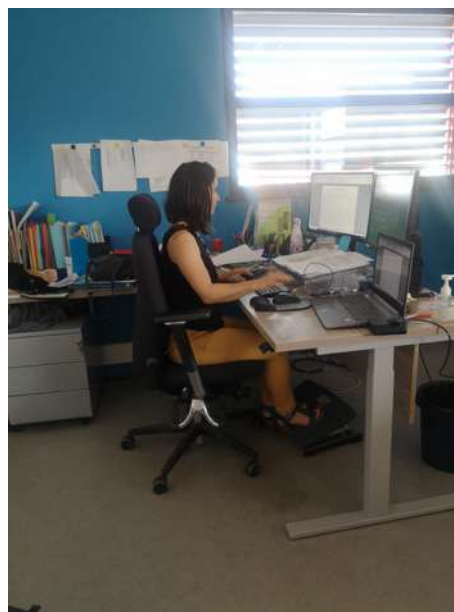
En effet, un poste de travail mal agencé peut-être à l'origine de Troubles Musculo Squelettiques, d'une fatigue excessive ou encore de stress chronique.

Un diagnostic mené par la conseillère de prévention sur les bâtiments de la rue Chantabord a permis de cerner les problèmes d'ergonomie et de positionnement liés aux postes de travail des agents. Complété par des prescriptions médicales propres à certains agents, ce diagnostic a conduit la DEA à prioriser les aménagements de postes à réaliser.

Ces propositions d'aménagement concernent divers sujets tels que la mise à disposition de matériel ergonomique (souris, porte document, support d'écran, etc..), des tests de sièges ou encore de mobilier adapté (bureau droit, bureau électrique).

En parallèle à ces aménagements de postes, des réflexions ont été menées sur les conditions d'accueil des usagers avec l'installation d'une banque d'accueil pour deux bureaux et la création d'un espace de pause pour ce service. Les travaux seront réalisés courant 2023.

11 POSTES DE TRAVAIL REPENSÉS ET RÉAMÉNAGÉS



BILAN DE L'ABSENTÉISME, MALADIE ET JOURS D'ARRÊT

Le bilan de l'absentéisme, des maladies ordinaires et des jours d'arrêts correspondant sont présenté ci-après. La comparaison avec les années précédentes (2020 et 2021) doit être abordée avec précaution en raison de la situation particulière de ces dernières années (impact encore présent de la crise sanitaire).

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT

4 034 JOURS D'ARRÊT SUR L'ANNÉE 2022

(maladie, ordinaire, accident du travail et congé longue maladie et congé longue durée)

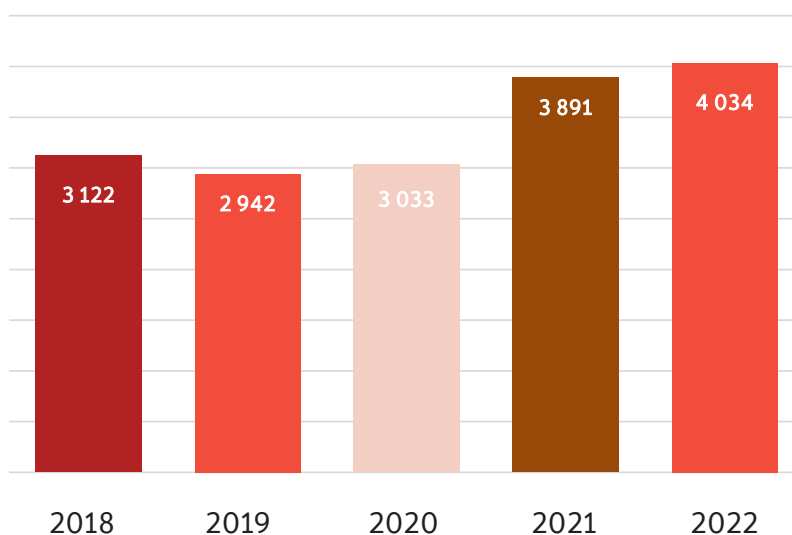
L'ensemble de ces jours d'arrêt représente globalement

18 Equivalents Temps Plein absents sur l'année 2022 soit environ 10 % de l'effectif de la direction

Un chiffre en hausse par rapport à 2020 et 2021 (respectivement 3 033 et 3 891) et aux années pré-pandémie 2019 et 2018 (respectivement 2 942 et 3 122) comme l'illustre le graphique ci-contre



NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT PAR ANNÉE



■ Nous observons une hausse de 8% du nombre de jours non travaillés liés aux maladies ordinaires, de 3 % pour ce qui concernent les jours d'arrêt liés aux Accident de Travail et + 40% pour le nombre de jours non travaillés pour Congé Longue Durée.

■ Les congés de longue maladie chutent de 44% par rapport à 2021

■ Concernant les arrêts liés à la maladie ordinaire ou accident de travail, nous observons un chiffre plus important au premier et au quatrième trimestres (Janvier, Mars, Octobre, Novembre et Décembre).

ABSENTÉISME

6,72% TAUX D'ABSENTÉISME ENREGISTRÉ EN 2022

Le taux d'absentéisme, relativement stable, se situe à 6,72 % pour la direction de l'eau et de l'assainissement, contre 6,25 % en 2021 (effectif constant).

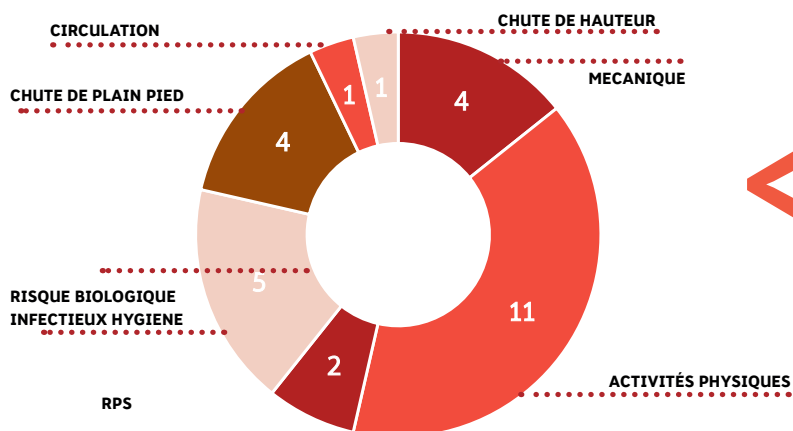
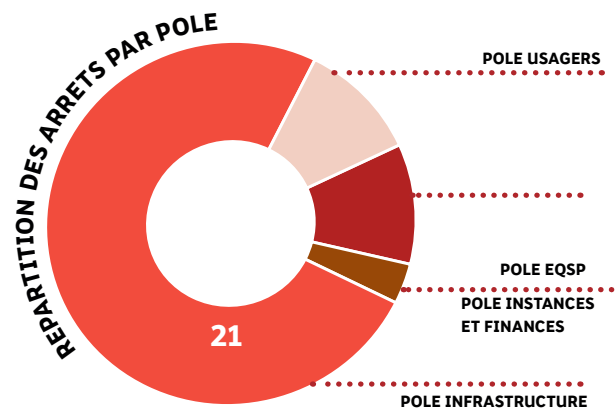
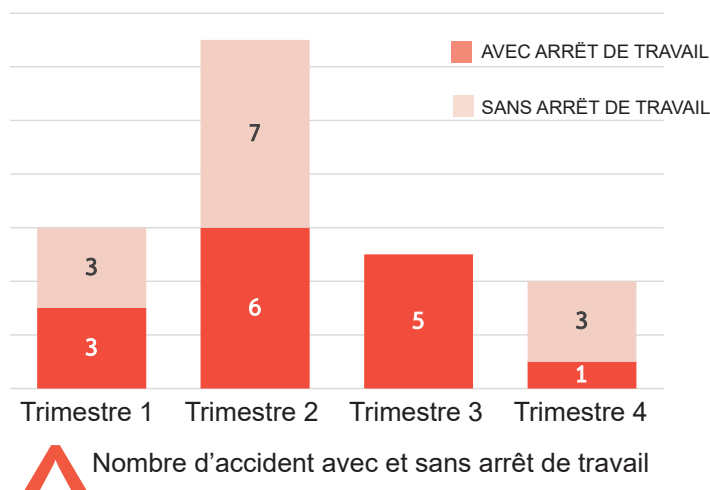
En lien avec les jours d'arrêt, le premier trimestre et le dernier trimestre affichent des taux d'absentéisme légèrement supérieur sur l'année.

Pour les seuls motifs Maladie Ordinaire et Accident de Travail, le taux d'absentéisme s'établit à 4,97 %, contre 4,48 % en 2021.

BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE

La direction de l'eau et de l'assainissement enregistre, pour l'année 2022, 28 accidents de travail, dont 15 ayant entraîné un arrêt de travail et 13 sans arrêt, soit 3 accidents de travail de plus qu'en 2021.

Les accidents de travail se produisent pour près de la moitié d'entre eux (13) au cours du second trimestre et concernent pour 75 % des AT des agents du pôle Exploitation Infrastructure.



Ces accidents de travail résultent principalement d'une exposition à des risques liés aux activités physiques (manipulation de charges lourdes), aux risques biologiques et infectieux (piqûres d'insectes) ou encore la chute de plain-pied ou le risque mécanique (coupure, heurt).

Les lésions concernent principalement le dos (28%), les membres inférieurs (jambe, cheville, pied) (21%) ou la main (18%).

L'ANALYSE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PERMET D'ORIENTER LES AXES D'INTERVENTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE PROPOSER DES ACTIONS CORRECTIVES VISANT À RÉDUIRE OU SUPPRIMER LE RISQUE.

1c

TEMPS FORT 2022 : GESTION DE LA CRISE SÉCHERESSE

L'année 2022 a été marquée par une crise sécheresse très importante au cours de laquelle le préfet de la Savoie a pris plusieurs arrêtés :

- 24 mai : Savoie en situation de « vigilance » sécheresse
- 14 juin : Bassin versant du Chéran et du lac du Bourget en situation d' « alerte » sécheresse
- 28 juillet : Bassin versant du Chéran et du lac du Bourget en situation de « crise » sécheresse
- 15 septembre : maintien du bassin versant du Chéran et du lac du Bourget en situation de « crise » sécheresse
- 14 octobre : Bassin versant du Chéran et du lac du Bourget en situation d' « alerte renforcée » sécheresse
- 03 novembre : Bassin versant du Chéran et du lac du Bourget en situation d' « alerte » sécheresse
- 8 décembre : Bassin versant du Chéran et du lac du Bourget en situation de « vigilance » sécheresse

Dès le début juillet, le service des eaux a entrepris une surveillance accrue des niveaux d'eau dans les nappes, des hauteurs d'eau dans les réservoirs, des débits des sources équipées, du fonctionnement des traitements.

Différentes actions ont été mises en place :

- Une campagne de recherche accrue de fuite ciblée sur les communes en tension a été effectuée et une trentaine de fuites significatives ont été réparées.
- Les fontaines connectées au réseau public ont été recensées et mises hors service.
- Une communication ciblée par anticipation pour inciter à réduire les consommations a été effectuée auprès des maires et des habitants des communes en tension : Noyer, Bellecombe, Arith, Saint François de Sales, Les Déserts et Verel par SMS personnalisés et note d'information affichée en mairie et/ou diffusée par la commune aux habitants.
- Un secours en eau potable a été mis en place sur les communes en déficit avec remplissage complémentaire par une citerne du réservoir du Noyer.
- Le tarissement des sources des secteurs Piémont (notamment l'Épine ou de Vérel-Pragondran) a nécessité de réaliser des bascules entre différentes unités de distribution (UDI) grâce aux interconnexions existantes.
- L'interconnexion avec Grand Lac a été utilisée à son maximum de capacité avec des volumes atteignant 500 m³/jour d'achat d'eau à Grand Lac pour alimenter la Féclaz par le Revard permettant de compléter l'alimentation par les sources de la commune des Déserts.

Des actions ont été mises en place également en faveur du monde agricole avec la participation du comité ressource en eau départemental introduisant des mesures spécifiques notamment une dérogation à l'arrêté de crise sécheresse pour permettre la poursuite de l'irrigation pour les agriculteurs raccordés à des unités de distribution faiblement en tension.

Grand Chambéry a également mis à disposition des bornes de puisage dans les Bauges et un numéro de téléphone dédié au service des eaux et a appliqué la tarification spéciale crise sécheresse prévue par les conventions avec possibilité de signer la convention ultérieurement.

1d

LA DEMARCHE QUALITÉ UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Afin de structurer ses missions et d'améliorer son fonctionnement quotidien la Direction de l'Eau et de l'Assainissement déploie un Système de Management de la Qualité depuis plusieurs années.

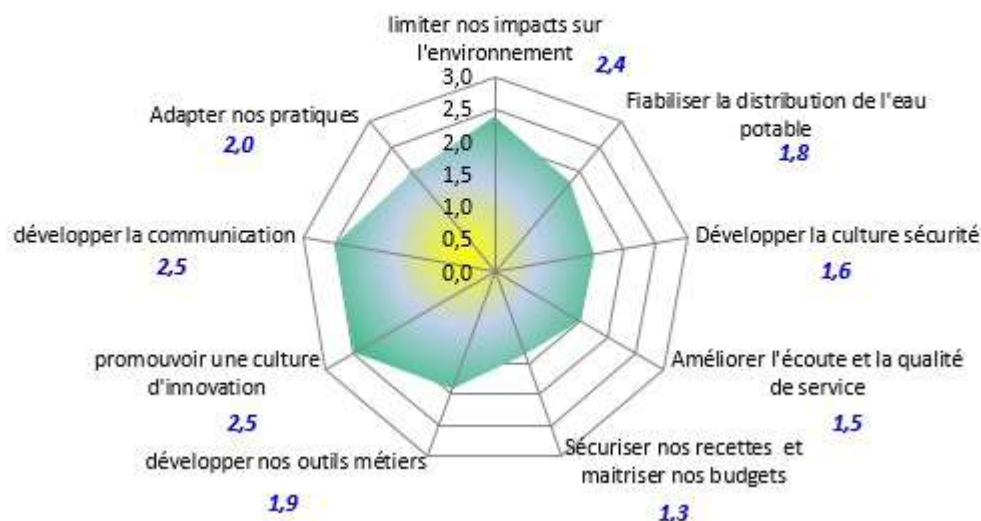
Ce mode de pilotage axé sur la transversalité des équipes permet de gagner en efficience et d'offrir une meilleure lisibilité de nos objectifs au travers des axes forts de notre politique QSE.

Le programme de management a identifié 28 objectifs prioritaires pour cette année 2022 ciblés autour de 4 enjeux prioritaires :

- Développer une offre de service adaptée à tous les usagers en garantissant un budget maîtrisé
- Garantir les exigences Qualité, Sécurité et Environnement
- Poursuivre et rendre lisible la démarche d'innovation
- Viser l'efficience dans nos modes de fonctionnement

Un programme d'actions ambitieux dont les objectifs ont été approchés pour l'essentiel d'entre eux.

Avancement du programme de management Bilan 2022



Une démarche d'amélioration qui a connu un temps fort au début du second semestre 2022 avec la réalisation d'un audit de l'ensemble des domaines d'activités.

Durant quatre jours, un cabinet extérieur a audité les différents services afin d'apprécier le niveau d'organisation et de performance de chacun d'eux, d'observer les pratiques et de relever les points forts à pérenniser, les pistes d'amélioration ou encore les points sensibles à prendre en compte.

Parmi les priorités d'intervention figure le renforcement de la culture prévention au sein de la direction.

Un sujet qui se met en place progressivement depuis deux années avec la structuration d'un programme de prévention en lien avec l'agglomération et son réseau d'assistants de prévention.



Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Politique Qualité 2022

Au travers de ses missions quotidiennes, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Grand Chambéry souhaite garantir la satisfaction de ses usagers (particuliers, professionnels, institutionnels), grâce à un service performant, responsable et innovant, sur l'ensemble du territoire et dans le respect de notre environnement.

Pour atteindre ce résultat, la Direction s'engage dans la définition de 4 objectifs stratégiques :

- Renforcer une offre de service adaptée à tous les usagers en garantissant un budget maîtrisé
- Garantir les exigences qualité, sécurité et environnement
- Poursuivre et rendre lisible la démarche d'innovation
- Viser l'efficience dans nos modes de fonctionnement

Cette ambition traduit également l'implication de chacun à promouvoir une démarche de progrès.

Nous veillerons à ce que toutes les conditions soient réunies pour atteindre nos objectifs et améliorer sans cesse nos performances.

Chambéry, le 1er mars 2022

Pascale LUCAS
Directrice de l'eau et
de l'assainissement

Daniel ROCHAIX
Vice-président chargé de l'eau,
de l'assainissement et des eaux pluviales

GRAND CHAMBERY
DIRECTION DES EAUX
298 rue de Chantabord – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 70 grandchambery.fr

Objectifs Qualité 2022

Pour l'année 2022 les **objectifs prioritaires** qui concourent à l'atteinte des orientations stratégiques sont les suivants :

Renforcer une offre de service adaptée à tous les usagers en garantissant un budget maîtrisé

Enrichir et dématérialiser l'offre de service

- Engager pour les 5 prochaines années le déploiement de la télé-relève
- Développer de nouveaux services en ligne pour les grands comptes en 2022 (alertes de consommations et récupération des index)
- Définir les modalités d'un accueil téléphonique unifié et opérationnel

Sécuriser nos recettes et maîtriser nos budgets

- Engager les mesures de recouvrement complémentaires à l'action de la TP sur les principaux débiteurs
- Elaborer les démarches contractuelles (contrat de bassin versant, Eau Climat, PGRE)
- Mettre à jour les conventions de vente d'eau en gros

Garantir les exigences qualité, sécurité et environnement

Limiter nos impacts sur le milieu récepteur

- Lancer les travaux pour la mise en conformité de 2 STEP identifiées comme points noirs du SDAGE (Lescheraines « Madeleine » et Noyer)
- Gérer les eaux pluviales urbaines : publier et communiquer les fiches d'information pour les aménageurs et particuliers

Fiabiliser la distribution de l'eau

- Lancer les enquêtes publiques des périmètres de protection de Fontaine noire (Aillon le Jeune) Pré Paissard (Aillon le Vieux) et Cornes (Lescheraines)
- Lancer la métrologie des équipements d'eau potable
- Lancer le PGSSE
- Mettre à jour des conventions pour les traitements UV privés
- Poursuivre les études d'opportunité des forages de La Compôte et Lescheraines

Développer la culture sécurité

- Mettre en place les « quarts d'heure de sécurité » dans les équipes
- Réaliser des fiches de sensibilisation au port des EPI
- Elargir la mise en place des travailleurs isolés (PTI)
- Mettre en place du nouveau système de contrôle d'accès (Locken)

Poursuivre et rendre lisible la démarche d'innovation

Développer nos outils métiers

- Déployer la DIAGBOX dans les domaines Assainissement et laboratoire
- Système d'Information Décisionnel (SID) : relancer la démarche pour obtenir 5 indicateurs en 2022
- Mettre en production de CARL Source
- Mettre en service YPRESIA pour le cœur de métier du RTU
- Mettre en service le nouvel SIG eau

Promouvoir une culture d'innovation

- Développer de nouvelles techniques d'analyses de qualité d'eau (bio-indicateurs, métaux lourds, polluants émergents...)
- Démarrer la réinjection du Biométhane produit à l'UDEP

Développer la communication

- Mieux identifier l'action du SDE (sur les chantiers, véhicules d'intervention, agents...)

Viser l'efficacité dans nos modes de fonctionnement

- Etendre le fonctionnement en pool de véhicules à tout le site de Chantabord
- Mettre en œuvre le SMQ (revues d'actualité, réunions processus, évaluation, ...)
- Démarrer la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises

Le

LA COMMUNICATION

Depuis 2020, la communication fait partie des objectifs définis par la démarche qualité dans le but d'améliorer le processus usagers, mais aussi contribuer à des actions internes à la direction de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Tout le travail sur la communication externe est effectué en collaboration étroite avec la direction de la communication de Grand Chambéry qui s'engage au quotidien auprès de la DEA pour apporter son expertise, ses moyens humains (conseils, graphisme, supports,...).

LA COMMUNICATION EXTERNE

La communication externe répond à plusieurs ambitions et objectifs :

- Communiquer en direction des usagers pour répondre aux problématiques rencontrées par les services
- Communication institutionnelle et pédagogique
- Communication numérique
- Augmenter la visibilité de la DEA lors des manifestations se déroulant sur le territoire
- Promouvoir la Nivolette, l'eau du robinet



TEMPS FORT : LA GESTION DE LA CRISE SECHERESSE

Le territoire de Grand Chambéry a connu une crise sécheresse en 2022 faisant basculer le territoire en alerte renforcée dès la fin juillet. La direction de l'eau et de l'assainissement s'est fait notamment le relais des différentes communications de la Préfecture auprès des communes et des usagers.

Tout a été mis en oeuvre pour que les usagers du territoire soient au courant de la situation et de l'évolution de la sécheresse, adoptent les bons gestes pour économiser l'eau et aient une gestion parcimonieuse de la ressource : conférence de presse, articles dans la presse, actualisation régulière du site internet, information des usagers par SMS sur les communes les plus touchées par la crise sécheresse, affichage, etc.

Une attention particulière a été portée aux communes pour les accompagner dans cette gestion de crise en donnant des outils permettant une communication homogène sur l'ensemble du territoire dans les publications municipales, les newsletters, les panneaux lumineux, les affichages et autres supports propres aux communes.

COMMUNIQUER EN DIRECTION DES USAGERS POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES SERVICES

Que ce soit pour prévenir, accompagner, expliquer, le flyer est un support de communication intéressant. Il sert de support aux agents pour appuyer leur discours et il permet aux usagers d'avoir une information unique et fiable.

En 2022, un certain nombre de flyers ont été créés, en partenariat avec les services demandeurs. La conception peut parfois durer quelques mois, nécessitant des « allers-retours » entre les agents et le service communication.

■ Flyer Les bons gestes de l'Assainissement Non Collectif

Le service ANC a souhaité décliner des flyers de la série «Les bons gestes». Profitant du travail d'un stagiaire, qui a ensuite intégré la DEA, le service a réfléchi sur deux thématiques : les toilettes sèches et l'entretien de la filière ANC. Ces deux sujets répondent à des questions récurrentes d'usagers pour lesquelles aucun support n'existait. L'idée est d'avoir un flyer informatif et pédagogique. Tout au long de l'année 2022, le service ANC et le service communication ont travaillé sur l'élaboration de ces deux flyers qui verront le jour en 2023.

■ Flyers pour le service distribution

Les agents du service distribution sont très souvent en contact sur le terrain avec les usagers. La révision de certaines procédures internes a fait émerger le besoin des agents d'avoir des outils permettant de laisser une trace de leurs explications, prescriptions, conseils, etc. Aussi un certain nombre de flyers ont été créés en partenariat avec les agents pour que ces outils répondent parfaitement à leurs besoins mais aussi à celui de l'usager.

- Fuites privées
- Avis de passage
- Demande de branchement
- Compteur de chantier



COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

■ Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)

La direction de l'eau et de l'assainissement a l'obligation de produire le rapport sur le prix et la qualité du service (souvent appelé rapport d'activités).

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service ou en ligne sur le site internet de Grand Chambéry.

La direction de l'eau et de l'assainissement a fait le choix d'aller au delà de l'obligation réglementaire en en faisant un document retraçant l'activité des services et étant le reflet de l'année écoulée. En 2022 est donc paru le RPQS de l'année 2021.



■ Aqueducs

L'ARS établit, pour chaque unité de distribution, une fiche de synthèse annuelle sur la qualité de l'eau du robinet. Cette synthèse est jointe par l'exploitant à une facture d'eau adressée à ses abonnés. Cette fiche (info-facture) présente les caractéristiques de l'eau potable distribuée : origine, résultat du contrôle sanitaire...

Il est également demandé aux services de distribution de l'eau de porter à connaissance de leurs usagers l'information de la tarification du service.

La direction de l'eau regroupe ces deux informations dans un document nommé Aqueduc. Chaque commune a son propre Aqueduc. Des informations générales sont également transmises aux usagers par ce biais : l'utilisation de Simpl'ici, comment payer sa facture, les numéros d'urgence...



MISE À JOUR DU PRIX DE L'EAU EN 2022			
Tarif de l'eau au m³	Cours < 18 m³	Cours entre 18 et 200 m³	Cours > 200 m³
Prix Grand Chambéry			
Production et distribution eau potable	0,800 €	1,570 €	1,665 €
Coût global traitement des eaux usées	0,800 €	1,640 €	1,805 €
Redevances Agence de l'eau			
Lire sur la pollution domestique	0,289 €		
Recouvrement des charges financières	0,160 €		
Frais de pilotage	0,071 €		
TVA	8,59 €	03,66 €	0,076 €
MONTANT TTC	2,270 €	3,787 €	3,937 €

■ Communication autour des travaux

Les travaux, surtout ceux s'étendant sur plusieurs jours voire semaines ou mois, font l'objet d'une communication spécifique en direction des communes et des riverains afin de les informer de ce qui est fait pour le bien public et également des nuisances de circulation associées. Flyers et courriers d'informations aux riverains, communiqués de presse, actualités sur le site internet, articles dans la presse sont autant d'outils utilisés.

Des panneaux d'informations sont également placés au niveau des travaux.

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

■ Site internet de Grand Chambéry

La communication numérique se fait essentiellement via le site internet de Grand Chambéry. La mise à jour des informations se fait au fil de l'eau. Avec la prise de compétence de Grand Chambéry sur la partie gestion des eaux pluviales, une nouvelle rubrique concernant cette thématique a été entièrement créée.



■ Simpl'ici

Portail désormais bien connu et utilisé par les usagers, Simpl'ici continue à se développer pour répondre à la demande des usagers. Ainsi la partie signalement et demande d'interventions sur les eaux usées et pluviales a été incrémentée de nouvelles fonctionnalités.

VISIBILITÉ DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

■ Signalétique

La signalétique sur le site de Chantabord a été entièrement refaite aux couleurs de Grand Chambéry et en adéquation avec la charte commune à tous les bâtiments de l'agglomération.

■ Articles dans la presse

La presse se fait le relais des communiqués de presse fournis par la direction de la communication de Grand Chambéry mais fait également appel aux agents de la direction pour des sujets spécifiques. Ainsi Le dauphiné Libéré, Vivre en Bauges, le Cmag s'emparent régulièrement de sujets. A noter en 2022 une plus grande présence dans la presse spécialisée, notamment avec les travaux touchant à l'innovation comme ceux engagés pour le biométhane, la gestion de la crise sécheresse, le changement climatique...

■ Manifestations

La gestion de la ressource en eau est un sujet important pour tous. La direction de l'eau et de l'assainissement est régulièrement sollicitée sur ce sujet et intervient dans des manifestations comme Chambéry ville perméable, la fête de la science avec une conférence sur le zonage pluvial à laquelle a participé Daniel Rochaix. Deux conférences ont également été organisées en présence d'un géologue pour mieux comprendre d'où vient l'eau du robinet : une à Jacob Bellecombette et une autre dans les Bauges.

Un agent a également contribué et apporté son éclairage sur la ressource en eaux dans le film «L'or bleu», diffusé sur Arte.

PROMOTION DE LA NIVOLETTE

- Installation d'une fontaine à eau à l'accueil du service des eaux
- Distribution de gourdes Nivolette et d'un flyer expliquant ce qu'est la Nivolette et pourquoi privilégier l'eau du robinet lors de manifestations comme Odyssea
- Rencontre avec le groupement des 5 hôteliers du centre ville pour qu'ils mettent des bouteilles d'eau Nivolette dans les chambres plutôt que des bouteilles en plastique + flyer explicatif
- Distribution des dernières bouteilles d'eau Nivolette à quelques restaurants demandeurs
- Réflexion sur l'acquisition d'un triporteur aux couleurs de l'agglomération et de la Nivolette pour présence sur manifestation, prêt aux communes lors d'événements sur leur territoire, ...
- Bar à eau Nivolette sur le stand Grand Chambéry à la Foire de Savoie



LA COMMUNICATION INTERNE

■ Journées de regroupement

Une première journée de regroupement a eu lieu en juin 2022. Au programme, une matinée d'échanges sur le bien-être au travail avec l'organisation d'ateliers permettant de faire remonter l'expression des agents sur le sujet, un repas champêtre et un tournoi de pétanque molki ont clôturé cette journée de cohésion.

Toute la matière produite lors de cette matinée a été analysée et a permis de faire émerger des besoins présentés lors d'une seconde matinée de regroupement en décembre.

Différentes actions ont alors été proposées afin d'améliorer le bien-être au travail :

Organisation d'un « Vis ma vie »

Création d'un comité de rédaction pour le Inf'eaux

Mise en place des « Jeudis midi de l'information »

Création d'un groupe de travail pour réfléchir à l'installation d'espaces de détente/repos.

Ces différentes actions seront mises en place dès le mois de janvier 2023.

■ Inf'eaux **Inf'eaux**

La lettre d'information du service des eaux a connu une année blanche faute de ressource pour pouvoir la faire vivre. Une action proposée dans le cadre des journées de regroupement verra le jour en 2023 avec la création d'un comité de rédaction permettant de faire vivre cette lettre d'information interne.

■ Ensemble dans le même sens

Cette lettre d'information paraît après chaque Comité Social Territorial pour informer les agents des projets, aménagements, évolutions présentées par la direction de l'eau et de l'assainissement lors de l'instance.

En 2022, 4 lettres Ensemble dans le même sens ont été éditées.



2

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

2

LES CHIFFRES-CLÉS

1109 KM DE RÉSEAUX
D'EAU POTABLE

4 PUIITS PRINCIPAUX

> Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte
+ **65 OUVRAGES DE CAPTAGE**

151 OUVRAGES
(EN SERVICE ET SECOURS)

116 RÉSERVOIRS SOIT
87 510 M³
DE STOCKAGE

8 KM DE LINÉAIRES
RENOUVELÉS
CRÉATION DE 1,6 KM RÉSEAUX NEUFS

0,72 %

TAUX DE RENOUVELLEMENT
ANNUEL DES RÉSEAUX D'EAU
POTABLE

11 295 732 M³ PRODUITS

RENDEMENT

7 329 690 M³ VENDUS
AUX HABITANTS
DE L'AGGLOMERATION

71,3 %

80 731
COMPTEURS

48
AGENTS PRODUCTION
ET DISTRIBUTION

1450

AVIS SUR
DOSSIERS
D'URBANISME
RÉALISÉS
PAR LE SERVICE
«PRESCRIPTIONS»

7 860 676 € HT
CONSACRÉS AUX TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT SUR LES OUVRAGES
ET LES RÉSEAUX

326 FUITES RÉPARÉES

12a

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Ensemble de l'activité liée à la protection des ressources, à la production, à l'adduction et au stockage de l'eau potable dans la totalité du périmètre géographique du service, dans le respect des règles relatives à l'environnement, la protection de la quantité de la ressource : adduction, exploitation, entretien des organes hydrauliques, des installations et des réseaux, entretien du matériel électromécaniques des installations, pilotage des ouvrages de production et de stockage, télégestion et télésurveillance des ouvrages, analyses de l'eau, astreinte 24/24 et 7/7.

LES OUVRAGES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE

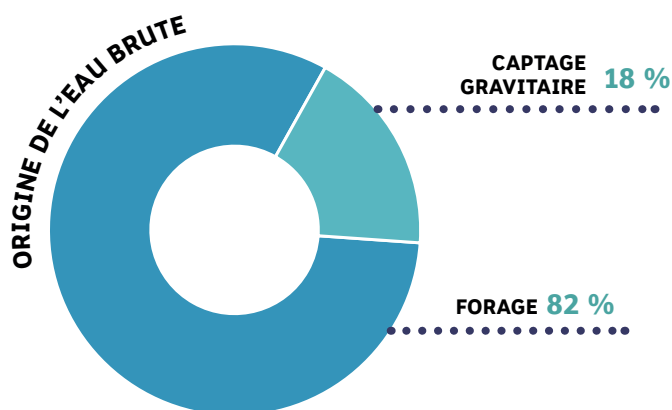
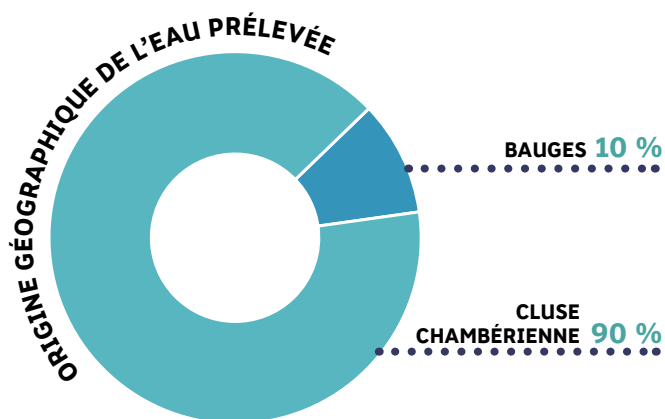
L'eau produite par les ouvrages de Grand Chambéry provient de différentes origines souterraines selon deux types de réservoirs aquifères : poreux ou fissurés.

RÉSERVOIRS AQUIFÈRES POREUX

7 PUIITS
PRÉLÈVENT L'EAU DANS CE MILIEU CONSTITUÉ DE DIFFÉRENTES NAPPES PHRÉATIQUES, dont 4 principaux (Joppet, Pasteur, Les Iles, Saint-Jean-de-la-Porte)

RÉSERVOIRS AQUIFÈRES FISSURÉS

65 OUVRAGES DE CAPTAGE
EXPLOITÉS ET SITUÉS POUR LA PLUPART EN POINT HAUT, complètent la production en eau nécessaire à l'agglomération



GRAND CHAMBÉRY POURSUIT LA MISE EN ŒUVRE DES PROTECTIONS NÉCESSAIRES AFIN D'APPORTER À TOUS LES HABITANTS LA SÉCURITÉ QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION EN EAU POTABLE : PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES, TRAVAUX, CONFORMÉMENT AUX SCHÉMAS DIRECTEURS QUI SERONT RETENUS.



151

OUVRAGES PARTICIPENT À LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE AFIN D'OPTIMISER LA DESSERTÉ DE TOUS LES HABITANTS DE GRAND CHAMBÉRY

Notons également qu'à partir de certains ouvrages, des communes extérieures peuvent être alimentées ou secourues.

4

- 116 RÉSERVOIRS** représentant 87 510 m³ de stockage, dont 23 ont 2 cuves
- 15 STATIONS DE POMPAGE**
- 18 COUPE-PRESSIONS**

11 295 732 M³ DE VOLUME TOTAL PRÉLEVÉ EN 2022

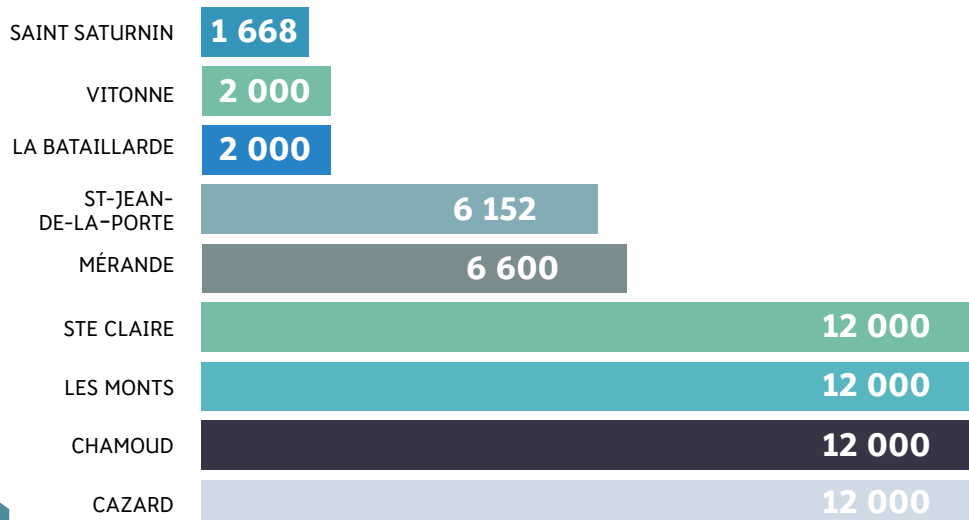
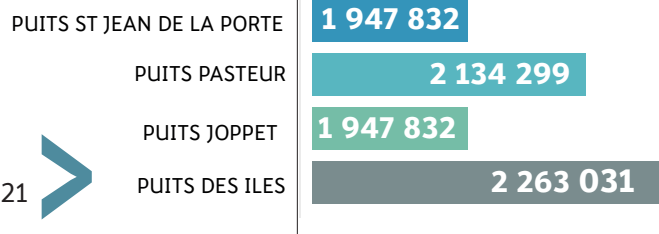
7 329 690 M³ QUANTITÉ TOTALE D'EAU VENDUE POUR GRAND CHAMBÉRY

307 470 M³ QUANTITÉ TOTALE D'EAU VENDUE POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES

79 % DE LA PRODUCTION TOTALE EST ASSURÉE PAR 4 PUIXS PRINCIPAUX

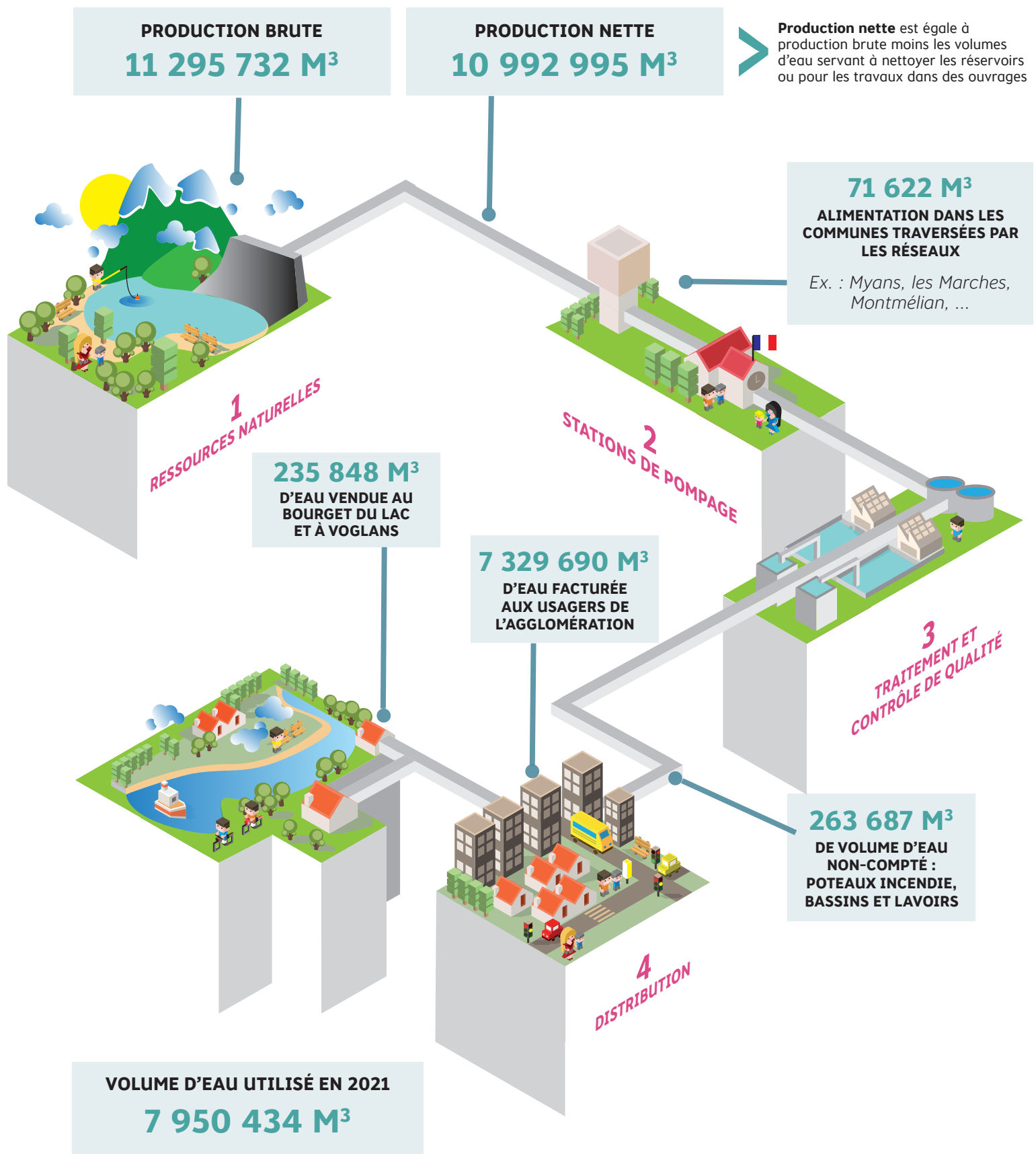
VOLUME TOTAL EN M ³	NOMBRE DE RÉSERVOIRS PUBLICS
1-100	52
101-300	30
301-500	11
501-1000	9
1501-2000	3
6001-6500	1
6501-7000	1
11501 - 12000	4
TOTAL	111

VOLUME TOTAL DES 4 PUIXS PRINCIPAUX EN M³ Chiffres 2021



VOLUME TOTAL DES 9 PLUS GRANDS RÉSERVOIRS EN M³

LE BILAN HYDRAULIQUE 2022



La réglementation impose au gestionnaire des services des eaux un seuil de rendement minimal. Pour Grand Chambéry, ce seuil minimal est de **69 %** alors que le rendement réel de l'agglomération est de **72,3 %**

DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS

L'ACTIVITÉ DU SERVICE PRODUCTION REPOSE SUR 16 AGENTS.

- **Les travaux de fonctionnement** intègrent les visites d'ouvrages, les jaugeages de source, les interventions sur les équipements électriques, électromécaniques, hydrauliques et de traitement (chlore, UV, UF)
- **Les travaux d'investissement** correspondent aux renouvellements des installations de pompage (vannes, canalisations, électricité ...), aux travaux de sécurisation des sites
- **Les lavages de réservoirs** sont effectués sur deux périodes : au printemps pour ceux alimentés par des sources, en automne pour ceux alimentés par les nappes. Cette activité est obligatoire
- **Les visites d'ouvrages et captages** sont maintenues pour accroître la surveillance des sites malgré le système centralisé : inspection visuelle des installations et des périmètres immédiats
- **Les travaux d'entretien** comprennent les interventions sur les armoires électriques, les appareils de stérilisation ou filtration, les équipements hydrauliques. De nombreuses heures sont effectuées pour la régulation et la mise en place de systèmes de traitement au niveau des ressources karstiques des nouvelles communes
- **Les travaux de surveillance** comprennent l'examen des courbes de débits en sortie de réservoirs ou compteurs généraux depuis le poste central, l'évolution de la pression en certains points, l'évolution de la turbidité sur les eaux brutes des sources, la gestion des alarmes et défauts au poste central
- **Les actions de maintenance** : les équipes techniques du service des eaux interviennent quotidiennement pour réaliser des travaux neufs et des améliorations sur le réseau mais aussi effectuer deux types d'actions de maintenance :
 - Actions préventives pour garantir la qualité des ouvrages
 - Actions curatives dans le cadre d'intervention sur des événements



1 2b

LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Ensemble de l'activité liée à la distribution d'eau potable avec pour objectifs l'optimisation de la connaissance, de la gestion du patrimoine dédié à l'eau et du rendement des réseaux :

- Distribution, maintenance, exploitation (raccordement et prise en charge sur tous diamètres)
- Réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable, branchements
- Entretien des organes hydrauliques, des installations et des réseaux d'eau potable
- Définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'optimisation des rendements (maintenance préventive, recherche et réparation de fuites sur branchement ou sur canalisation, mesure des poteaux incendie et diagnostic de consommation)
- Historisation des événements sur les réseaux
- Gestion du parc compteurs
- Astreinte 24/24 et 7/7

UN PATRIMOINE UNIQUE

LES RÉSEAUX

PLUSIEURS CATÉGORIES DE RÉSEAUX MAILLENT LE TERRITOIRE :

LES RÉSEAUX D'ADDUCTION ET DE TRANSPORT

LONGUEUR DES CONDUITES : 98 KM D'ADDUCTION ET 83 KM DE TRANSPORT.

Ces canalisations assurent la liaison gravitaire, ou par refoulement, entre les puits et les premiers réservoirs, entre les stations de pompage et les étages supérieurs et la liaison entre les réservoirs. Ces conduites sont en majorité maillées entre elles et permettent des interconnexions entre les grands secteurs de production.

LES RÉSEAUX DE REFOULEMENT

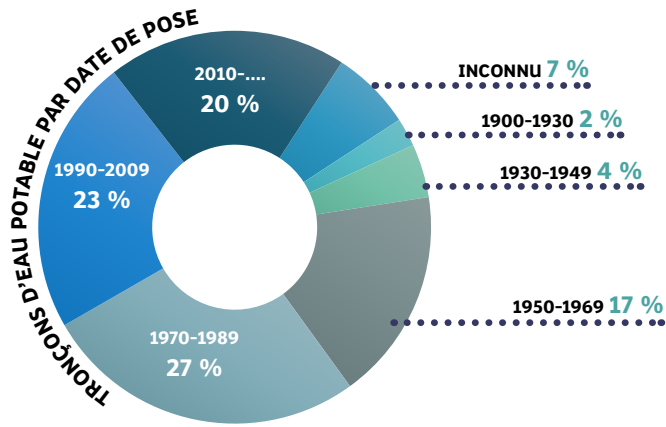
LINÉAIRE DE 53 KM

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

LONGUEUR CANALISATIONS DE DISTRIBUTION 1 109 KM

LEURS DIAMÈTRES VARIENT DE 19 MM À 800 MM

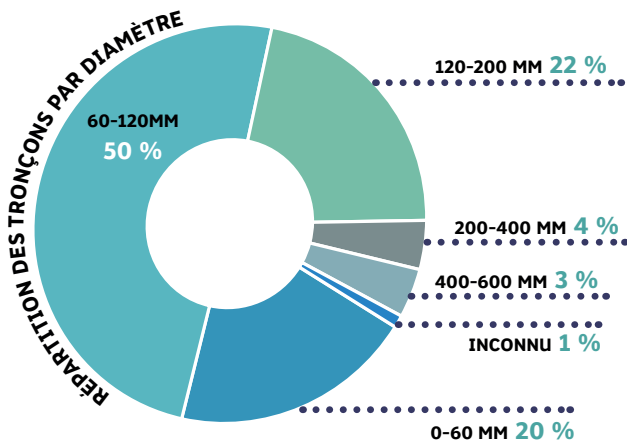
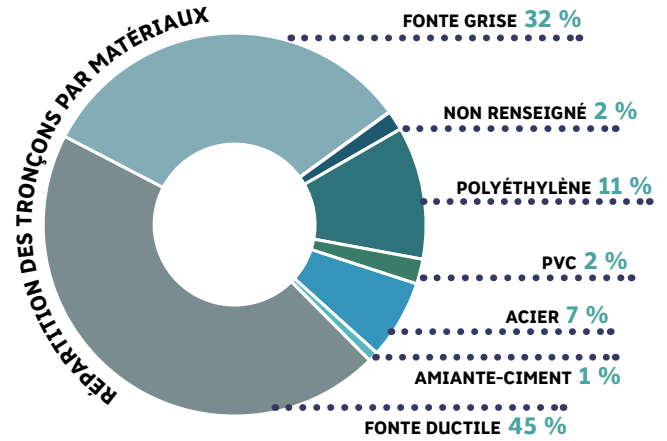
Il est en partie très ancien puisque l'on peut dire que toute la partie agglomérée de la ville de Chambéry a été desservie par des conduites construites entre 1885 et 1890. Il a été rénové en grande partie en coordination avec les aménagements de surface. Le renouvellement est poursuivi de manière régulière par Grand Chambéry, sur la commune de Chambéry ainsi que dans toutes les communes du territoire.



39 ANS ÂGE MOYEN DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

SELON LES ÉLÉMENTS CONNUS EN 2022, PRÈS DE 30 % DU LINÉAIRE A PLUS DE 50 ANS ET 42 % A MOINS DE 30 ANS.

LES MATÉRIAUX QUI CONSTITUENT CE PATRIMOINE SONT À FORTE DOMINANTE DE FONTE DUCTILE (45 %) ET DE FONTE GRISE (32 %)



LES BRANCHEMENTS

Sur ces conduites sont raccordés près de 32 760 branchements desservant un ou plusieurs compteurs de diamètre de 15 à 250 mm, d'une longueur totale estimée de 164 km sous domaine public (5 mètres linéaires environ par branchement).

LES COMPTEURS

Chaque année, le service des eaux de Grand Chambéry a pour objectif de remplacer les compteurs d'eau de plus de 15 ans afin d'être en conformité avec l'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6 mars 2007. Cette opération obligatoire est gratuite pour les abonnés. Elle est entièrement prise en charge par le service des eaux de Grand Chambéry, propriétaire du compteur.

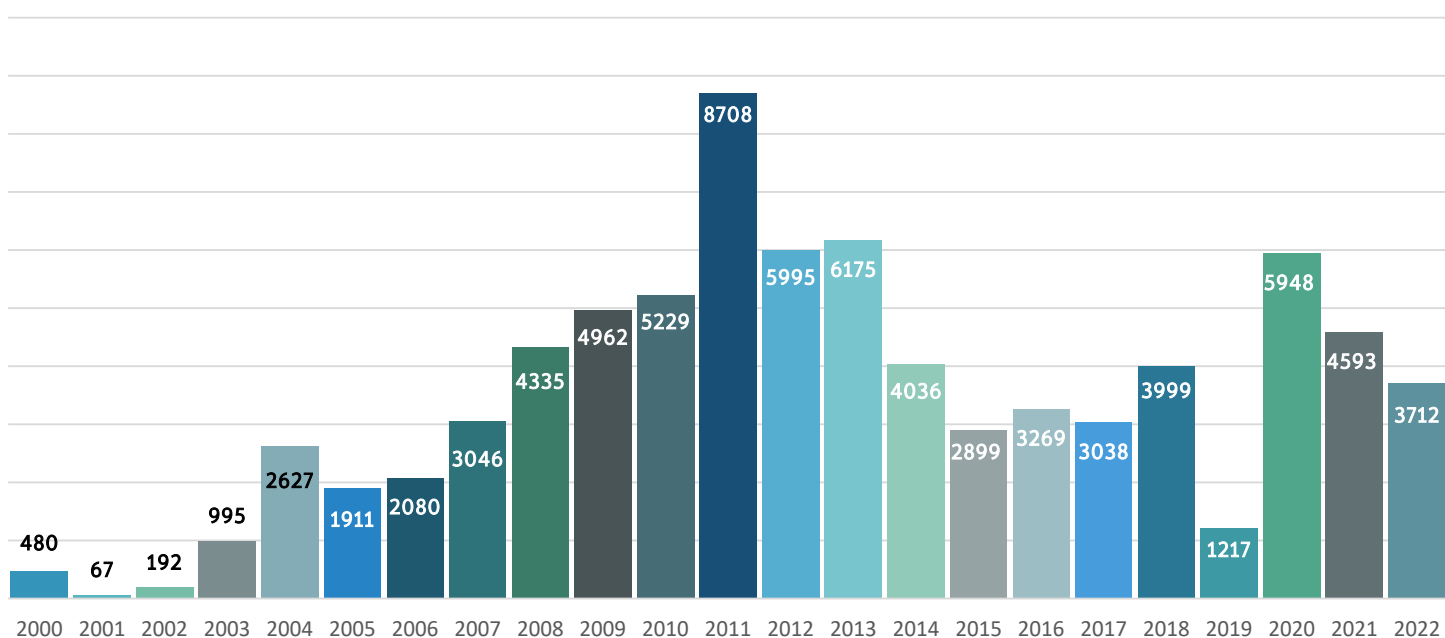
Le compteur est un appareil mesurant avec précision la quantité d'eau consommée. Ce dispositif doit être fiable. La pose d'un nouveau compteur d'eau vise à améliorer la qualité du service rendu, à sécuriser les installations, à en garantir le bon fonctionnement.

Les nouveaux compteurs disposent d'une technologie permettant la télé relève dont les avantages sont nombreux : gain de temps, suivi journalier de la consommation, détection de consommations anormales ... Ces compteurs respectent la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de santé. A titre d'information, les ondes transmises sont similaires à celles de la télécommande d'un téléviseur.

VOIR TABLEAU REPARTITION DES COMPTEURS PAR COMMUNES ET PAR MILLÉSIMES ANNEXE 4

9 ANS ÂGE MOYEN DU PARC COMPTEUR

COMPTEURS TOUTES COMMUNES PAR MILLÉSIME



- En 2022, 5 871 compteurs ont été posés dont :
- 4 148 dans le cadre de la campagne de renouvellement
 - 1 723 au fil de l'eau (nouveaux branchements, fuites, manque d'eau ...)



DES ÉQUIPES TECHNIQUES MOBILISÉES AU SERVICE DES USAGERS

L'ACTIVITÉ DU SERVICE DISTRIBUTION REPOSE SUR **32 AGENTS**.

LES TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT intègrent :

- Les visites de réseaux
- Les travaux d'entretien sur les organes de régulation : vannes, réducteurs et stabilisateurs de pression, ventouses
- Les réparations de fuite
- La recherche de fuite
- L'entretien des hydrants
- Les manœuvres de réseauX...

Les équipes interviennent aussi pour raccorder ou effectuer les prises en charge des nouvelles canalisations de tous diamètres de 25 mm à 600 mm.

LES ACTIONS DE MAINTENANCE

Les équipes techniques du Service des Eaux interviennent quotidiennement pour réaliser des travaux neufs et des améliorations sur le réseau mais aussi effectuer deux types d'actions de maintenance :

- Actions curatives pour garantir la qualité des ouvrages
- Actions préventives dans le cadre d'intervention sur des événements



LES VISITES TECHNIQUES

Le service des eaux accompagne gratuitement les usagers qui souhaitent mettre aux normes, déplacer, ajouter ou supprimer un compteur, modifier le diamètre du branchement ou rénover un branchement plomb.

En **2022**, **325** visites techniques ont été programmées via Simpl'ici.

CONSOMMATIONS ET RENDEMENTS

Le service des eaux a mis en œuvre 2 actions afin d'être le plus efficace possible dans la recherche et la réparation des fuites.

LA SECTORISATION DES RÉSEAUX / LA COLLECTE ET VALIDATION DE DONNÉES

Plusieurs communes de l'agglomération ont fait l'objet de travaux de sectorisation et de mesures en continu des volumes qui transitent dans ces secteurs. Plus d'une centaine de « zones » ont été définies et d'importants travaux de création de chambres de débitmètre sont en cours.

Les données sont collectées par le service informatique industrielle, elles sont complétées par les données de production d'eau potable puis validées. Un tableau de bord est établi de façon journalière, reprenant les zones dont les débits enregistrés peuvent correspondre à des fuites.

LE DIAGNOSTIC TERRAIN DE LA FUITE

En fonction des données constatées précédemment et à partir du découpage des réseaux de distribution en secteurs géographiques définis en fonction des réservoirs ou de points névralgiques pour les réseaux maillés :

- isolement des secteurs jugés non conformes et enregistrement des débits,
- après étude des enregistrements, déclenchement des recherches de fuites si nécessaire et réparations,
- après réparations, nouvel enregistrement des débits nocturnes pour comparaison et quantification des gains réalisés.

	Cluse de Chambéry	Bauges
Total	273	53
Fuites sur voiries	178	49
Fuites sur réseaux privés	95	4

Il ressort de ces mesures un ratio indiquant le rendement résiduel en m³/h/km de chaque zone.

Celui-ci est fortement dépendant de l'état des canalisations, de la complexité du réseau et du nombre de branchements, et des utilisateurs éventuels en consommation nocturne (refroidissement, fabrication, etc...).

Un ratio complémentaire peut également être calculé à partir de la comparaison des volumes produits sur l'année civile et des volumes distribués vendus en fonction des dates de relevés de compteurs : rendement global brut. De ce ratio, complété par les volumes non vendus mais connus et estimés comprenant les besoins propres du service (lavage réservoirs, purges canalisations etc.), ainsi que les fuites sous domaine privé non réparées et le sous-comptage du parc, il ressort un rendement global net.

Ces ratios sont très complémentaires. Ils sont le résultat d'un travail régulier et permanent qui doit toutefois être complété par une programmation pluriannuelle pour le renouvellement des conduites, en fonction de leur âge et de données complémentaires provenant de l'exploitation : nombre de fuites réparées, type de casse, nature des terrains, etc...

LA RÉDUCTION DES PERTES CONSTITUE EN EFFET LA PREMIÈRE ÉCONOMIE EN EAU POTABLE.



BILAN SUR L'ACTIVITÉ DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est une compétence communale pour laquelle le Maire dispose d'un pouvoir de police spéciale. La DECI consiste à assurer l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) à cette fin. Ces points d'eau peuvent être naturels ou artificiels.

LES MAIRES ONT LA RESPONSABILITÉ DE :

- Effectuer les contrôles débit / pression tous les 5 ans avec mise à jour de la base de données du SDIS
- Maintenir les poteaux incendie (PI) en condition opérationnelle
- Rédiger les procès-verbaux d'essai pour modifications et créations de PI
- Prendre un arrêté listant les PEI
- Établir un schéma directeur de la DECI si besoin

Depuis le 1er janvier 2019, la direction de l'eau et de l'assainissement propose à ses communes membres une convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendies. Fin 2021, 31 communes avaient signé la convention portant sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. En 2022? les conventions des communes de Chambéry et La Motte-Servolex, d'une durée d'un an, ont été renouvelées.

FONCTIONNEMENT : (30 € HT/PI/AN)

- Contrôle et entretien technique des PI
- Mesures des PI (débit / pressions)
- Mise à jour de l'application CR+ du SDIS
- Envoi d'un rapport annuel aux communes

INVESTISSEMENT

- Création de nouveaux PI
- Renouvellement des PI (et/ou déplacement)
- Rédaction du procès verbal pour le SDIS 73



BILAN 2022 DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

35 CONVENTIONS EN VIGUEUR
SUR LE TERRITOIRE

2 513 POTEAUX INCENDIES IDENTIFIÉS
SUR GRAND CHAMBÉRY

12c

LA PROTECTION DE L'EAU POTABLE

La ressource en eau, essentielle, devient chaque jour plus fragile. Préserver et restaurer la ressource afin de garantir une eau de qualité est un enjeu majeur de la direction de l'eau et de l'assainissement. Cette protection réglementaire nécessite la définition puis l'instauration de périmètres de protection, dans lesquels les activités peuvent être contraintes.

LA PROCÉDURE COMPREND PLUSIEURS ÉTAPES :

- Élaboration du rapport préliminaire
- Rédaction et validation par un hydrogéologue agréé d'un rapport hydrogéologique qui décrit le fonctionnement de l'hydrosystème
- Élaboration du dossier d'enquête publique
- Consultation des services de l'Etat pour avis puis transmission du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) à l'Agence Régionale de Santé
- Enquête publique
- Présentation de la DUP au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) pour avis
- Prise de l'arrêté préfectoral et rédaction des pièces administratives
- Animation foncière sur le Périmètre de Protection Immédiat (PPI) et les accès
- Réalisation des travaux prescrits dans le PPI

L'INTÉRÊT DE CETTE PROCÉDURE EST MULTIPLE. ELLE PERMET DE :

- S'assurer que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine présente des garanties suffisantes et durables,
- Interdire et/ou de réglementer les activités les plus à risque vis-à-vis de l'utilisation des eaux,
- Acquérir les terrains et les droits nécessaires,
- Rendre certaines prescriptions opposables aux tiers (servitudes) pour tenir compte de la spécificité des lieux (nature des sols, hydrographie),
- Sensibiliser les usagers concernés par les zones de protection

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DÉFINIT 3 PÉRIMÈTRES DE PROTECTION :

■ Le périmètre de protection immédiat

Il est obligatoire et correspond généralement à une zone de quelques mètres carrés autour de l'ouvrage de captage. Il a pour fonction principale d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements de substances polluantes à proximité immédiate du point d'eau. Il doit être acquis en pleine propriété par la collectivité bénéficiaire de l'autorisation de prélèvement. Il est clôturé et régulièrement entretenu. Toute activité non liée au service des eaux y est interdite.

■ Le périmètre de protection rapproché

Il est obligatoire et correspond généralement à une zone de plusieurs hectares autour de l'ouvrage de captage. Il délimite le secteur dans lequel toute pollution ponctuelle ou accidentelle est susceptible d'atteindre rapidement le captage soit par ruissellement superficiel, soit par migration souterraine des substances polluantes.

■ Le périmètre de protection éloigné

Il est facultatif. Il informe les différents acteurs sur la vulnérabilité particulière de ce secteur qui correspond à la zone d'alimentation du captage. Dans ce périmètre, peuvent être réglementés les activités, installations ou dépôts qui, compte tenu de la nature des terrains, peuvent présenter un risque de pollution. Les outils de gestion de la ressource ont été récemment renforcés, en créant des zones de protection des aires d'alimentation des captages, sur lesquelles peuvent être mis en œuvre des programmes d'action visant notamment la lutte contre les pollutions diffuses d'origine, notamment, agricole. La surface d'action touchée dépasse donc largement celle du seul périmètre de protection rapproché.

	TOTAL
Ressources Total	66
Ressources principales	54
Ressources Secours	12
Etudes préliminaires	47
Rapports hydrogéologiques	47
Dossiers d'enquêtes publiques	47
DUP	44
Arrêtés préfectoraux	43
Acquisition foncière PPI	40
PPI terminés (travaux)	29
Procédures abouties (y compris PPR)	25

2020

UN COMPLÉMENT D'ÉTUDE POUR 5 AUTRES CAPTAGES PEU CONNUS DE LA COLLECTIVITÉ

complétant les études de 2019 sur 18 captages des Bauges. Ce complément comprend également une synthèse des éléments ayant abouti à l'abandon de 16 sources en 2021. Les diagnostics ont été complétés courant de l'année 2022, achevant les études sur nos 85 sources abandonnées et en service sur l'ensemble du territoire. Les différents travaux et études pointées dans les diagnostics vont être démarrés courant 2023.

**2021
2022**

Répondant à la priorisation des actions à mener, **LES RESSOURCES DE DEUX CAPTAGES ONT COMMENCÉ À ÊTRE PROTÉGÉES HORS DUP SUR ST FRANÇOIS DE SALES : LA DHUY ET PLAN THOMAS.**

Concernant la protection des captages, 3 procédures sont menées annuellement. En 2020, la procédure a été lancée pour Fontaine Noire (Aillon le Jeune), Cornes (Lescheraines) et Pré Paissard (Aillon le Vieux), ce qui a abouti à l'élaboration d'une DUP pour les trois captages, qui sera définitivement validée par enquête publique au second semestre 2023.

En 2021, les procédures ont été lancées pour les captages du Mont et du Téchét (Bellecombe en Bauges) ainsi qu'une remise à niveau de la DUP pour le captage de la Drès (Doucy en Bauges).

Des études hydrogéologiques ont été lancées en 2022 sur le secteur de La Compôte afin de permettre la création de forages d'essai. Les résultats attendus en 2023 permettront d'envisager une nouvelle ressource en eau pour les Bauges devant dans les années à venir.

Le forage de Lescheraines autrefois abandonné va être réhabilité courant 2023. Ces travaux permettront d'envisager son utilisation en pérennisant la qualité et la quantité de l'eau de la nappe.



12d

LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE

L'eau est l'aliment le plus contrôlé en France. Il fait notamment l'objet d'un suivi réglementaire mené par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé) et d'un autocontrôle mené par la collectivité. Chaque ressource est suivie au moins une fois par an en eau brute et en eau distribuée. La fréquence dépend du volume distribué.

- Suivre la conformité réglementaire de l'eau distribuée (nombre d'analyse/an, % conformité)
- Mettre en place les mesures correctives en cas de non-conformité (types de mesures et nombre/an)
- Planifier en complément l'autocontrôle (nombre analyses/an) et réaliser les campagnes de prélèvements
- Assurer la communication des résultats

L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUÉE PAR GRAND CHAMBÉRY FAIT L'OBJET D'UN SUIVI DE LA QUALITÉ SANITAIRE :

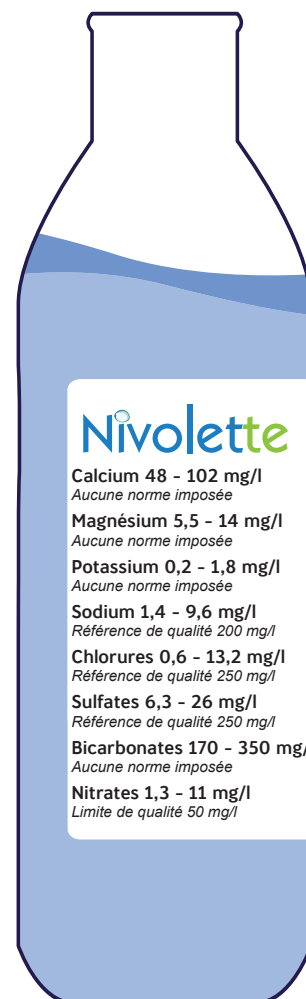
772 ANALYSES EFFECTUÉES dont **125** sur le territoire des Bauges
PAR L'ARS SUR L'EAU DISTRIBUÉE

351 ANALYSES EFFECTUÉES dont **158** sur les captages des Bauges
PAR GRAND CHAMBÉRY SUR L'EAU BRUTE

RÉSULTATS DES ANALYSES SANITAIRES RÉALISÉES PAR L'ARS SUR L'EAU DISTRIBUÉE



NON CONFORMITÉS	
82	
Cluse de Chambéry	Bauges
65	26
10%	20%



- Résultats très similaires à 2021 avec un taux de non-conformité qui s'établit entre 12 et 13%
- 92% des non-conformités concernent les sources : majoritairement liées à des dépassements de référence de qualité ne donnant pas lieu à la mise en œuvre obligatoire d'actions correctives. En effet, seules 17 % d'entre elles sont des non-conformités pour dépassement des limites de qualité entraînant des actions correctives et un recontrôle réglementaire
- Tous les recontrôles ont mis en évidence un retour à la normale après les actions correctives

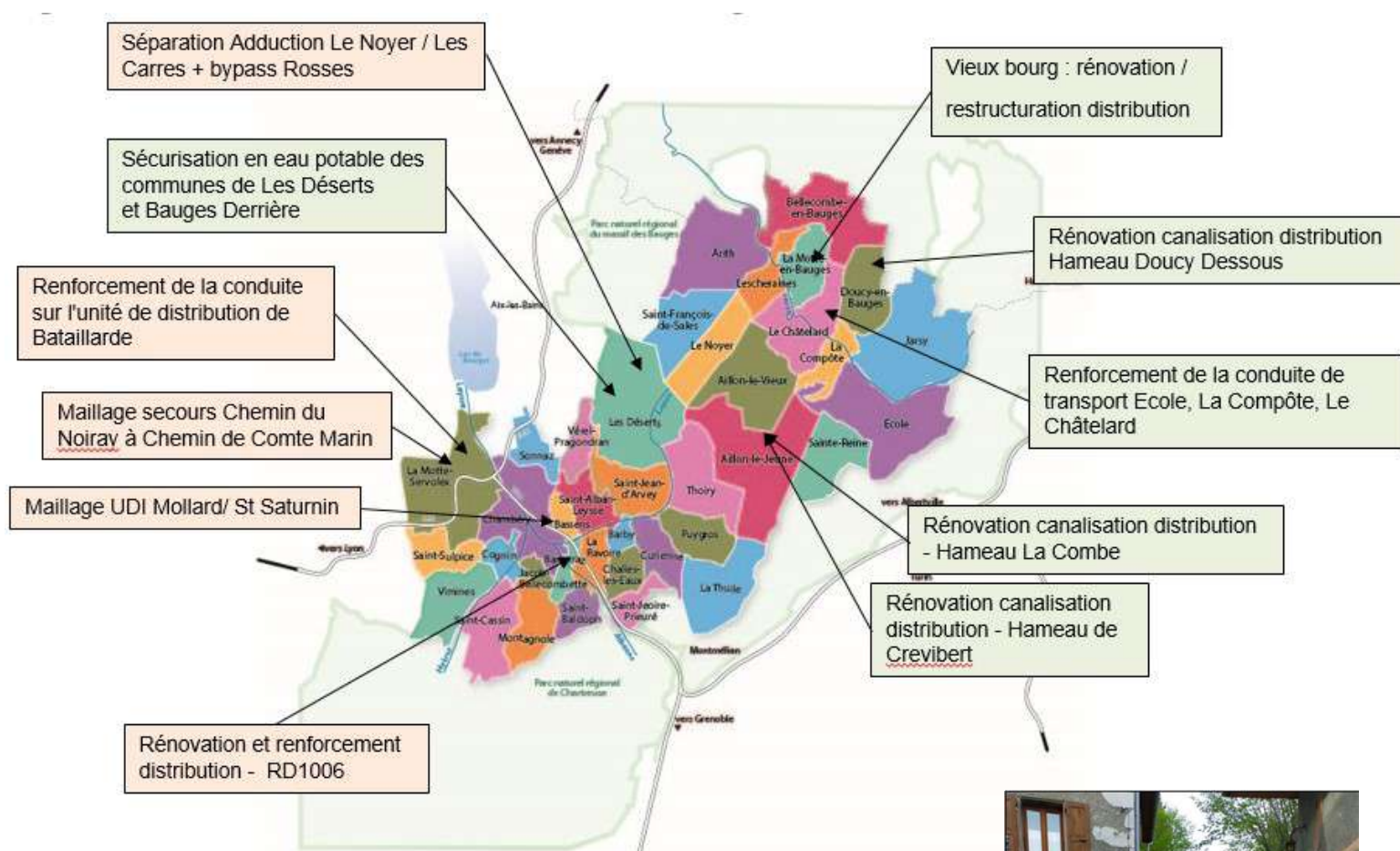
VOIR BILAN ARS QUALITÉ DE L'EAU EN ANNEXE - ANNEXE 5

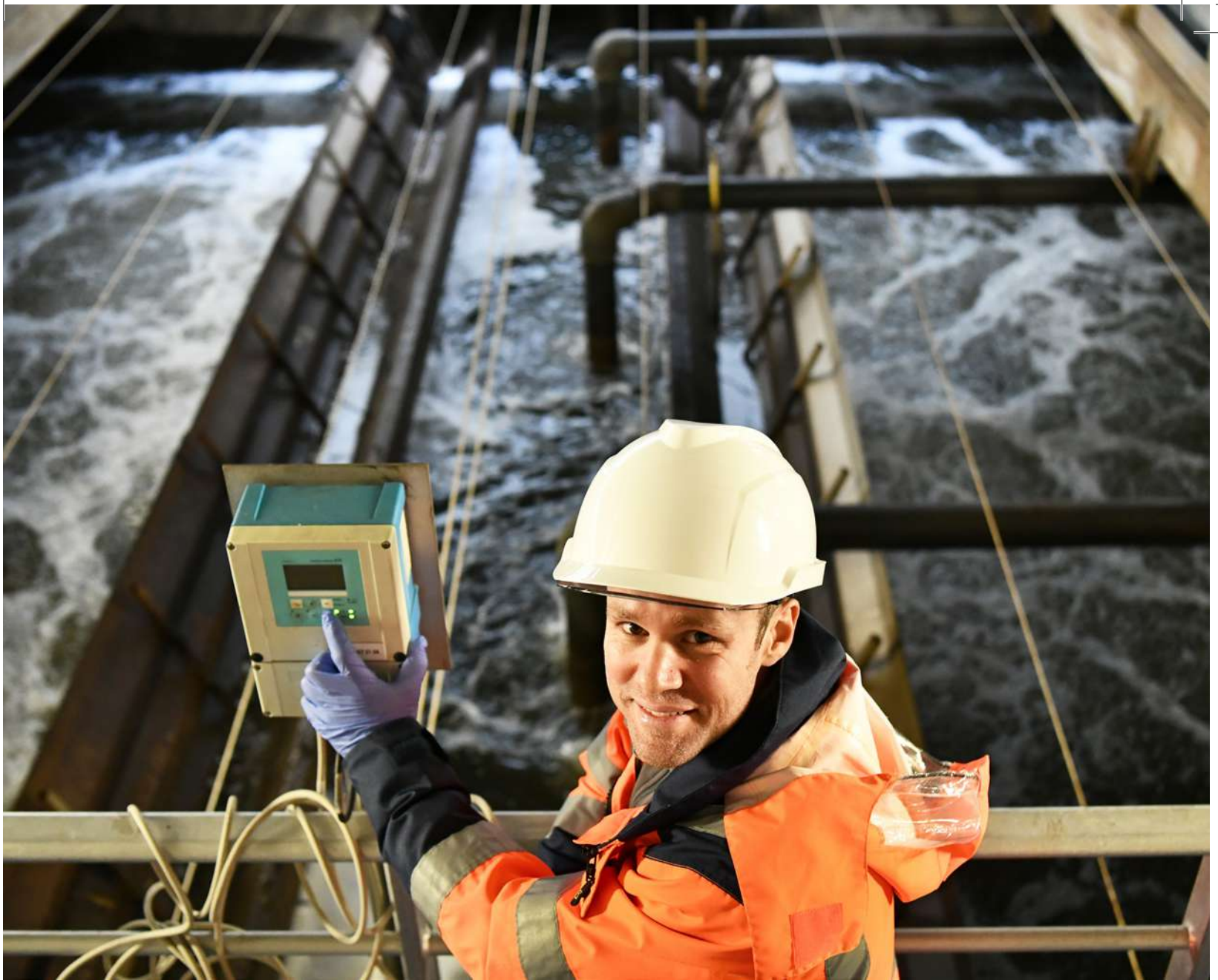
12e

L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT

LES PRINCIPAUX TRAVAUX DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT 2022 EST DE 0.72 % SOIT 8 KM SUR 1109 KM DE RÉSEAU DE DESSERTE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 7 860 676 € HT.





3

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

13

LES CHIFFRES-CLÉS

677 KM DE RÉSEAUX
D'ASSAINISSEMENT
(EAUX USÉES ET UNITAIRES)

DONT 9,5 KM
DE RÉSEAUX VISITABLES

3 472 INSTALLATIONS EN
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

46
POSTES
DE RELÈVEMENT

19 UNITÉS DE
TRAITEMENT

18 STEP

1 UDEP

12 855 486 M³ DE VOLUME GLOBAL TRAITÉ À L'UDEP

7 503 457 € HT
D'INVESTISSEMENT
CONSACRÉS AUX TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT

97,3 %
TAUX DE CONFORMITÉ
DES REJETS
(7 NON CONFORMITÉS REJET)

0,74 % DU RÉSEAU D'EAUX
USÉES RENOUVELÉ

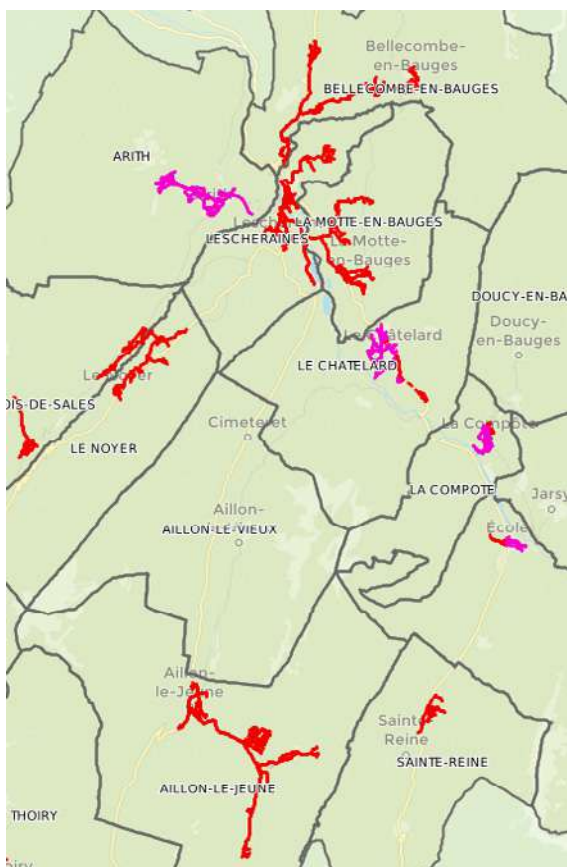
517 KM DE RÉSEAUX
D'EAUX PLUVIALES

13

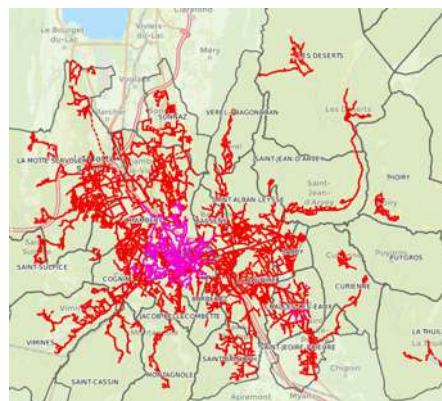
LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Le territoire de Grand Chambéry est situé dans le bassin versant du lac du Bourget et celui du Chéran. La protection de la qualité de ses eaux a nécessité des travaux importants : la construction d'un assainissement collectif performant avec un rejet des eaux épurées hors du bassin versant du lac, dans le Rhône, via une galerie sous le massif de l'Epine. Elle impose également le contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC) et l'accompagnement des propriétaires concernés.

L'assainissement collectif est par définition, le système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend l'ensemble des équipements constituant le réseau (regards, branchements, collecteurs, poste de relèvements) et les différents sites de traitement (UDEP, stations d'épuration à boues activées ou à macrophytes).



Réseaux dans les Bauges



Réseaux dans la cluse de Chambéry



SUR LES 38 COMMUNES QUI COMPOSENT GRAND CHAMBÉRY, 4 COMMUNES (JARSY, DOUCY, AILLON-LE-VIEUX ET PUYGROS), N'ONT PAS DE RÉSEAU D'EAUX USÉES COLLECTIF, SEULEMENT DES ANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Les 34 autres communes sont donc raccordées au réseau collectif d'assainissement qui achemine les effluents vers l'UDEP de Chambéry, pour les communes urbaines situées dans la cluse, ou vers les petites stations d'épurations pour les communes rurales de la périphérie et des Bauges.

13a

LE PATRIMOINE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES RÉSEAUX

Le réseau de collecte des eaux usées de l'agglomération chambérienne s'est développé à partir du réseau d'assainissement de la Ville de Chambéry, lui-même issu d'anciens canaux.

677 KM DE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES ➤ **DONT 100 KM UNITAIRES RECUEILLANT LES EAUX DE RUISSELLEMENT ET 577 KM SÉPARATIFS**

LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES DESSERT L'AGGLOMÉRATION, PRINCIPALEMENT EN DOMAINE PUBLIC, IL EST CONSTITUÉ :

- **Du réseau unitaire du centre de Chambéry**, visitable à semi-visitable, par lequel transite la plus grande partie des effluents de toute l'agglomération.
- **Des émissaires principaux**, unitaires ou séparatifs, qui constituent la structure du réseau intercommunal.
- **Des réseaux de collecte secondaires** destinés à réceptionner les effluents en provenance des habitations (majoritairement séparatifs).



LE RÉSEAU DE CHAMBERY

Le réseau d'assainissement du centre ancien de Chambéry est essentiellement en système unitaire. Ce réseau constitue le patrimoine historique de l'assainissement. Il se compose de 9,5 km d'égouts visitables (largeur de 0,60 à 5,00 ml, hauteur de 0,80 à 4,00 ml). Pour des raisons de sécurité, certains réseaux initialement classés comme visitables (c'est-à-dire dans lesquels les équipes de maintenance peuvent intervenir à pied) ne sont plus considérés comme tels.

5 KM DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRES RÉHABILITÉS SUR 14 ANS

2008 -2011 : 1 km rénové
2013 -2016 : 2.5 km rénovés
2018 : 630 m rénovés
2021 -2022 : 1 km rénové



Ce réseau doit faire l'objet de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement, notamment pour la rénovation du génie civil et le confortement des radiers pour améliorer l'étanchéité et faciliter l'entretien et l'autocurage.

Ce chantier s'inscrit dans un important programme de rénovation, conduit dans le cadre du contrat de bassin versant du lac Bourget, qui prévoit la réhabilitation de 8 km de réseau d'assainissement, unitaire et visitable, du centre ancien de Chambéry sur 15 ans pour un investissement global estimé à 15 millions d'euros.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS : AMÉLIORER L'ÉTANCHÉITÉ DES COLLECTEURS, RENDRE L'ENTRETIEN PLUS FACILE ET RÉNOVER CE PATRIMOINE HISTORIQUE.

CE CHANTIER, EN PLUSIEURS PHASES, A ÉTÉ ENGAGÉ EN 2008 ET A ENTAMÉ SA 3^{ÈME} PHASE EN 2021 AVEC UN ACHÈVEMENT PRÉVU EN 2023.

4 ENJEUX MAJEURS POUR CES TRAVAUX :

- **Environnemental** : supprimer les exfiltrations, réduire le drainage des eaux parasites et protéger la nappe
- **Hydraulique** : réduire les phénomènes de stockage et de relargage de pollution
- **Structurel** : remettre en état la structure des ouvrages et préserver le patrimoine du réseau bicentenaire du centre-ville de Chambéry
- **Fonctionnel** : améliorer des conditions d'exploitation et de sécurité

Les réseaux d'assainissement sont connus et identifiés dans le système d'information géographique. Cette connaissance est améliorée, quotidiennement, grâce aux détections organisées, à l'incrémentation des plans de recolement, aux inspections vidéo ainsi qu'aux visites effectuées par le service collecte : inspections et contrôles des branchements neufs ou campagnes diagnostiques eaux claires parasites.

EN 2022, LE VOLUME D'EAUX USÉES FACTURÉ S'ÉLÈVE À 6 849 399 M³

LES DÉVERSOIRS D'ORAGE

Les déversoirs d'orages implantés sur le réseau unitaire représentent en 2022, un rejet total de 167 389 m³, soit 1,3 % du volume global annuel transitant par le réseau.

LES ACTIVITÉS SUR LES RÉSEAUX

En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :

- 40 campagnes d'entretien d'espaces verts
- 42 renouvellements et mises à la côte d'ouvrage de voirie
- 9 réparations diverses et petites maçonneries
- 239 curages préventifs
- 292 curages et nettoyages, lors d'accompagnement d'inspection vidéo de réseaux
- 72 débouchages de réseaux
- 45 campagnes de pompages préventifs
- 33 curages préventifs sur le réseau d'eaux pluviales
- 5 débouchages de réseaux d'eaux pluviales
- 29 campagnes d'entretien d'ouvrages de voirie (grilles, puits perdus)
- 43 campagnes de visites et contrôles pédestres
- 289 inspections caméra
- 3 investigations terrain pour recherche de pollution
- 17 contrôles de branchements
- plus de 250 points d'approvisionnement identifiés lors des campagnes de dératisation





L'équipe exploitation réseaux est également en charge des travaux urgents de fonctionnement et/ou situations critiques, tels que les affaissements de chaussées, les réparations urgentes (obturations), ...

2022

14 chantiers de fonctionnement ont été gérés par l'équipe réseau, et confiés aux entreprises de travaux publics.

L'équipe exploitation réseau a géré la campagne d'entretien du bassin de la Calamine.

En effet, cet ouvrage stratégique, difficile d'accès et situé à l'amont du centre-ville de Chambéry, reçoit les eaux des ruisseaux de Sainte Claire et la source de la fontaine St Martin.

L'ouvrage a ainsi été curé, nettoyé durant 6 jours, 70 tonnes de végétaux boueux ont été évacuées pour un coût total de 15 000 € environ.



Journée d'activité type d'un chargé de maintenance réseau

6h45-12h15 : prise de poste sur le site de l'UDEP, avec l'équipe réseau après le changement d'habits au vestiaire (tenue Grand Chambéry et principaux équipements de protection individuel)

Echange avec l'équipe d'astreinte sur les événements et dysfonctionnements nocturnes ainsi que sur les interventions en cours

Briefing sur les activités de la journée :

Campagnes de maintenances préventives (curage réseau des « points noirs » (mauvais écoulements)

Interventions d'accompagnement et de moyens techniques pour les équipes visites et contrôle réseaux

Intervention en binôme ou trinôme sur le terrain avec le camion hydrocureur, préparé selon la mission du jour (pompage ou curage ou débouchage)

Passation des consignes et informations aux agents de permanence de l'après midi.

12h15-13h15 pause déjeuner



13h15-17h30 : reprise des interventions

Continuité de l'activité du matin, maintenance préventive / corrective et / ou

Nouvelles tâches et consignes de maintenance distribuées par les agents encadrants

Echanges avec l'encadrant et transmissions des informations et consignes à l'agent d'astreinte

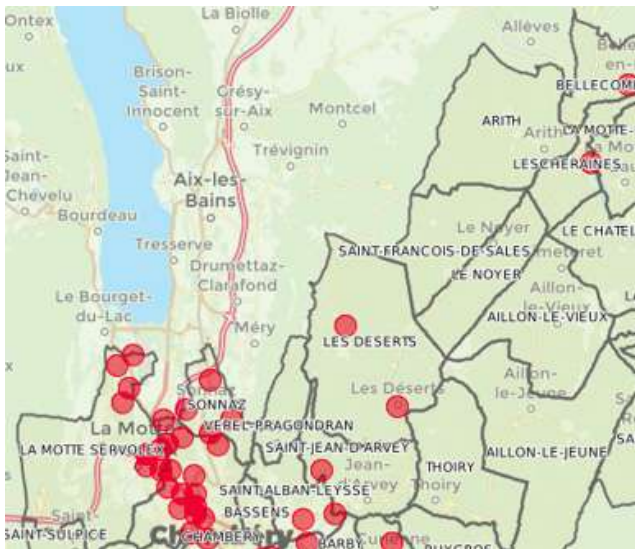
LES POSTES DE RELEVEMENT

Un poste de relèvement est un ouvrage qui permet de rassembler et stocker ponctuellement les eaux usées, généralement au point bas d'une combe, pour ensuite, les refouler avec des pompes, vers un point haut permettant ainsi un écoulement gravitaire vers sur un autre versant.

Le débit maximum horaire des postes de relèvement s'échelonne de 20 à 550 m³/heure pour un total de **2 400 m³/heure**.

Les postes sont intégrés à l'autosurveillance du réseau d'assainissement et équipés de mesures de débits. La maintenance et les astreintes sont assurées par le personnel de l'UDEP où se trouve le poste central de supervision.

EN 2022, 12 855 486 M³ REFOULÉS EN DIRECTION DE L'UDEP



Le service exploite une quarantaine de postes de relèvement sur le territoire de grand Chambéry, avec des débits pouvant atteindre plusieurs centaines de m³ /heure.



Principe du poste de relèvement

LES ACTIVITÉS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :

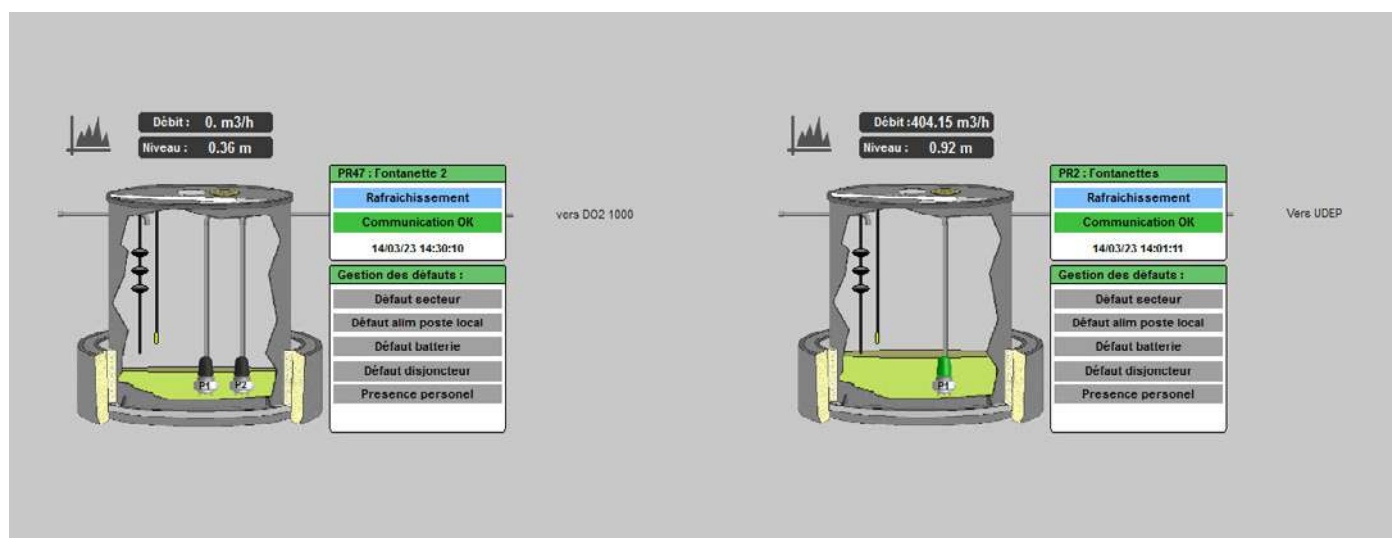
- 2 006 entretiens et maintenances préventives régulières de premier niveau
- 165 entretiens et maintenances préventives régulières de premier niveau
- plus de 100 plans préventifs de maintenance
- 38 interventions conséquentes de maintenance corrective
- 23 campagnes de pompage préventif
- 7 pompages, curages et nettoyage d'accompagnement avant intervention

Particularité :

La majorité des postes de relèvement est positionnée sur les réseaux d'eaux usées, néanmoins 3 postes sont installés sur le réseau d'eaux pluviales. Ils sont également exploités par le service.

Le fonctionnement du pompage d'un poste de relèvement se déclenche en fonction de la quantité d'eau entrante. Ainsi, lorsque la cuve de réception des effluents atteint un certain niveau de remplissage, une sonde active la mise en route des pompes et une seconde déclenche l'arrêt du pompage lorsque la cuve est vide.

Les équipes exploitation assainissement s'assurent du bon fonctionnement de ces équipements et sont averties, en cas de dysfonctionnement par un appel / une alarme qui est envoyé depuis la supervision.



L'UDEP

Une usine de dépollution est un ensemble d'équipements situés en aval d'un réseau public de collecte et de transport des eaux usées, assurant l'épuration plus ou moins poussée des eaux usées et pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel.

UNE UDEP COMPREND DIFFÉRENTES ÉTAPES DE TRAITEMENT :

- le **prétraitement** : dégrillage-tamissage, dessablage, déshuilage
- le **traitement physico-chimique** : coagulation, floculation, décantation
- le **traitement biologique** avant rejet des eaux épurées au milieu naturel : biofiltration
- le **traitement et la valorisation des boues d'épuration**
- le **traitement et la valorisation d'apports extérieurs** : matières de vidange, graisses, produits de curage, boues d'autres stations
- le **traitement des odeurs**

L'UDEP (USINE DE DÉPOLLUTION DES EAUX USÉES) DE CHAMBÉRY EST COMPOSÉE :

- d'un pré-traitement,
- d'un traitement primaire physicochimique
- d'un traitement secondaire biologique.

En sortie de traitement primaire, la pollution de l'eau est éliminée à environ 50 % par réaction chimique.

Le traitement secondaire quant à lui entrainera un abattement de 40 % de la pollution restant par dégradation biologique et filtration sur lit de pouzzolane.

Le passage des eaux usées dans ces deux parties successives permet de dépolluer à 90 % les eaux usées entrant dans la station.

La partie physicochimique a une capacité de 8000 m³/h, alors que la filtration biologique ne peut absorber que 3500 m³/h.



LE REJET DES EAUX S'EFFECTUE VERS DEUX MILIEUX RÉCEPTEURS DISTINCTS AVEC DEUX NIVEAUX D'ÉPURATION :

■ **LE RHÔNE** : jusqu'au débit maximum de 5 760 m³/h admissible par l'émissaire de rejet de diamètre 1 200 mm en amont de la galerie de rejet au Rhône commune à Grand Chambéry et à Grand Lac. Ces eaux sont rejetées après passage dans le prétraitement, traitement physicochimique et filtration biologique.

■ **LA LEYSSE** : lors de débit supérieur à 5 760 m³/h et jusqu'à 8 000 m³/h, les eaux sont rejetées à la rivière après pré-traitement et traitement physicochimique. Ce bypass à La Leysse se produit uniquement lors de conditions météo avec forte pluviométrie.

167 389 M³

VOLUME D'EFFLUENT PASSÉ SUR
LES 5 GROS DÉVERSOIRS D'ORAGE



CE QUI REPRÉSENTE 1,3 % DU VOLUME GLOBAL ANNUEL D'EFFLUENT TRANSITANT PAR LE RÉSEAU (CONTRE 1,2 % EN 2021 ET 2,2 % EN 2020).
RATIO SIMILAIRE À 2021. LA DIMINUTION A ÉTÉ TRÈS NETTE À PARTIR DE 2021, DUE À LA MISE EN FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE STOCKAGE ET DE RESTITUTION DÉBUT MARS.

Les rendements épuratoires de l'UDEP sont définis avec les paramètres suivants :

- MEST : Matières en Suspension Totales
- DBO : Demande Biologique en Oxygène
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- NK : Azote Kjeldhal
- NGL : Azote global
- PT : Phosphore Total

VOLUMES COLLECTÉS ET ÉPURÉS À L'UDEP

12 855 486 M³

VOLUME GLOBAL TRAITÉ
PAR L'UDEP EN 2022

COMPARATIF SUR LES SIX DERNIÈRES ANNÉES, AVEC LA PLUVIOMÉTRIE EN MM

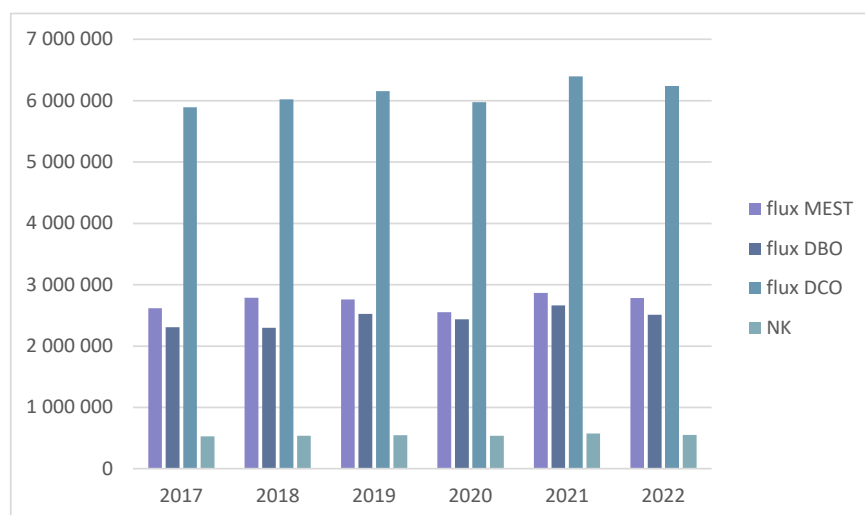
	Volume traité	Pluviométrie
2017	11 034 169	907
2018	14 478 483	999
2019	13 257 537	1 140
2020	12 902 343	1 065
2021	14 212 651	1 111
2022	12 855 486	934

On notera sur 2022 la très faible pluviométrie sur les 8 premiers mois de l'année, engendrant des phénomènes importants de sécheresse.

Le dernier trimestre en revanche, a connu deux belles hauteurs d'eau très rapprochées les 21 et 24 octobre (respectivement 44 et 49 mm).

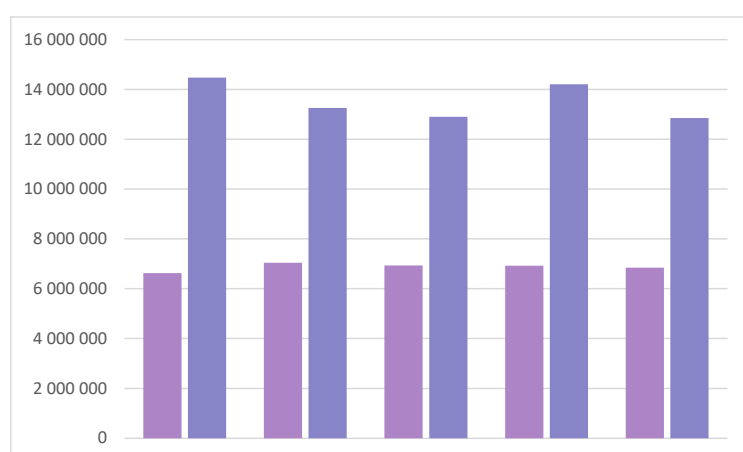
CHARGES DE POLLUTION EN ENTRÉE UDEP ET ÉVOLUTION SUR LES DERNIÈRES ANNÉES

CHARGES ANNUELLES DE 2017 À 2022 (LES FLUX SONT EXPRIMÉS EN KG/AN POUR CHAQUE PARAMÈTRE)



VOLUMES D'ASSAINISSEMENT RAPPORTÉS AUX VOLUMES D'EAU USÉE FACTURÉS

M³ FACTURÉS / M³ EAU USÉE



Les données sont relativement stables sur la partie facturée (environ 7 millions de m³ annuel) alors que les volumes traités à l'UDEP sont de l'ordre de 12 à 13 millions de m³ suivant les conditions météorologiques. Des travaux d'amélioration sur les réseaux unitaires du centre ancien sont réalisés chaque année afin d'améliorer les performances des réseaux de collecte.

■ M³ EAU USÉE ■ M³ EAU USÉE FACTURÉS

PRODUITS EXTERNES DÉPOTÉS SUR L'UDEP

Les produits admis en dépotage sur l'UDEP sont les sous-produits issus de l'assainissement provenant de la Savoie ou des départements limitrophes.

- Matières de vidange provenant des installations domestiques ou assimilables
- Boues de stations d'épuration
- Graisses (issues de stations ou de bacs)
- Produits de curage

Les boues de station sont dépotées en entrée de filière boue, afin d'être mélangées aux boues produites par l'UDEP, pour alimenter les digesteurs où elles sont méthanisées.

Jusqu'à octobre 2021, le méthane issu de la digestion était transformé en énergie électrique, par le biais d'un moteur de cogénération.

Durant toute l'année 2022, d'importants travaux ont été réalisés afin de pouvoir valoriser le méthane par une injection directe dans le réseau gaz.

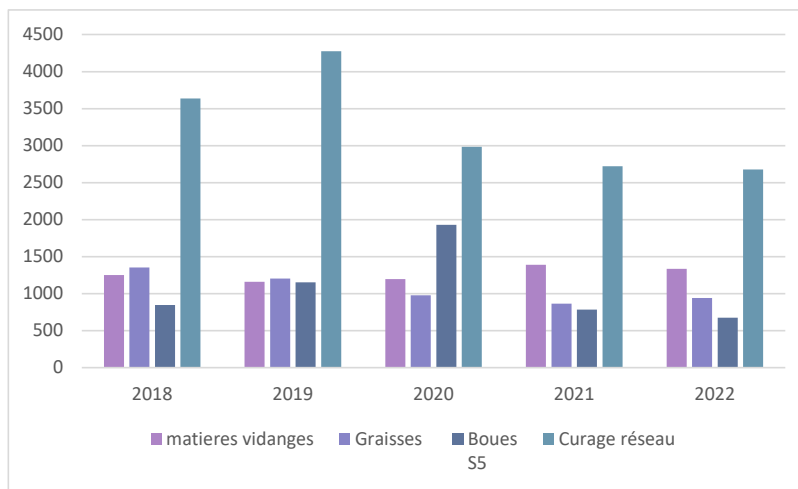
Les matières de vidange et les produits de curage sont déversés en entrée de station et dégrillés avant de passer dans la filière eau pour être traités.

Quant aux graisses, elles sont épaissies sur le site par un système de bennes spécifiques, puis sont ensuite expédiées vers des filières de traitement type compostage ou hydrolyse.

Le graphique ci-dessous donne une vision pluriannuelle des tonnages dépotés :

APPORTS MATIERES EXTERIEURES EN TONNES 2018 A 2022

COMME EN 2021 BEAUCOUP MOINS DE BOUES EXTERIEURES ONT ÉTÉ ACCEPTÉES SUR L'UDEP EN 2022 DU FAIT DE LA VIDANGE DU DIGESTEUR



LES ACTIVITÉS SUR L'UDEP

En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :

Sur la filière eau :

- Plus de 600 journées de process
- Plus de 700 plans préventifs de maintenance
- 47 interventions conséquentes de maintenance corrective
- 4 campagnes de curage et pompage préventif

Sur la filière boues :

- Plus de 400 journées de process
- Plus de 800 plans préventifs de maintenance
- 13 interventions conséquentes de maintenance corrective
- 12 campagnes de curage et pompage préventif



L'année 2022 fut également intense en projet, sur le site de l'UDEP, où 2 gros chantiers de travaux ont été menés en parallèle :

- Le projet « conception- réalisation d'une unité d'injection de biométhane », piloté par le Bureau d'étude de la DEA
- Le projet « vidange, remise en état et remise en service des 2 digesteurs, mise en place d'un tamis sous pression sur la ligne de digestion de l'usine de dépollution », piloté par l'exploitation assainissement assisté par un bureau d'étude extérieur.

Durant toute l'année, une co-activité avec les différents intervenants a, d'une part, imposé une vigilance particulière et d'autre part, mobilisé les équipes exploitations pour mener conjointement ces 2 opérations et garantir la continuité de service au quotidien.



LA VIDANGE DE CE PREMIER DIGESTEUR A PERMIS D'ÉVACUER 974 TONNES DE BOUES BRUTES ET 123 TONNES DE SABLE.



Réhabilitation des équipements

Conduites Biogaz:
Réparation partielle des 12 cannes de brassage : joints - PEHD



figure 4 : cannes de brassage du digesteur 1 déposée et stockées



Figure 1 : cannes de brassage du Digesteur 1

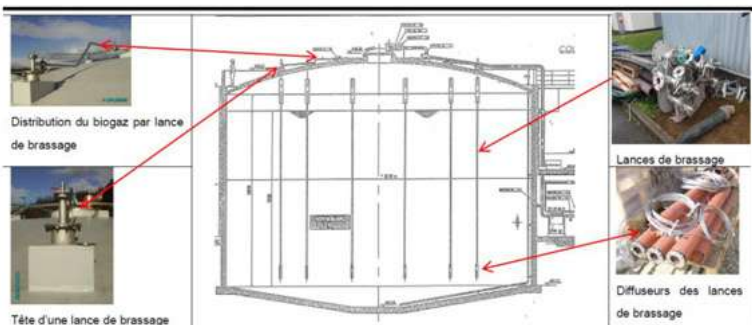


Figure 3 – Digesteur (vue de profil)

Conduites boues:
Modification du tuyau d'extraction des boues
reprise complète de la canalisation de d'alimentation /recirculation

LES ACTIVITÉS SUR LES STEP A BOUES ACTIVÉES A CULTURES LIBRES

- En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :
- 312 entretiens et maintenances préventives régulières de premier niveau
 - Plus de 230 journées de process
 - Plus de 100 plans préventifs de maintenance
 - 10 interventions conséquentes de maintenance corrective
 - 19 campagnes de pompage process
 - 12 campagnes pompage préventif



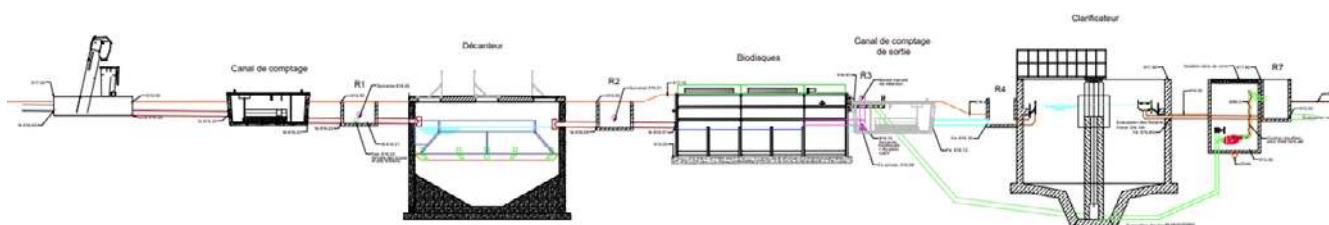
- 1 STEP A BOUES ACTIVÉES À CULTURE FIXÉES

La station d'épuration du chef-lieu de la Thuile est composée d'une filière par disques biologiques, combinée à l'amont avec un dégrillage et un décanteur digesteur et à l'aval avec un clarificateur.

Ce procédé repose sur le développement de bactéries se fixant à la surface des disques partiellement immergés.



Ce procédé compact, semi enterré et de faible consommation électrique nécessite une maintenance spécialisée des entretiens réguliers et une vigilance régulière, avec une attention particulière durant les mois d'hiver.



LES ACTIVITÉS SUR LES STEP A BOUES ACTIVÉES A CULTURES FIXÉES

En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :

- 52 entretiens et maintenances préventives régulières de premier niveau
- > 20 ½ journée de process
- < 30 plans préventifs de maintenance
- 3 interventions conséquentes de maintenance corrective
- 5 campagnes de pompage process

- 1 DECANTEUR DIGESTEUR

Construit en 1989, l'ouvrage est vétuste et peu performant.

A l'horizon 2024, une interconnexion avec le réseau du Noyer permettra sa déconstruction.

**LES ÉQUIPES EXPLOITATION ASSAINISSEMENT
ASSURENT L'ESSENTIEL DES ENTRETIENS ET
MAINTENANCES.**



LES ACTIVITÉS SUR LE DECANTEUR DIGESTEUR

En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :

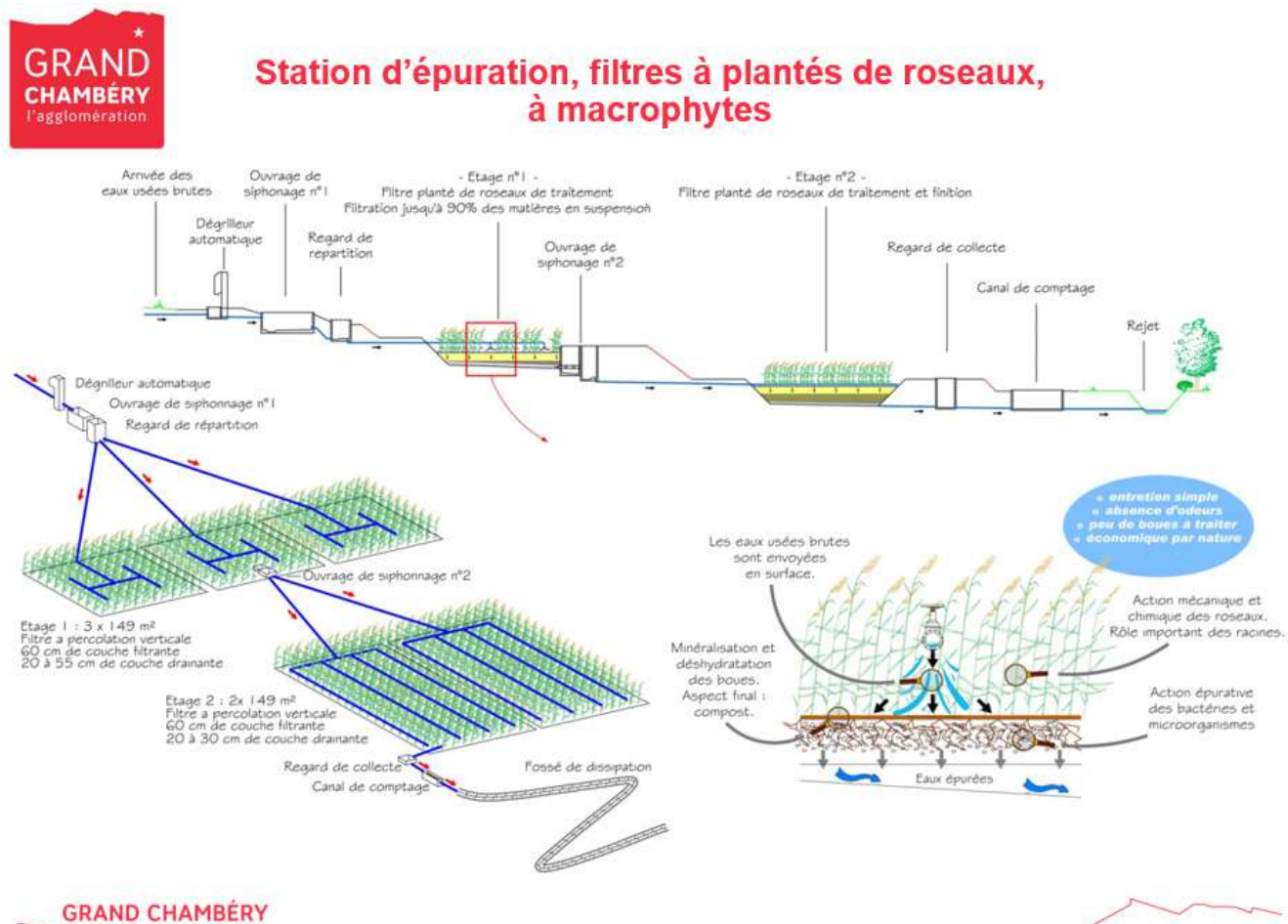
- 5 campagnes de pompage process

LES STEP À FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX (MACROPHYTES)

Le terme macrophytes désigne l'ensemble des plantes aquatiques visibles à l'œil nu, tels que les roseaux. De tels végétaux permettent la dégradation des composés polluants présents dans leur milieu, caractéristique utilisée depuis les années 80 dans des stations d'épuration particulières, dites à macrophytes ou à filtres plantés de roseaux.

Les roseaux fournissent un environnement favorable aux micro-organismes : apport d'oxygène, protection contre les UV et maintien de l'humidité. Ces derniers vont dégrader les molécules présentes dans les eaux usées : matière organique, nitrites, phosphates... Le substrat, quant à lui, permet la rétention des matières en suspension, formant des boues en surface, ainsi que l'absorption de métaux. Enfin des réactions chimiques d'oxydoréduction et de précipitation complètent le processus.

Le service des eaux exploite 13 stations d'épuration à filtres plantés de roseaux, essentiellement situées en milieu rural. Cette technologie permet de concilier simplicité d'exploitation et bonne aptitude à l'intégration paysagère.



LES ACTIVITÉS SUR LES STEP A FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX

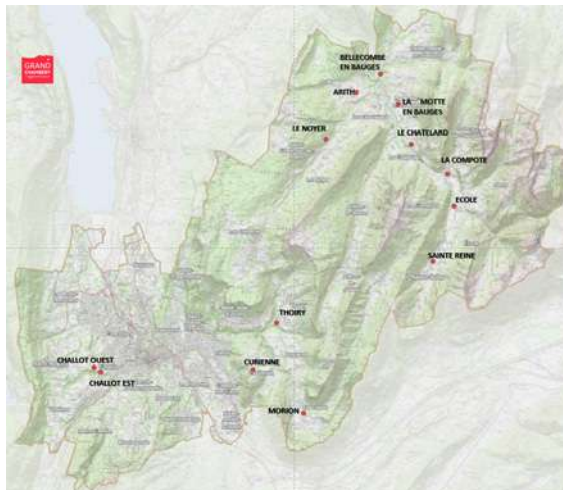
En 2022, les équipes du service exploitation assainissement ont effectué :

- 676 entretiens et maintenances préventives régulières de premier niveau
- Plus de 80 journées de process, entretiens et maintenances préventives
- 13 campagnes de pompage préventif



A l'automne, la campagne de faucardage est effectuée sur les 33 casiers constituant les étages épuratoires des stations.

Cette prestation déléguée mobilise une équipe de 4 à 6 personnes pendant 3 semaines environ.



Dès la fin du faucardage 2022, le service exploitation assainissement a mené, dans le cadre d'un marché public, une campagne de curage, accompagnée de bilans agronomiques et d'une valorisation agricole des boues a été réalisée sur 10 stations, soit 33 casiers.



Au total, **485 tonnes** de boues brutes ont ainsi été déshydratées et évacuées vers une filière de compostage.

13b

LES ACTIVITÉS DU SERVICE EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF



**LA QUARANTAINE D'AGENTS DU SERVICE
EXPLOITATION ASSAINISSEMENT ASSURE
L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION, AU QUOTIDIEN
DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT**

Les métiers de l'assainissement peuvent diverger selon leurs spécialités. Toutefois, 4 principaux secteurs d'activités se distinguent :

LES ACTIVITÉS ORGANISATRICES

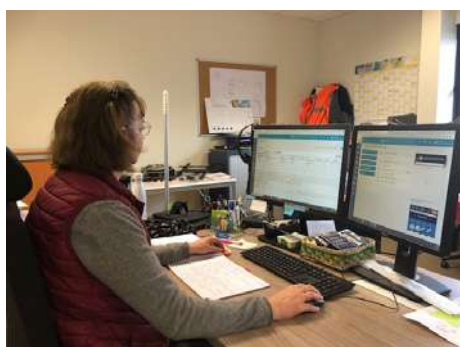
- Le responsable exploitation assainissement organise, coordonne et donne la ligne de conduite à suivre par le service. Il met tout en œuvre pour que les équipes atteignent les objectifs définis et porte le pilotage et l'animation des projets techniques.
- L'agent d'accueil industriel assure le contrôle d'accès au site de l'UDEP. Il est l'interlocuteur privilégié des différents professionnels qui sont amenés à rentrer sur le site de l'UDEP de Chambéry (les vidangeurs, les prestataires, les livreurs).
- L'ordonnanceuse du service assainissement met tout en œuvre, depuis l'outil GMAO (Gestion de la maintenance assistée par ordinateur), pour aider les équipes d'exploitation à réaliser les activités.

Les principaux domaines de compétences techniques impliquées :

L'organisation et le management d'un service, les métiers de l'assainissement, l'aisance de communication, le travail en équipe, la maintenance industrielle.

Particularité :

Un travail majoritairement effectué dans un bureau, au cœur d'un service opérationnel de terrain



LES ACTIVITÉS DE MAINTENANCE DES RÉSEAUX

La maintenance des réseaux comprend toutes les activités préventives et correctives effectuées sur l'ensemble des réseaux eaux usées et eaux pluviales :

- Les réparations de maçonnerie, les scellements de tampons de chaussées, les débroussaillages et élagages, les entretiens d'accès aux sites (chemins, portails, clôtures)
- Les débouchages, les curages et les pompages des réseaux
- Les contrôles de réseaux, les inspections télévisées, les investigations à l'intérieur des réseaux visitables (centre ancien de Chambéry), les campagnes de visite pédestre des réseaux difficilement accessibles
- Les campagnes de dératisations des réseaux

Les principaux domaines techniques concernés :

Les travaux sur domaine public, l'hydraulique des réseaux, le contrôle et l'inspection télévisuel, les outils haute pression



Particularité :

La diversité possible des activités sur une journée.

LES ACTIVITÉS DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

La maintenance des ouvrages et équipements peut être assimilée à la maintenance industrielle, qui se définit par les actions, d'origine électrique, mécanique, pneumatique ou hydraulique, qui permettent de maintenir ou de rétablir un bien dans un état spécifié pour garantir la continuité de service.

- Les interventions correctives, telles que les réparations ou les dépannages
- Les interventions, préventives, telles que les entretiens, les révisions, les contrôles, les renouvellements, les remplacements, les installations, les mises en route.

Les principaux domaines de compétences techniques impliqués :

L'automatisme, la télégestion et sa supervision, la communication industrielle, la mécanique, l'électricité, la pneumatique, l'hydraulique,



Particularité :

L'apprentissage scolaire des métiers de la maintenance n'apporte pas toutes les réponses pour résoudre les problèmes, il doit être complété avec l'expérience mais également avec des moyens parfois très astucieux.

Journée d'activité type d'un électromécanicien

6h45 12h15 : prise de poste sur le site de l'UDEP avec l'équipe UDEP/STEP/PR, après le changement d'habits au vestiaire (tenue Grand Chambéry et principaux équipements de protection individuel)

Ronde de supervision « postes de relèvement » avec commentaire, par l'agent d'astreinte, des événements et dysfonctionnements nocturnes.

Briefing sur le rappel des activités de la journée : Campagnes de maintenances préventives (ronde sur les filières de traitement, tournées sur les sites (postes de relèvements et stations d'épuration), installation d'un nouveau matériel

Interventions correctives (réglages ou modifications d'une consigne, changement d'un organe électrique, dépannage d'un matériel électromécanique, pneumatiques, hydraulique, ...)

Passation des consignes et informations aux agents de permanence de l'après midi.



12h15-13h15 pause déjeuner

13h15 17h30 : reprise des interventions

Continuité de l'activité du matin, maintenance préventive / corrective et / ou

Nouvelles tâches et consignes de maintenance distribuées par les agents encadrants

Echanges avec l'encadrant et transmissions des informations et consignes à l'agent d'astreinte

LES ACTIVITÉS DU PROCESS ET DE LA MÉTHODE

La conduite de process consiste à piloter, depuis un moyen de supervision terrain, une ou plusieurs étapes successives d'un process automatisé et à assurer la maintenance d'exploitation des différents équipements :

- Le pilotage de la file eau de l'UDEP (les rondes, gestion des extractions de boues, suivi d'un lavage de biofiltre)
- Le pilotage de la file boues de l'UDEP (les rondes, gestion des tambours épaisseurs, des centrifugeuses, suivi des digesteurs)
- Le pilotage des stations d'épuration (les tournées, gestion de la table d'égouttage, suivi de l'aération)
- Les campagnes préventives d'entretien (nettoyage, inspection d'une bâche de stockage, d'un biofiltre, les transferts de sous-produits)
- Les interventions correctives (démontage de conduite bouchée, nettoyage d'appareil)



Les principaux domaines de compétences techniques impliqués :

Le génie des procédés de traitement des eaux usées, l'hydraulique, l'électrotechnique, la biochimie

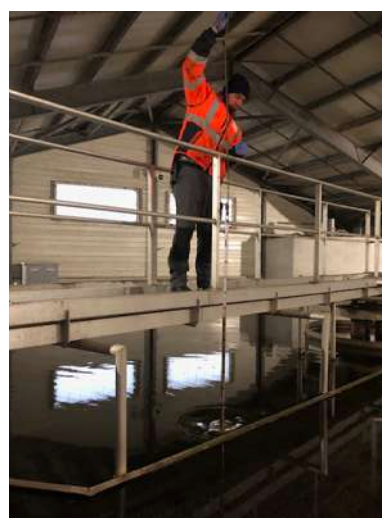
L'instrumentation industrielle regroupe les équipements et les dispositifs de contrôle qui permettent de mesurer et de vérifier plusieurs paramètres.

Le suivi se caractérise par

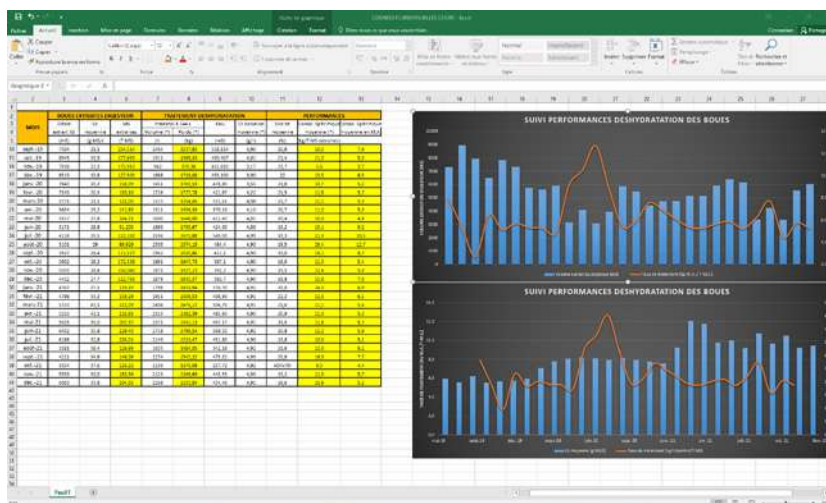
- Les campagnes préventives, (nettoyages ou étalonnages de sondes oxygène, PH, turbidité)
- Les interventions correctives (remplacement de sonde, recalibrage des paramètres)
- Les nouvelles installations (essai et mise place)

Les principaux domaines de compétences techniques impliqués :

- L'expertise de l'instrumentation (sondes radar, piézométrique, Ultrason, ...), l'informatique
- Le génie des procédés du traitement des eaux usées



La méthode consiste à formaliser les procédures et différents modes opératoires à suivre lors des maintenances préventives et correctives liées au procédé de traitement épuratoires des eaux usées.



Particularité :

Assurer seul et à distance le pilotage de l'UDEP de Chambéry, via le réseau sécurisé Grand Chambéry, pendant une prise d'astreinte.

L'EXPERTISE MÉTIERS DE L'ASSAINISSEMENT

Selon l'expertise des agents, les métiers de l'assainissement nécessitent différentes formations ou autorisations spécifiques, pour permettre de réaliser comme il se doit, les missions de maintenance d'exploitation :

- CACES pour la conduite d'engin (charriot élévateur, nacelle)
- CACES pour l'utilisation d'équipements (grue, pont roulant)
- Habilitation Electrique : basse tension et haute tension
- CATEC : interventions dans un espace confiné
- ATEX : interventions dans un espace avec une atmosphère explosive
- Risques chimiques : manipulation de produits dangereux
- SS4 : intervention sur un matériau amianté
- AIPR : intervention à proximité d'un réseau
- Signalisation temporaire des chantiers sur la voirie



Mais également des formations complémentaires :

- Secourisme (Sauveteur secouriste du travail & préventions et secours civique)
- Incendie (équipier de premier secours et manipulation des extincteurs)
- Prévention des risques liés à l'activité physique



Particularité :

La polyvalence des activités de l'assainissement s'identifie difficilement à un diplôme unique de formation.

3c

LA CONTINUITÉ DE SERVICE

24H/24



7J/7

365J/365

Le service d'astreinte assainissement mobilise quotidiennement une équipe constituée de 7 agents, pour garantir la continuité du service 24h/24h et 365 jours/365 et ainsi répondre aux urgences

Ces agents sont essentiellement sollicités, par des appels téléphoniques d'usagers pour les interventions sur les réseaux, par des alertes sms, via les supervisions, pour les interventions process et maintenance électromécanique.

Particularité :

Le suivi de l'UDEP nécessite une surveillance en supervision d'environ 1h tous les jours et une ronde de 3 à 4h sur site, tous les samedis, dimanches et jours fériés.

EN 2022, CE SONT 274 INTERVENTIONS SUR LE TERRAIN

Les interventions d'astreinte sur les réseaux :

- 32 débouchages de réseaux dont 8 de nuit
- 38 levées de doute suite à un appel
- 7 investigations pour des pollutions
- 3 chantiers de nuit sur voirie

Les interventions d'astreinte sur les postes de relèvement

- 27 dont 7 de nuit pour l'équipe maintenance
- 6 pour l'équipe réseaux dont 2 de nuit

Les interventions d'astreinte sur le BSR :

- 5 pour l'équipe process
- 2 pour l'équipe réseaux dont 9 de nuit

Les interventions d'astreinte sur les stations d'épuration

- 7 pour l'équipe maintenance
- 1 fois pour l'équipe process

Les interventions d'astreinte sur l'UDEP de Chambéry :

Filière Eau

- 3 pour l'équipe maintenance
- 14 pour l'équipe process

Filière boues

- 5 pour l'équipe maintenance
- 54 pour l'équipe process

Réseau industriel, supervision & communication

- 59 pour l'équipe maintenance
- 11 pour l'équipe process dont 7 de nuit

Simpl'ici
Grand Chambéry
Vos démarches en ligne



URGENCES 04 79 96 86 70

Pendant les heures d'ouverture 8h-12h / 13h30-17h30, faites le choix 4.

En dehors des heures d'ouverture, faites le choix 1 pour l'eau potable et le choix 2 pour l'assainissement.

QU'EST-CE QU'UNE URGENCE ?

- Vous n'avez plus du tout d'eau froide.
- Vous avez une grosse fuite chez vous ou dans votre résidence et le plombier ne peut intervenir que si le Service des eaux a coupé l'eau dans la rue.
- Il y a une grosse fuite sur l'espace public, un poteau incendie, une borne fontaine ou une borne de puisage.
- Vous avez un refoulement ou un débordement chez vous sur le réseau d'eaux usées ou pluviales. Avant de contacter un vidangeur, il est nécessaire d'appeler le Service des eaux.

EN COMPLÉMENT DE CES DÉPLACEMENTS SUR LE SITE DE L'UDEP, L'ÉQUIPE ASTREINTE PROCESS A EFFECTUÉ :

> 400H DE RONDE, EN DISTANCIEL, DEPUIS L'OUTIL DE SUPERVISION

> 170H DE RONDE SUR SITE, LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



13d

SUIVI DES PERFORMANCES

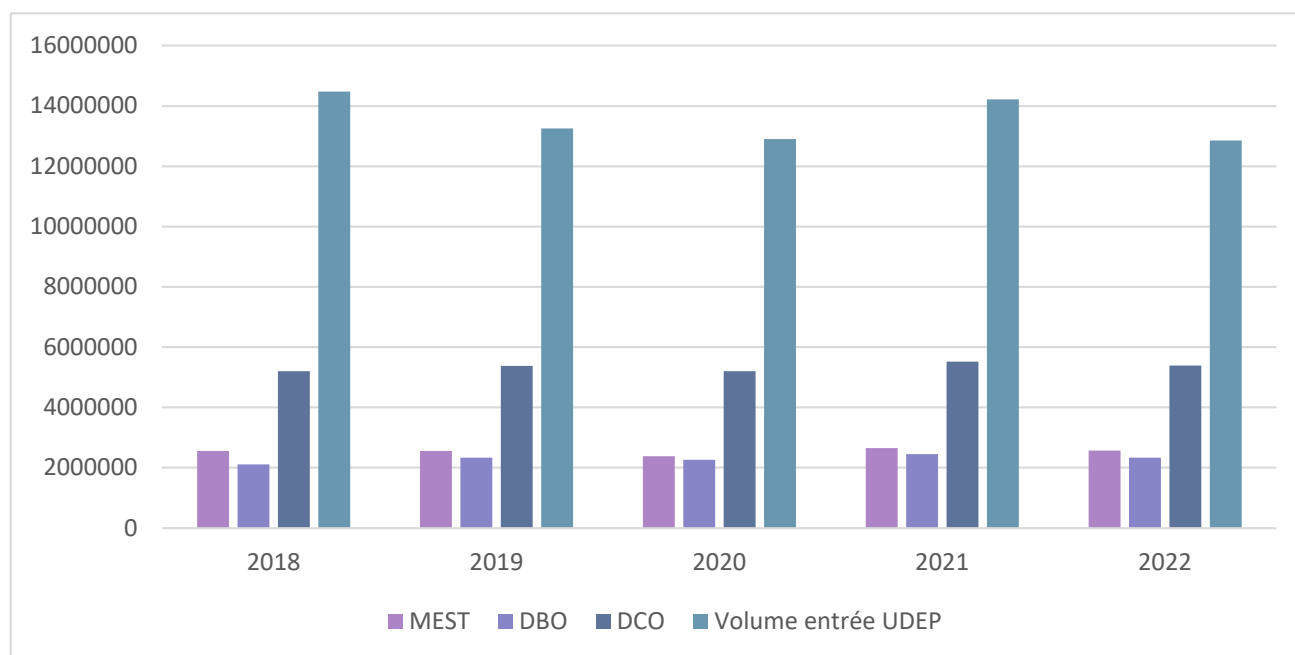
USINE DE DÉPOLLUTION DE CHAMBÉRY

POURCENTAGE DE POLLUTION ÉLIMINÉE ET PERFORMANCES ÉPURATOIRES À L'USINE D'ÉPURATION

	2018	2019	2020	2021	2022
MEST	92	93	94	92	92
DBO5	92	93	93	92	93
DCO	87	87	87	86	86
NK	49	45	44	44	45
NGL	nc	nc	nc	nc	31
Pt	83	87	88	87	87

◀ LE TRAITEMENT DE LA CHARGE ORGANIQUE EST OPTIMUM, MAIS L'UDEP N'EST CEPENDANT PAS ADAPTEE POUR TRAITER L'AZOTE.

POLLUTION ÉLIMINÉE DE 2018 À 2022 ET VOLUME D'EAU TRAITÉ



LA POLLUTION ÉLIMINÉE EST EXPRIMÉE EN KG/AN POUR CHAQUE PARAMÈTRE.

LA QUALITÉ DU REJET

Le fonctionnement du système d'assainissement de Grand Chambéry est soumis à l'arrêté préfectoral du 21/07/2015. Il contient, entre autres, les normes applicables au rejet de l'UDEP :

	MEST		DBO		DCO		NK	JOURNÉES
	NC	réhibitoire	NC	réhibitoire	NC	réhibitoire	NC	NC
2022	4	0	0	0	1	0	3	7
2021	0	0	0	0	0	0	1	1
2020	1	0	0	0	0	0	0	1
2019	2	0	0	0	0	0	2	4
2018	5	0	2	0	1	0	1	6
2017	6	0	0	0	0	0	6	12
2016	3	0	0	0	0	0	2	5

La qualité du rejet des bypass à la Leysse dépend essentiellement du traitement physicochimique :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
PLUVIOMETRIE MM	1226	907	999	1140	1065	1111	934
VOLUME REJETÉ M³	156 313	139 821	183 711	136 359	134 312	163 898	89 570



2022 QUATRE DÉPASSEMENTS DE NORME EN MEST ET TROIS DÉPASSEMENTS EN NK. SOIT 97,3 % DE JOURNÉES CONFORMES SUR LE REJET.

ACHAT/PRODUCTION KW SUR UDEP

En 2022, du fait des travaux pour l'injection directe du méthane, et de l'arrêt de la cogénération, il n'y a pas eu de production d'énergie

Seul le photovoltaïque était en fonctionnement. Nette diminution par rapport aux années précédentes, du fait de la vidange du digesteur et de l'arrêt de la cogénération en octobre.

LES PRODUITS DE TRAITEMENT

Le principal produit de traitement est le chlorure ferrique. Ce coagulant est utilisé sur le traitement physico-chimique et sur la partie traitement des eaux boueuses des lavages de filtres de la partie biologique.

Il est toujours difficile de tirer des conclusions définitives sur les consommations de produits car elles dépendent des quantités et de la charge des eaux traitées (ou boues traitées). Néanmoins, il est important de toujours suivre les taux de traitement dans un but d'optimisation.

LES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

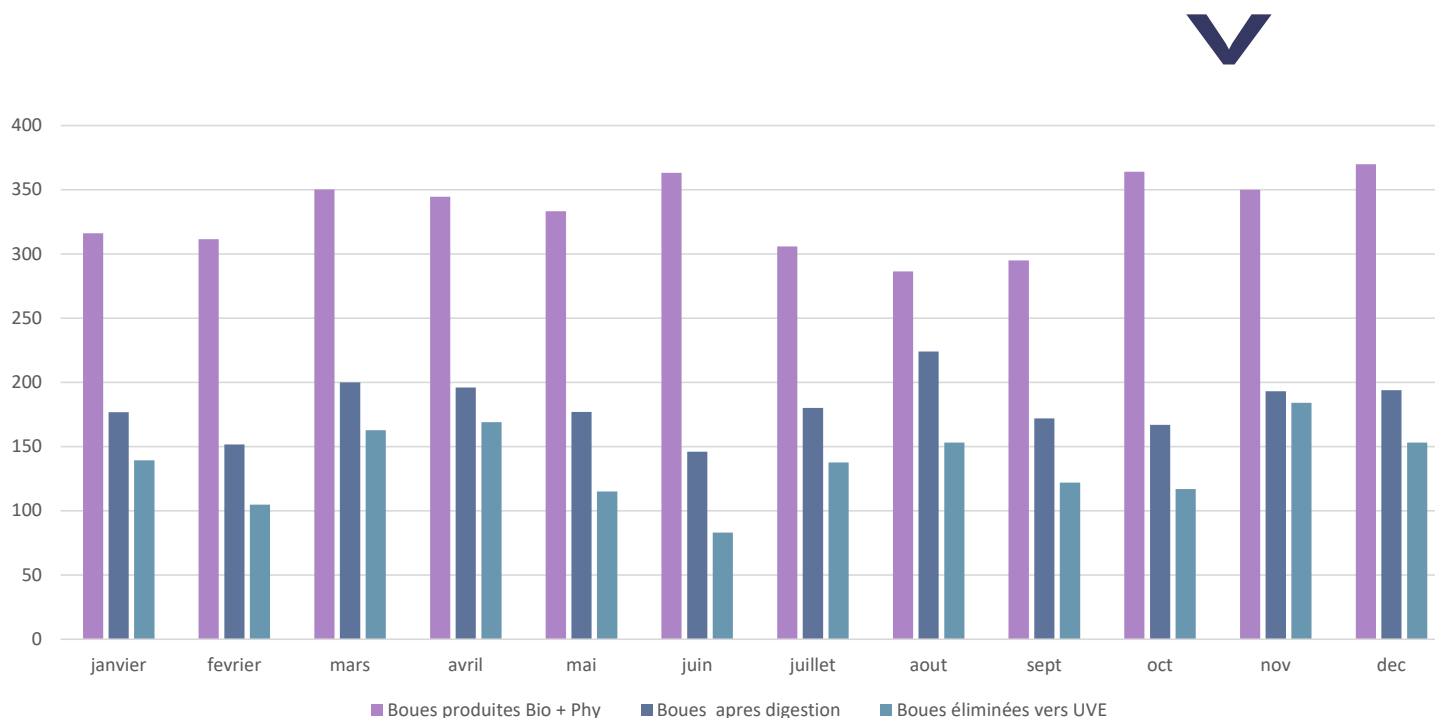
Le traitement des eaux usées engendre des quantités importantes de sous-produits divers, qu'il faut ensuite éliminer, ou mieux, valoriser, dans une filière respectant les aspects écologiques et financiers.

LES BOUES

Elles représentent la plus grande part des sous-produits. Elles proviennent d'une part de traitement primaire physicochimique et du traitement par filtration biologique.

LES QUANTITÉS DE BOUES SONT EXPRIMÉES
EN TONNES DE MATIÈRES SÈCHES (TMS)

CI-DESSOUS UN GRAPHIQUE DES QUANTITÉS DE BOUES AVANT/
APRÈS DIGESTION, ET APRÈS CENTRIFUGATION QUI MONTRE BIEN
LES PERTES EN MATIÈRES SÈCHES DUES À LA MÉTHANISATION



Les boues sont pré-épaissies par des tambours d'égouttage avant d'être mélangées aux boues primaires et aux boues extérieures, avant d'être envoyées en digestion ; 2 digesteurs de 3900 m³ permettent d'assurer une fermentation anaérobie des boues et transformer la matière organique en biogaz, dont la composition est de 66 % de CH₄ (méthane), 33 % de CO₂ et 1 % d'impuretés.

Courant 2022, le digesteur 2 a été vidangé afin de répondre de façon anticipée à la vidange décennale. Cette opération a nécessité en amont une préparation importante par un suivi et un fonctionnement non habituels durant toutes les phases de travaux.

Les boues pompées dans ce digesteur ont été déshydratées par une centrifugeuse mobile installée sur le site de l'UDEP, avant envoi pour élimination sur une filière de compostage. Les sables issus du digesteur, soit 246 tonnes brutes, ont été envoyés sur une plateforme de stockage en attendant leur élimination. Seul le digesteur 1 était en fonctionnement, d'où le peu de boues extérieures acceptées.

Depuis l'arrêt définitif de la cogénération le 11 octobre 2021 tout le méthane produit non utilisé par la chaudière a été éliminé par torchage.



LA MÉTHANISATION PERMET UNE PERTE D'ENVIRON 40 % DES MATIÈRES SÈCHES CONTENUES DANS LES BOUES.

3 centrifugeuses, en sortie de digestion permettent une déshydratation des boues à 20 % de siccité. Ces dernières sont ensuite stockées en silo avant d'être transférées par pompage à l'Unité de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets pour incinération. Pour ce faire, les boues sont pulvérisées à contrecourant au niveau des tours IBISOC des fours, dans la veine des gaz d'incinération. L'urée contenue dans les boues permet le traitement des NO_x des fumées par réduction non catalytique.

LES SABLES

Le tonnage annuel est de **207 tonnes** en 2022.

Les sables issus du prétraitement de l'UDEP sont lavés et stockés sur site avant valorisation pour travaux routiers, après validation de qualité par des analyses.

LES REFUS DE DÉGRILLAGE

Ils sont le résultat du passage des effluents sur les tamiseurs.

La quantité annuelle est de **254 tonnes** en 2022. Ils sont envoyés sur l'UVE pour incinération.

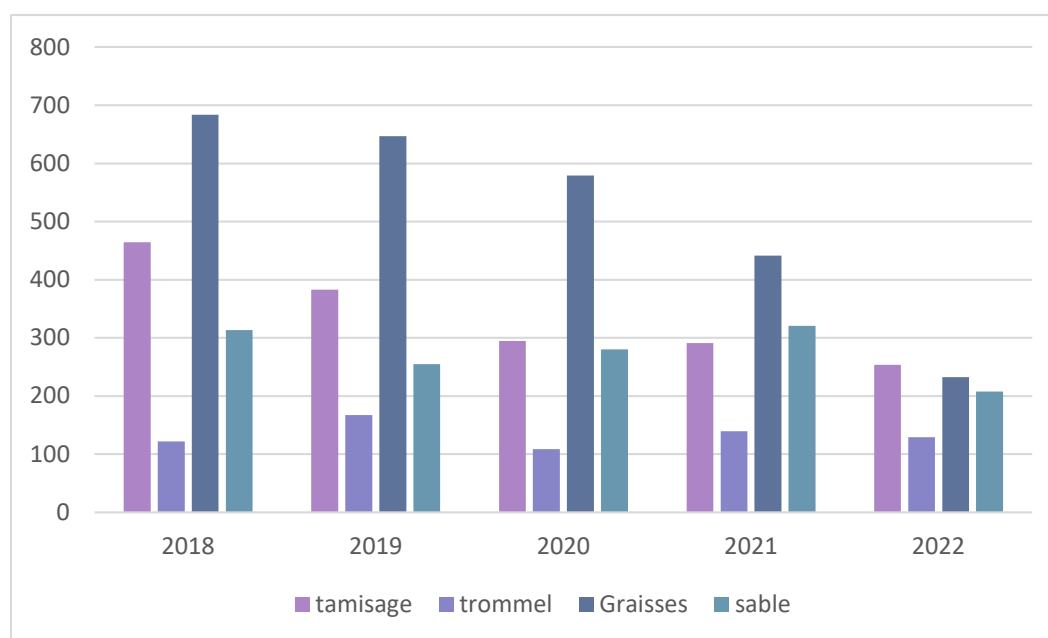
LES GRAISSES

Elles proviennent du pré-traitement de l'UDEP et des apports extérieurs. Le tonnage exporté global est de **232 tonnes** pour 2022. Le traitement sur le site est un simple épaissement par benne.

Elles font partie des **exports vers d'autres sites de traitement** comme le compostage ou la dégradation par hydrolyse.

EXPORTS 2018 - 2022 EN T/AN

GRAPHIQUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES SUR LES REFUS



STEP BIOLOGIQUES A BOUES ACTIVÉES

AILLON

STATION DONT LA CHARGE VARIE, AVEC **UN MAXIMUM DE 4 100 ÉQUIVALENT HABITANT** SUR LES PÉRIODES TOURISTIQUES DE VACANCES, HIVERNALES SURTOUT.

La réglementation sur ce type de station est de 12 bilans annuels, programmés en périodes de forte occupation touristique. Deux bilans annuels sur le milieu récepteur en amont et aval du rejet sont aussi réalisés.

ANNÉE	VOLUME TRAITÉ	PLUVIO	BOUE PRODUITES	BOUE ÉLIMINÉES	NON CONFORMITÉ	VALEUR REDHIBITOIRE
	m3	mm	kg MS	kg MS		
2022	80 363	1 400	8 530	2 513	0	0
2021	104 596	2 088	9 494	16 994*	0	0
2020	85 282	1 779	5 647	4 388	0	0
2019	91 550	1 840	pas de mesure	0	1	2
2018	91 735	1 626	pas de mesure	1 026	0	1
2017	80 442	1 811	pas de mesure	32 187	2	1

**Moins de boues éliminées en 2022 par rapport à 2021.*

En effet, beaucoup de boues éliminées en 2021 car vidange totale du silo en 2021.

Il a fallu attendre un certain niveau dans le stockage avant de pouvoir envisager des exportations sur le site de l'UDEP pour méthanisation.

LES DÉSERTS - LA FÉCLAZ

STATION DONT LA CHARGE VARIE SUIVANT LES PÉRIODES AVEC UN **MAXIMUM DE 2500 ÉQUIVALENT HABITANT**.

Le nombre de bilans réglementaires est le même que sur Aillon ainsi que les dates de réalisation. En prévision de la période hivernale, il est indispensable d'anticiper les réglages, notamment sur le taux d'oxygène, afin que les charges importantes arrivant en entrée station puissent être dégradées par le traitement. Les périodes hautement touristiques de fin et début d'année sont souvent source de valeur de rejet non conforme, voire rédhitoire, et ce malgré des anticipations au niveau des réglages sur le traitement et la filière boues.

En 2022, pas de non-conformité de rejet à déplorer même lors des pics touristiques.

De plus, les graisses sont en quantités telles que les ouvrages s'en trouvent saturés

ANNÉE	VOLUME TRAITÉ	PLUVIO	BOUE PRODUITES	BOUE ÉLIMINÉES	NON CONFORMITÉ	VALEUR REDHIBITOIRE
	m3	mm	kg MS	kg MS		
2022	37 922	1 307	19 616	11 502	0	0
2021	42 264	1 757	13 275	8 994	2	1
2020	32 906	1 575	15 044	12 412	2	1
2019	35 570	1 704	pas de mesure	11 627	2	0
2018	35 604	1 674	pas de mesure	7 898	1	2
2017	26 007	1 506	pas de mesure	10 700	0	0

STEP BIOLOGIQUES A BOUES ACTIVÉES A CULTURES LIBRES

ELLES SONT AU NOMBRE DE 3 : LA THUILE (DISQUES BIOLOGIQUES), LESCHERAINES MADELEINE (BOUES ACTIVÉES), ST FRANÇOIS/LA MAGNE (DÉCANTEUR PRIMAIRE)

	CAPACITÉ EN EQ HAB	INFORMATIONS TECHNIQUES	BILAN ANNUEL	RÉSULTATS BILAN ANNUEL	BOUES ÉLIMINÉES (EN KG MATIÈRES SÈCHES)
La Thuile	150	Complètement réhabilitée en 2018, fonctionnement par disques biologiques avec un décanteur digesteur	1	conforme	1 466
Lescheraines Madeleine	800	Traitement avec un SBR (sequencing batch reactor 1) Réhabilitation courant 2023	1	conforme	403
St François / La Magne	300	Décanteur/ digesteur qui sera supprimé fin 2023 après raccordement à la nouvelle STEP du Noyer (en cours de réhabilitation avec fonctionnement par bio disques)	1	non conforme	542

LES STEP À MACROPHYTES

ELLES SONT AU NOMBRE DE 13 : CHALLOT EST, CHALLOT OUEST, THOIRY, MORION (LA THUILE), LE NOYER, LA COMPOTE, ECOLE, SAINTE REINE, CURIENNE, LE CHATELARD, LA MOTTE EN BAUGES, BELLECOMBE ET ARITH.

	CAPACITÉ EN EQ HAB	INFORMATIONS TECHNIQUES	BILAN ANNUEL	RÉSULTATS BILAN ANNUEL	BOUES ÉLIMINÉES (EN KG MATIÈRES SÈCHES)
Challot Ouest	40	macrophytes	1	conforme	2,03
Challot Est	65	macrophytes	1	conforme	curage en 2021
Morion	80	macrophytes	1	conforme	1,72
Ste Reine	130	macrophytes	1	non conforme	9,8
Ecole	220	macrophytes	1	conforme	21,5
Le Noyer	225	macrophytes*	1	en travaux	14,1
Thoiry	365	macrophytes	1	conforme	12,7
La compote	370	macrophytes	1	conforme	12,7
Curienne	500	macrophytes	1	conforme	pas de curage
Arith	500	macrophytes	1	conforme	curage en 2021
La Motte en Bauges	500	macrophytes	1	conforme	30,2
Le Chatelard	700	macrophytes	1	conforme	36,2
Bellecombe en Bauges	800	macrophytes	1	conforme	21,8

* Sur la station de Le Noyer, des travaux ont débuté en cours d'année 2022 afin de remplacer la technique des macrophytes par un traitement par disques biologiques.

En 2021, les stations Challot Est, Ouest et Arith ont été curées.

En 2022, dix autres stations macrophytes ont subi la même opération de curage.

Les boues ont été éliminées par envoi sur plateforme de compostage.

Les quantités de boues sont visibles sur le tableau ci-dessus.

3e

LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

Au delà des performances de traitement, la réduction de la pollution se met en place à la source. Le meilleur traitement des pollutions reste encore de ne pas les émettre. C'est pourquoi la Direction de l'eau et de l'assainissement en collaboration avec les autres services de Grand Chambéry agit en relation directe avec les acteurs économiques du territoire - artisans, industriels, agriculteurs - afin de les accompagner dans leurs projets et obligations de réduction des émissions de substances dangereuses.

Les eaux usées non domestiques sont des eaux souillées par une activité autre que domestique, issues principalement de tout établissement privé ou public dont l'activité est assimilée à une activité industrielle, commerciale ou artisanale. Le déversement de ces effluents est soumis à certaines conditions, notamment une autorisation de déversement dans le réseau public, un prétraitement adapté, des entretiens des installations privées, une surveillance des rejets, une facturation spécifique.

LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE ET D'UN SUIVI DE CES REJETS PERMET DE :

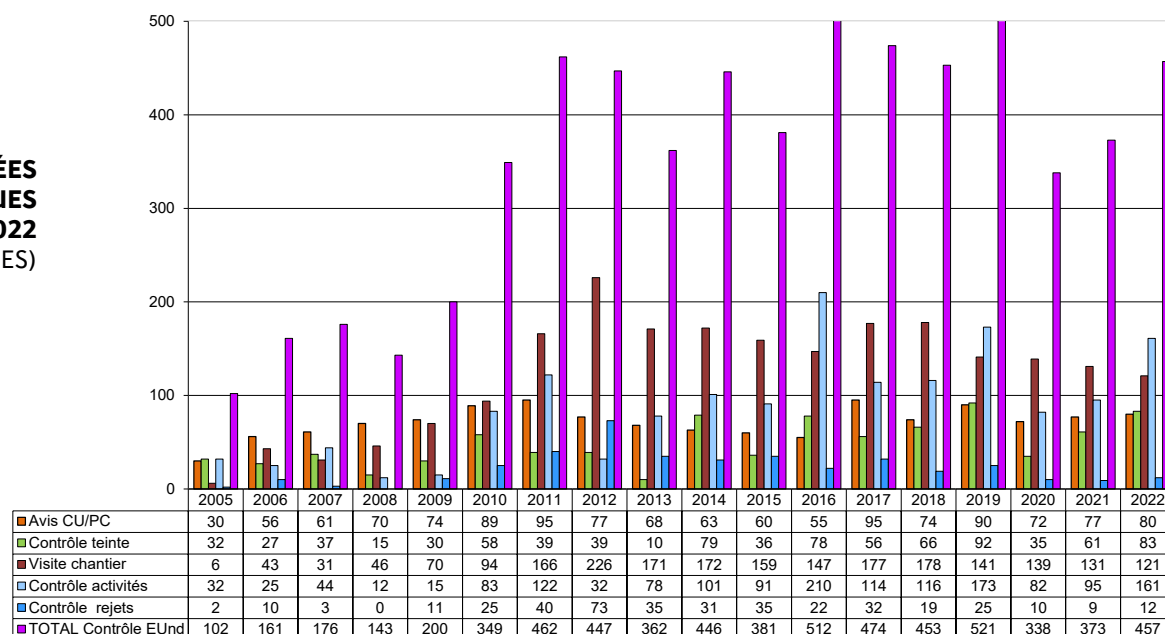
- Préserver, protéger et faciliter la collecte des eaux usées (rejets dangereux, obstructions, corrosions, dégradations)
- Prévenir et lutter contre les pollutions des cours d'eau via les réseaux d'eaux pluviales
- Protéger les ressources en eaux (sols, nappes)
- Améliorer et fiabiliser le traitement à l'usine d'épuration
- Etablir une facturation de la prestation assainissement proportionnelle à la charge polluante et aux volumes rejetés

DIAGNOSTIC DES ACTIVITÉS

457

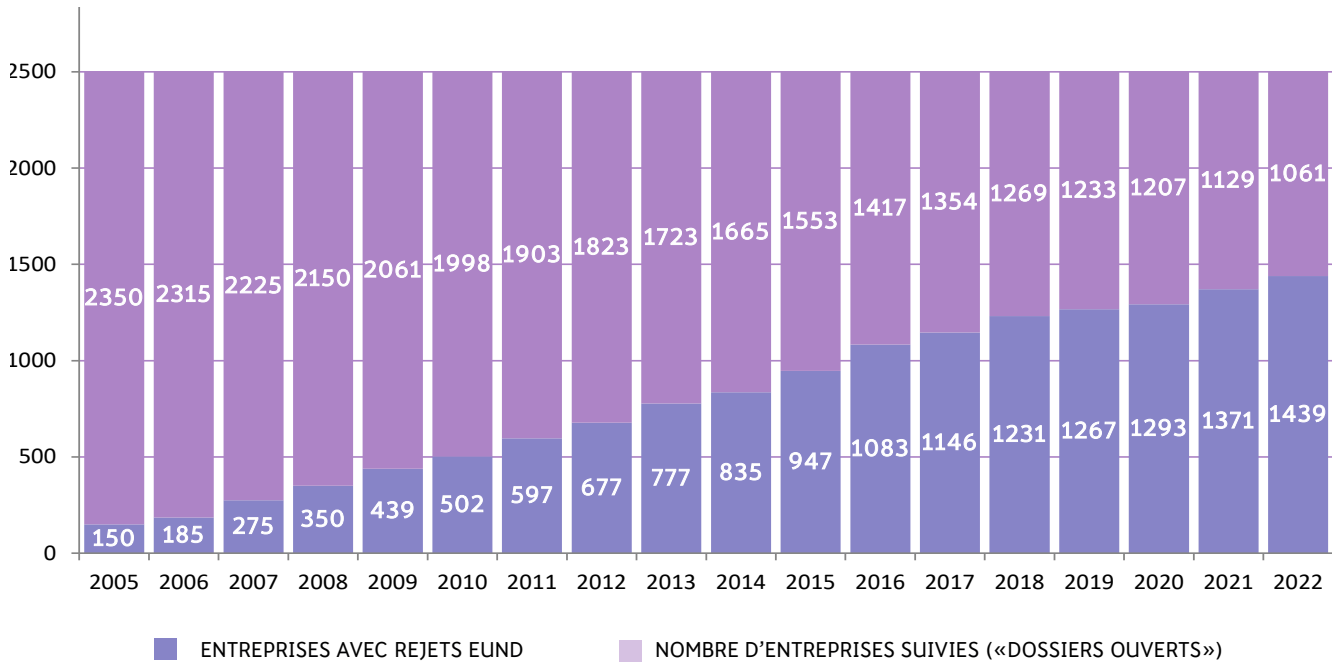
INTERVENTIONS AUPRÈS DES ENTREPRISES (AVIS SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE, VISITES DE CHANTIERS ET CONTRÔLES DE TRAVAUX, CONTRÔLES DES REJETS,...) CE QUI REPRÉSENTE UNE AUGMENTATION D'ACTIVITÉ DE 22,5 % PAR RAPPORT À 2021.

**CONTRÔLES EAUX USÉES
NON DOMESTIQUES
DE 2005 À 2022**
(NOMBRE D'ENTREPRISES)



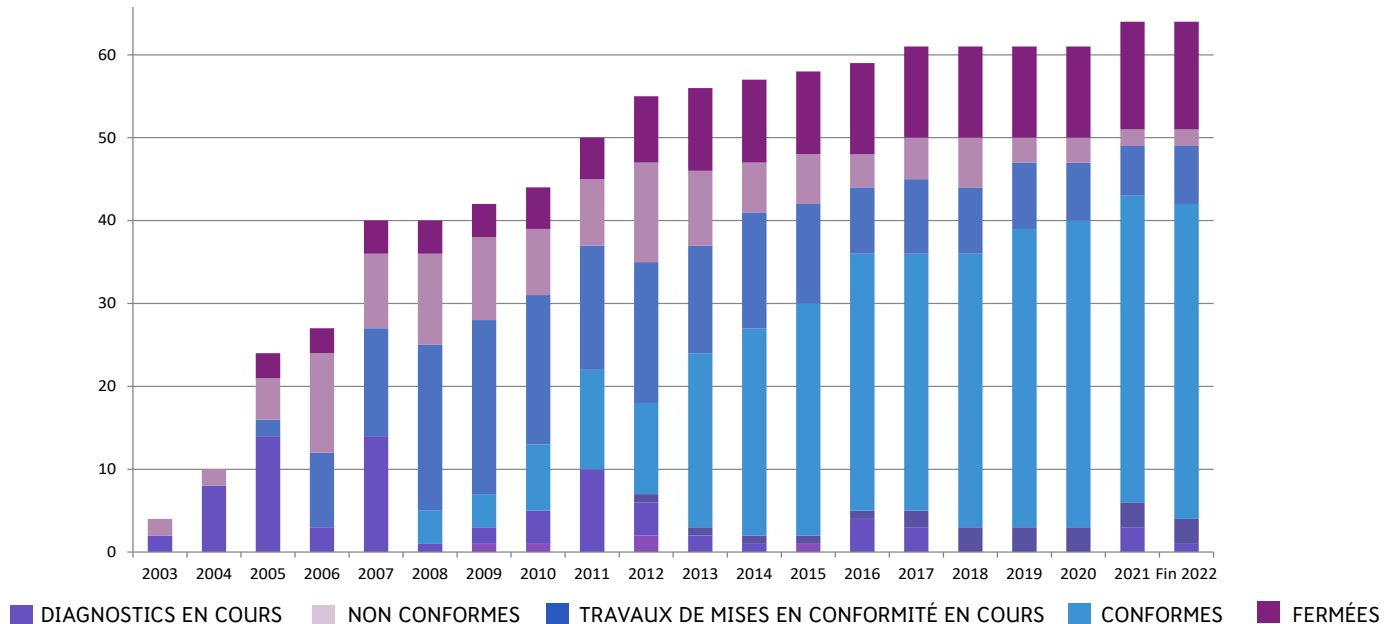
Après une année 2021 encore impactée par la crise sanitaire et à l'impossibilité de se rendre dans les entreprises, l'année 2022 montre une hausse des interventions de 29 % par rapport à 2021 et 39 % sur la moyenne 2005-2021, notamment dans le cadre des contrôles d'activités.

Cette hausse d'activité a généré l'ouverture de 68 nouveaux dossiers (soit 1 439 dossiers depuis 2005).



AVANCEMENT DES MISES EN CONFORMITÉS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

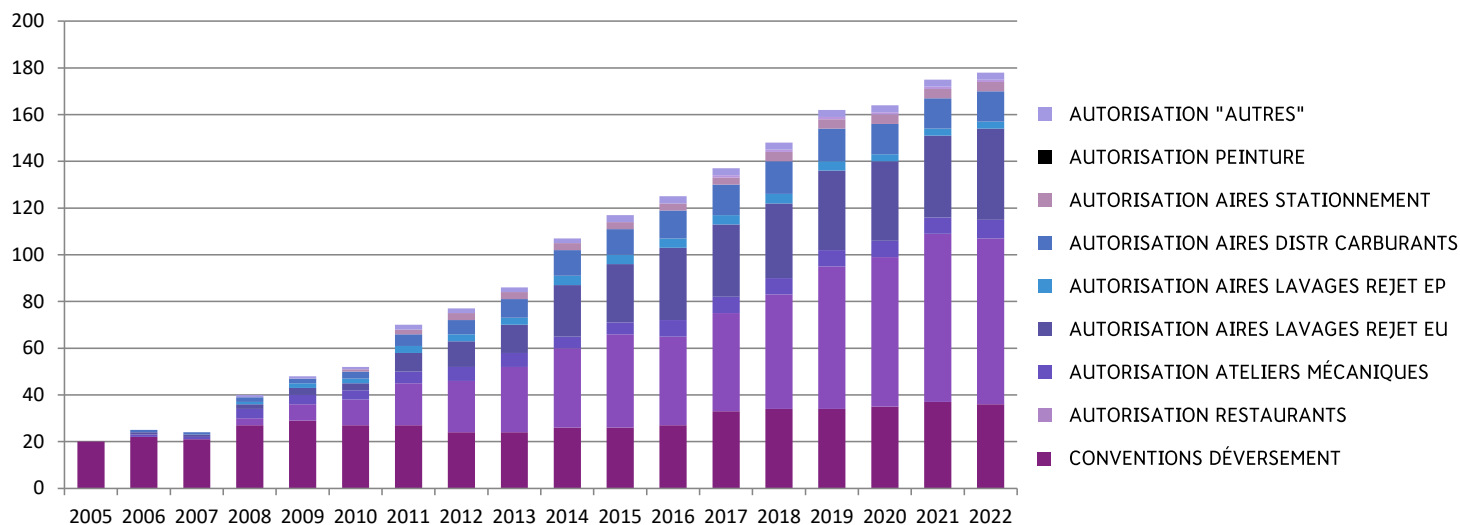
ENTREPRISES PRIORITAIRES (VISÉES PAR UNE CONVENTION DE DÉVERSEMENT)



DEPUIS 2021, NOUS NOTONS QUE :

- 1 ENTREPRISE FAIT TOUJOURS L'OBJET D'UN DIAGNOSTIC INITIÉ EN 2021
- 2 ENTREPRISES SONT TOUJOURS NON CONFORMES. ELLES SONT BIEN CONNUES, ET FONT L'OBJET D'UNE ATTENTION, D'UN ACCOMPAGNEMENT ET D'UN SUIVI POUR ABOUTIR À LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ.
- 1 ENTREPRISE A TERMINÉ SES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ : CONFORME.
- 1 ENTREPRISE A ENGAGÉ DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

NOMBRE D'AUTORISATIONS ANNUELLES CUMULÉES



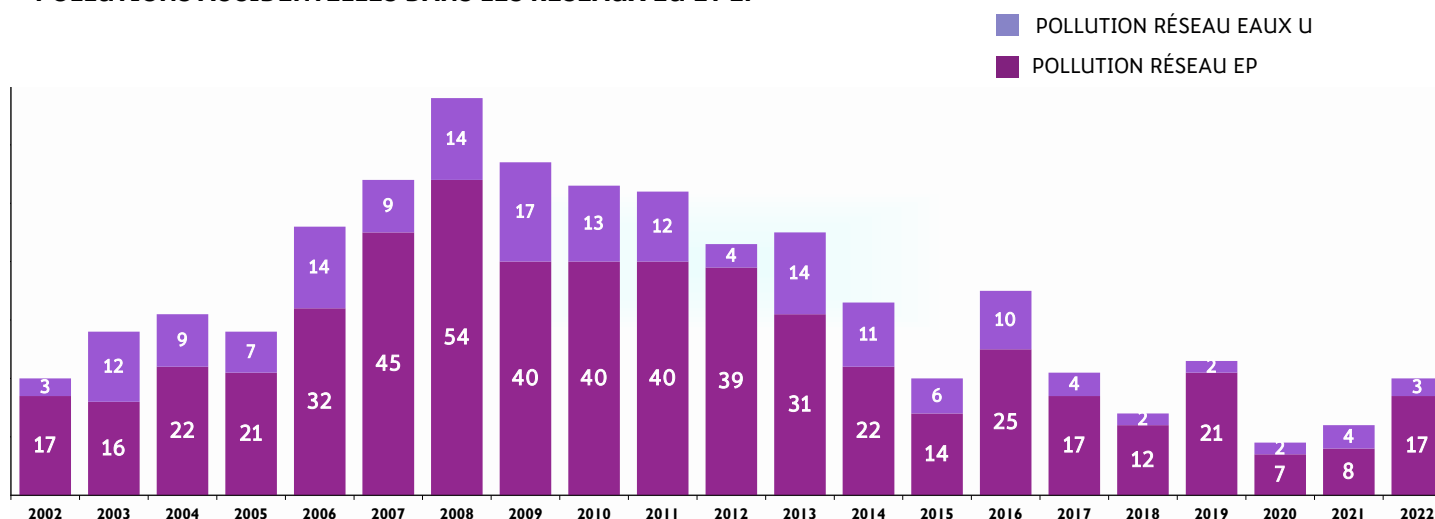
La régularisation administrative (établie après mise en conformité pour les petits établissements) est effective pour 178 établissements en fin d'année 2022.

Faits marquants en 2022 :

- 5 autorisations de rejet pour des restaurants ont été signées
- 1 arrêté d'autorisation pour un atelier mécanique
- 5 arrêté d'autorisation pour des aires de lavage
- 17 conventions de déversement des Eund doivent être renouvelées : 4 conventions ont été signées, 6 sont en attente de signature, 4 sont en cours de réécriture/relecture et 3 sont en attente de la réalisation de travaux dans le cadre des permis de construire.

SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS LES RÉSEAUX EU ET EP



EN 2022, 21 REJETS ACCIDENTELS ONT ÉTÉ SIGNALÉS ET ONT FAIT L'OBJET PAR LE SERVICE D'UNE RECHERCHE DE L'ORIGINE DU DÉVERSEMENT PUIS DE SON ÉLIMINATION (AVEC UNE MISE EN CONFORMITÉ POUR LES ENTREPRISES CONCERNÉES, LE CAS ÉCHÉANT)

- 16 DÉVERSEMENTS POLLUANTS DANS LE RÉSEAU PUBLIC D'EAUX PLUVIALES
- 3 DÉVERSEMENTS POLLUANTS DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES (DONT UN EN RÉSEAU UNITAIRE)
- 1 POLLUTION DE SOL

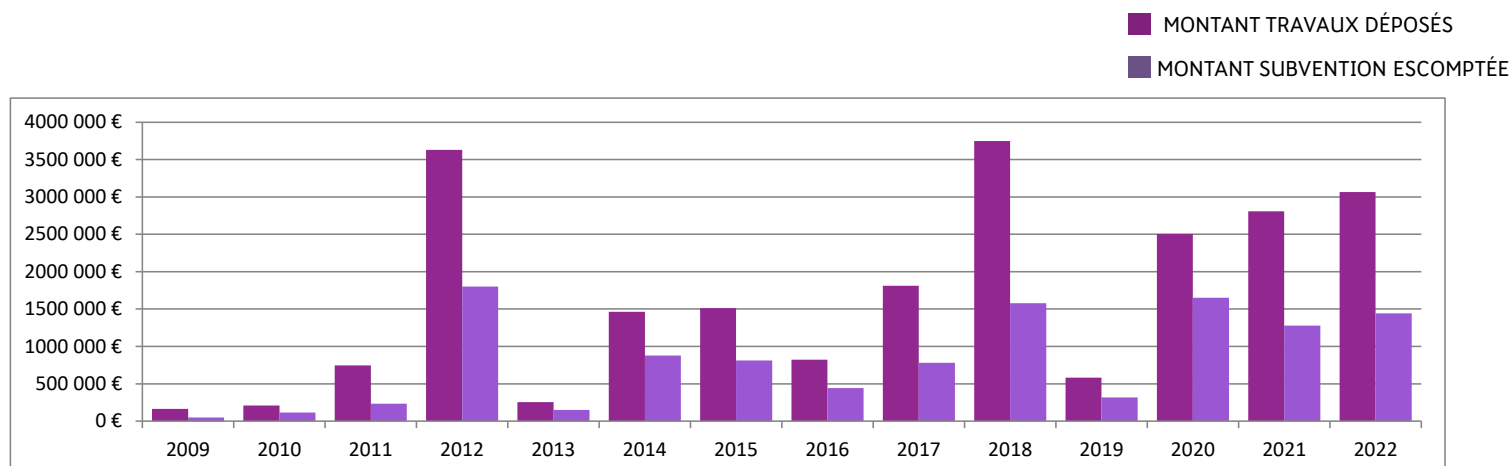
L'origine de la pollution a été trouvée dans 55 % des cas en 2022

Il faut noter une hausse significative des pollutions constatées depuis 2020 pour laquelle aucune interprétation sérieuse ne peut être donnée.

Une remise à jour de la procédure d'alerte (interne et externe) et de la gestion des pollutions est finalisée 2022. Elle fera l'objet d'une communication auprès des usagers.

PRÉCONISATIONS ET SUIVI DES PROJETS DE MISE EN CONFORMITÉ DES REJETS

TRAVAUX PROGRAMMÉS ET SUBVENTIONS ESCOMPTÉES



Après la prise en charge des dossiers de désimperméabilisation en 2021, l'année 2022 a été marquée par le lancement de nouveaux projets :

- Réflexion sur le coefficient de pollution
- Economie d'eau dans les entreprises
- Prise en compte des micropolluants
- Procédure pollution
- Accompagnement des communes dans Eau Climat, on agit !

La prise en compte des remontées de l'exploitation concernant des dysfonctionnements en lien avec des rejets non-domestiques a également nécessité de recentrer l'activité sur des activités « non toxiques » : restaurants des secteurs de la Féclaz, Lescheraine et Aillon-le-Jeune. Ces activités ne bénéficient pas d'aides de l'Agence de l'Eau.

Cela induit donc une baisse des dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'Agence de l'Eau : 9 dossiers déposés dont 6 pour de la désimperméabilisation.

Pour autant, le montant des travaux de mise en conformité est en légère hausse à 3,06 M€ pour des aides estimées à 1,44 M€ soit environ 50%.

DÉSIMPERMÉABILISATION ET DÉCONNEXION

Depuis 2020, le service effluents non domestiques accompagne des établissements dans le montage de dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau pour des projets de gestion intégrée des eaux pluviales de leur site.

Ces projets comprennent deux aspects :

- La désimperméabilisation : Transformation d'une surface initialement imperméable (toiture, enrobé, dalle béton, ...) en une surface perméable (toits végétalisés, espaces verts, noues, matériaux drainants, ...).
- La déconnexion : Gestion alternative au « tout tuyau » : les eaux de pluies qui tombent sur une surface donnée sont gérées par infiltration, rétention, évapotranspiration, plutôt que d'être renvoyées vers les réseaux enterrés et acheminées vers un cours d'eau ou une station d'épuration.

Les enjeux de tels projets sont multiples :

- Recharger les nappes par infiltration
- Désencombrer les réseaux
- Réduire les volumes transitant notamment par les réseaux unitaires, limitant ainsi les déversements d'eaux non traitées au milieu naturel lors d'événements pluvieux intenses
- Réduire les îlots de chaleur urbains
- Réduire le ruissellement
- Retour au grand cycle de l'eau en favorisant l'infiltration et l'évapotranspiration
- Profiter des capacités épuratoires et filtrantes des sols pour traiter et retenir les polluants dont les eaux de ruissellement se chargent lors de leur parcours
- Meilleure résilience face aux risques d'inondations
- Favoriser la biodiversité
- Améliorer le bien-être et le cadre de vie (plus de zones d'ombre, plus d'espaces verts)

Sur le territoire de Grand Chambéry, 190 634,14 m² ont été déconnectés et/ou désimperméabilisés depuis début 2020, dont 117 207 m² en zone unitaire : cela représente 143 578,575 m³ par an qui ne transitent plus par les réseaux unitaires de Grand Chambéry.

EN 2022, CE SONT :

49 620 M³ déconnectés et/ou désimperméabilisés
DONT 16 082 M³ en zone unitaire

	m² désimperméabilisés et déconnectés	zone unitaire
2020	94 878	91 817
2021	46 135	9 308
2022	49 620	16 082
Total	190 633	117 207

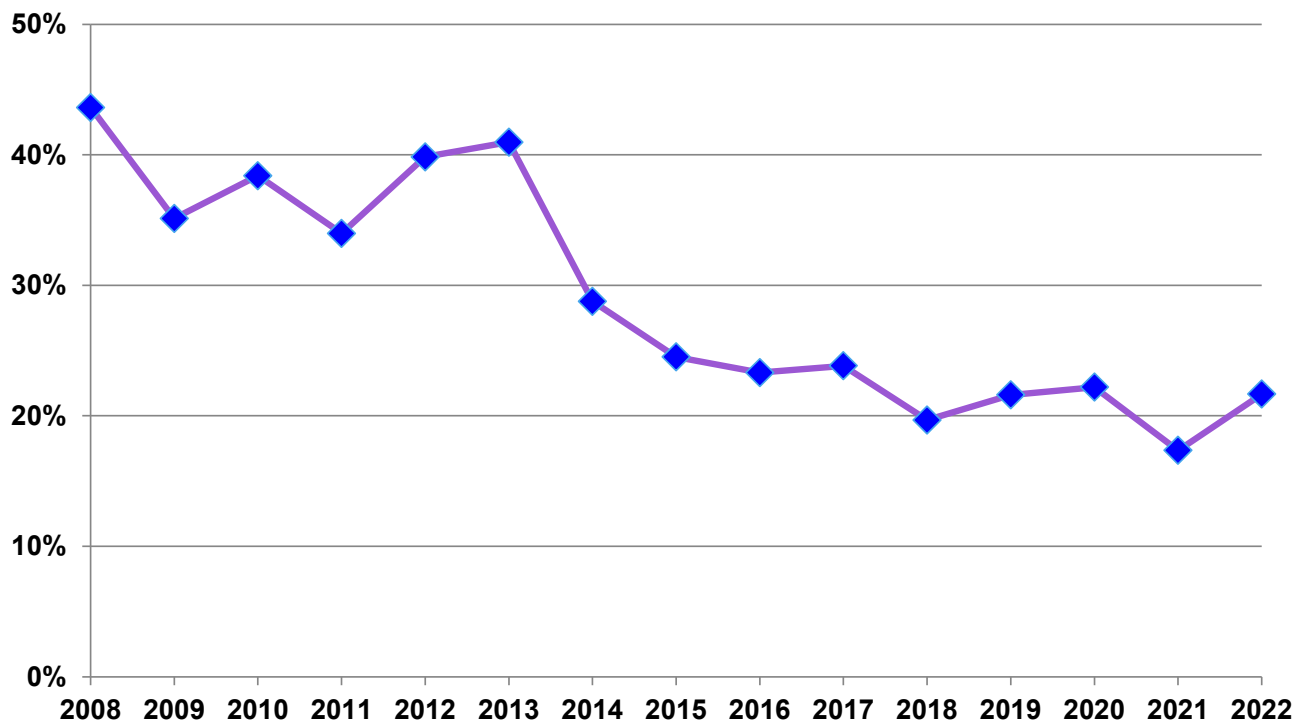
L'objectif de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse est une déconnexion de 400 ha entre 2019 et 2024, les projets de Grand Chambéry concourent à hauteur de 19 ha soit 5% de l'objectif.

ESTIMATION DE LA CHARGE POLLUANTE GÉNÉRÉE PAR LES INDUSTRIELS

Cet indicateur est basé sur les seuls 41 établissements faisant l'objet d'un suivi/contrôle des rejets. La charge en entrée de l'UDEP (Exprimée en Equivalent Habitant : EH) générée par les activités suivies représente 21,7% de la charge globale contre 44% en 2008 pour un volume représentant 6,9 % en entrée de l'UDEP. Cela représente environ 25 000 EH des 114 077 EH traités en chaque jour en moyenne par l'UDEP.

Nous observons un léger rebond de la proportion des « Industriels » par rapport à l'année 2021 qui s'explique par la diminution de la charge entrante de l'effluent domestique (120 812 EH en 2021 contre 114 077 EH en 2022) et un accroissement de l'activité de certains industriels (20 965 EH en 2021 contre 21 713 EH en 2022). Les résultats de 2022 mettent en évidence la nécessité de suivre les établissements générateurs de charge polluante importante pour préserver le système d'assainissement.

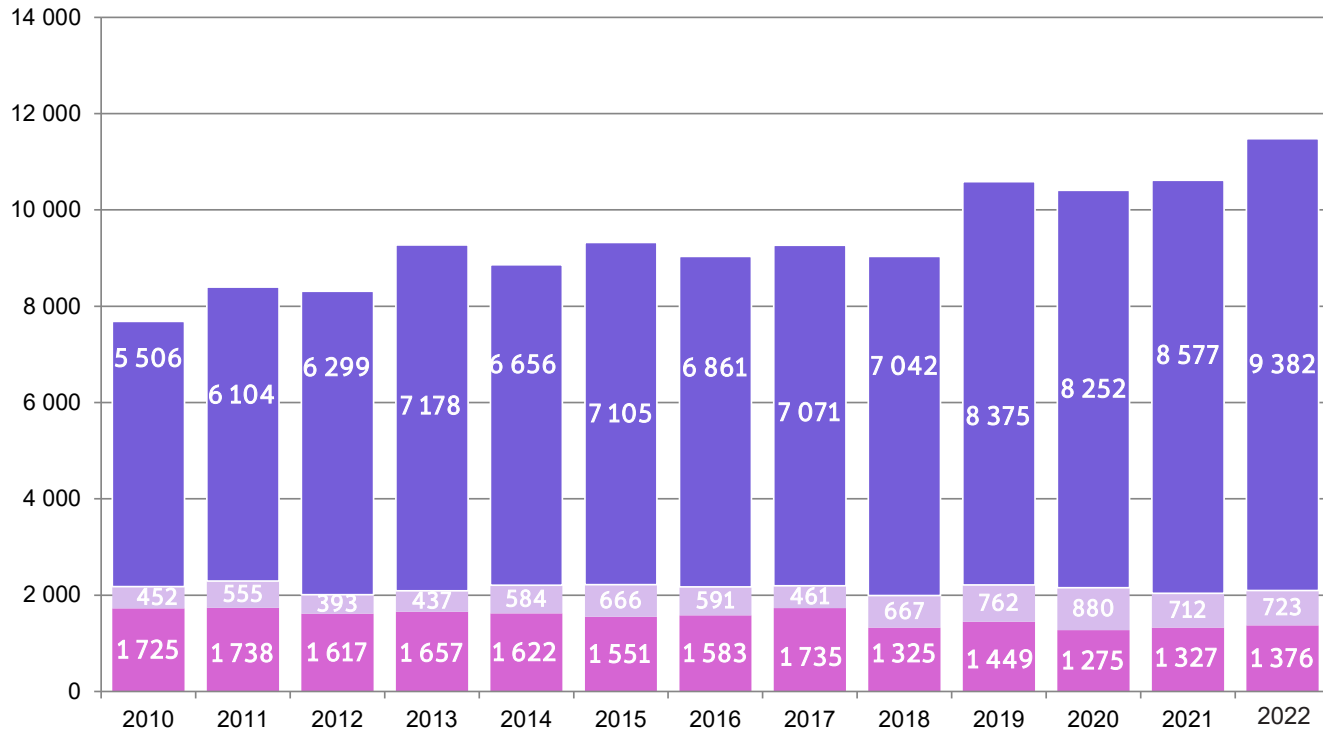
CHARGE ENTRÉE UDEP EH/J MOY



ESTIMATION DE LA PART DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT LIÉE AUX REJETS INDUSTRIELS

La redevance assainissement des entreprises pour lesquelles une facturation spécifique est appliquée (83 entreprises concernées en 2022, facturation des eaux pluviales comprise) correspond pour cette année à 22 % de la redevance assainissement globale. Or, nous avons vu précédemment que la charge polluante moyenne des entreprises (calculée en équivalents-habitants par jour, EH/jour) correspond, en 2022, à 21,7 % de la charge entrante à l'UDEP.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT INDUSTRIELS / DOMESTIQUES (EN MILLIERS D'EUROS)



- REDEVANCE ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE
- INDUSTRIELS - PART REDEVANCE ASSAINISSEMENT DE BASE
- INDUSTRIELS - PART REDEVANCE ASSAINISSEMENT LIÉE AUX COEFFICIENTS

L'APPLICATION DU PRINCIPE DE POLLUEUR/PAYEUR AU NIVEAU DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT PAR L'APPLICATION DE COEFFICIENT DE POLLUTION A PERMIS DE COLLECTER 723 000 € HT, CE QUI REPRÉSENTE 8 % DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT GLOBALE.

13f

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET LE SUIVI DES BRANCHEMENTS EXISTANTS

3 472 INSTALLATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR GRAND CHAMBÉRY

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, créé en 2005, a pour compétence :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif
- le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages
- la prestation d'entretien des ouvrages
- la prestation de réhabilitation des ouvrages
- le contrôle de conformité lors des ventes

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

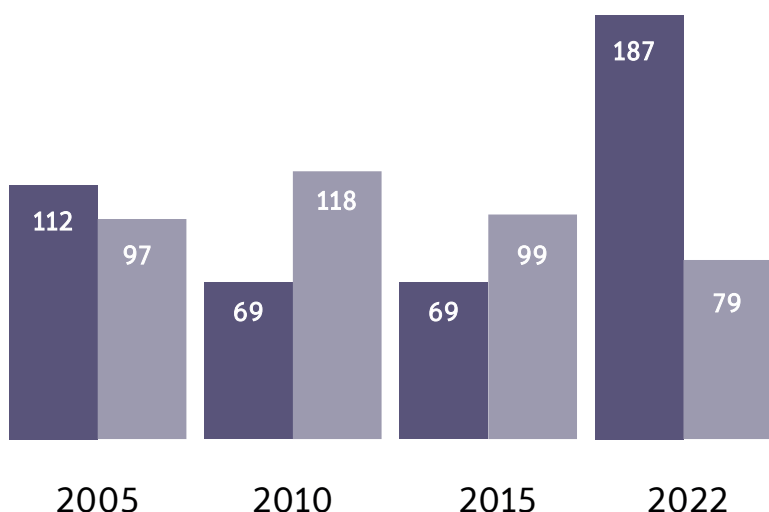
Il s'agit du contrôle de conception (avis sur CU et PC) et de réalisation (visites de chantier).

187 CONTRÔLES DE CONCEPTION **25** RAPPORTS ÉTABLIS SUITE CONTRÔLES D'EXECUTION **55** INSTALLATIONS CONTRÔLÉES **125** DÉPLACEMENTS AU TOTAL



CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION D'ANC

- CONCEPTION (NOMBRE D'AVIS ÉMIS)
- RÉALISATION (NOMBRE DE VISITES DE CHANTIER)



CONCEPTIONS

Avis émis	2021
Certificat d'urbanisme (CU)	25
Déclaration préalable	30
Permis d'aménager	1
Permis de construire (PC)	73
Attestation de conformité	58
Total	187

RÉALISATIONS

	Cluse	Bauges	Total
Nombre de sites	45	10	55
Nombre de visites	103	22	125
Nombre de rapports produits	25		

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

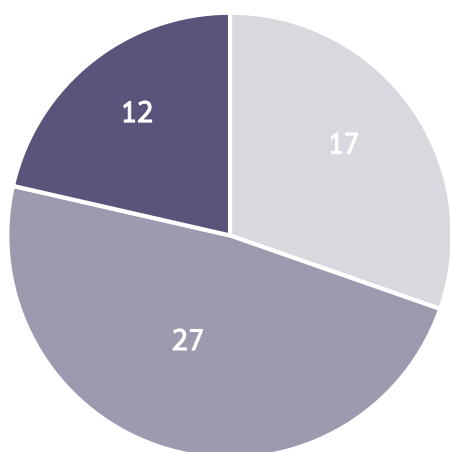
Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien consiste à vérifier que :

- Le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant, qu'il n'entraîne pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique, ne porte pas atteinte à la santé publique et n'entraîne pas d'inconvénient de voisinage
- L'entretien des ouvrages a été effectué, et les matières de vidange correctement éliminées.

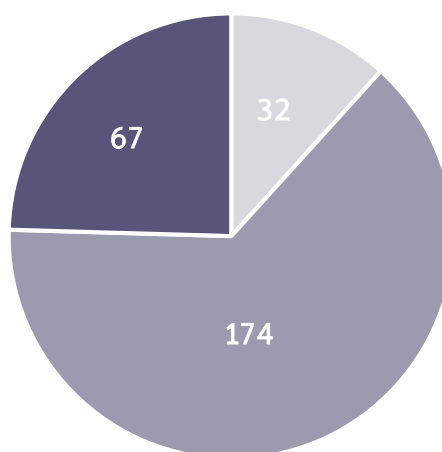
329 contrôles de bon fonctionnement ont eu lieu sur 2 communes : 273 sur Les Déserts et 56 à Ecole.

Les contrôles de bon fonctionnement sont réalisés par un prestataire extérieur, NICOT Contrôle, dans le cadre d'un marché de prestation. En 2022, le coût de la prestation s'est élevée à 39 609 €.

ECOLE



LES DESERTS



■ Priorité 1 travaux obligatoire
Installation non conforme
avec risque sanitaire ou environnemental

■ Priorité 2 travaux obligatoire si vente
Installation non conforme
sans risque avéré

■ Priorité 3 Conforme
ou sans travaux

PRESTATION DE RÉHABILITATION DES OUVRAGES

Suite aux contrôles périodiques réalisés, les installations diagnostiquées peuvent nécessiter des travaux de réhabilitation si elles présentent des risques pour la salubrité ou pour l'environnement. Il s'agit pour la plupart de problèmes de rejets directs avec absence de traitement.

20 dossiers de subvention ont été déposés auprès du Conseil départemental en 2022. 8 dossiers ont abouti à ce jour (avec des travaux à réaliser avant novembre 2023), ce qui représente une aide de 16 000 € sur les 40 000 € possibles.

	Cluse	Bauges	Total
Nombre de réhabilitations	23	4	27



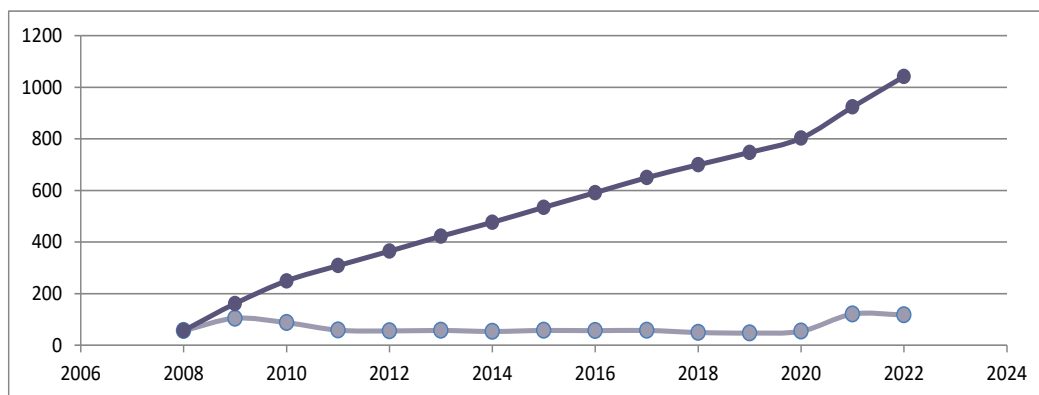
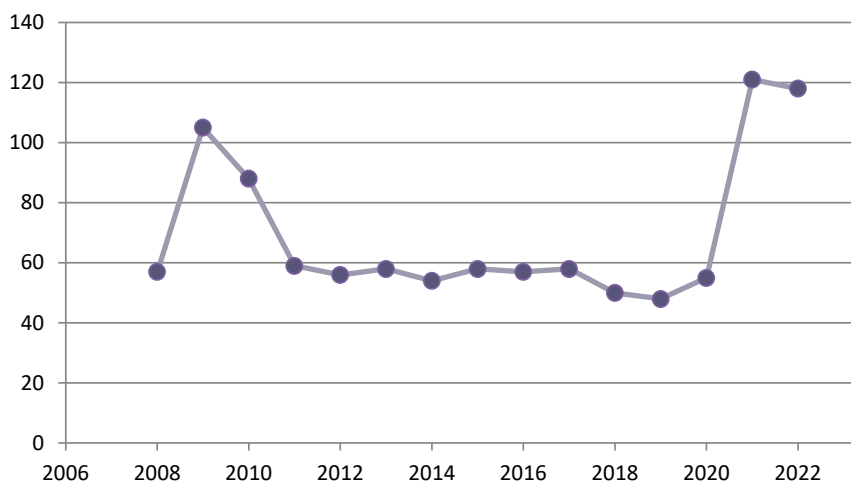
PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Dans le cadre de la compétence « entretien des installations d'assainissement non collectif », décidée par les élus de Grand Chambéry lors de la création du SPANC, il est proposé aux usagers qui le souhaitent une prestation d'entretien de leurs ouvrages (principalement la vidange de la fosse).

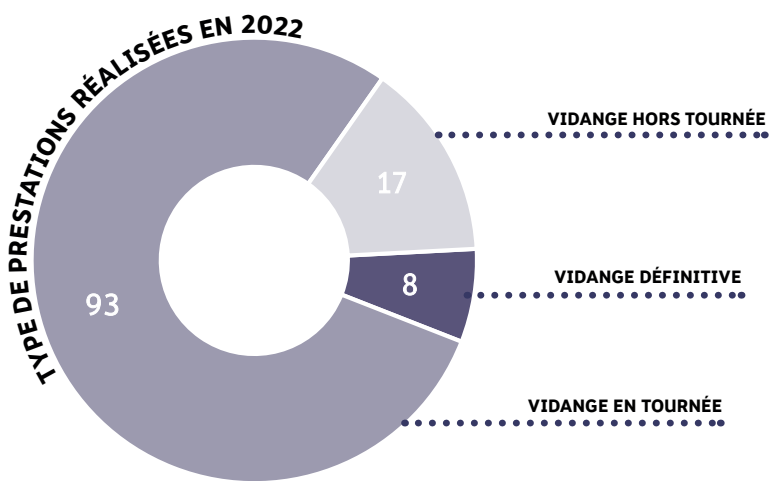
3 TYPES DE PRESTATION SONT DISPONIBLES POUR L'USAGER :

- **La vidange ponctuelle de son installation réalisée dans le cadre de tournée regroupée à plusieurs usagers** : délai d'intervention maximum 10 mois, en moyenne 2 tournées sont réalisées chaque année. Pour l'année 2022, 4 tournées ont été réalisées sur les lots 1 et 2, et 3 tournées sur le lot 3.
- **La vidange ponctuelle de son installation réalisée hors tournée** : délai d'intervention de maximum 3 semaines
- **La vidange définitive avant raccordement de son installation ou changement de dispositif d'assainissement**. Les vidanges définitives sont exclusivement incluses dans les tournées.

NOMBRE DE VIDANGES RÉALISÉ PAR AN

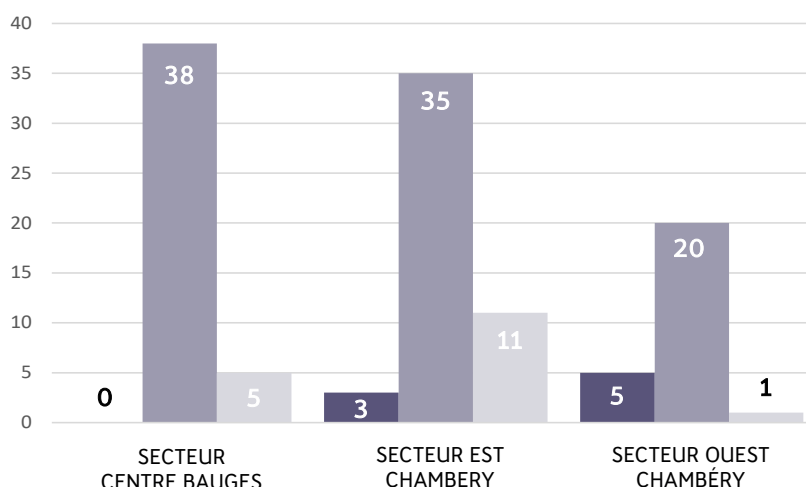


- NOMBRE DE VIDANGES EFFECTUÉES PAR AN
- NOMBRE DE VIDANGES EFFECTUÉES CUMULÉES DEPUIS LA CRÉATION DU SERVICE



TYPÉ DE PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LOT

- VIDANGE DÉFINITIVE
- VIDANGE EN TOURNÉE
- VIDANGE HORS TOURNÉE



POLICE DES BRANCHEMENTS ET DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE GRAND CHAMBÉRY

CE CONTRÔLE CONCERNE :

- **La recherche et l'élimination d'eaux parasites** : tests à la fumée, traçages à la couleur, inspection vidéo
- **La recherche et l'élimination de « mauvais branchements »** : raccordement d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales ou défaut de raccordement des eaux usées en zonage d'assainissement collectif.

RECHERCHE ET ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES

Il s'agit de rechercher et d'éliminer les branchements non conformes (chéneaux et grilles reliés au collecteur séparatif d'eaux usées). En 2022, **32** contrôles en police de branchement ont été réalisés dont 6 en eaux parasites.

CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS EAUX USÉES

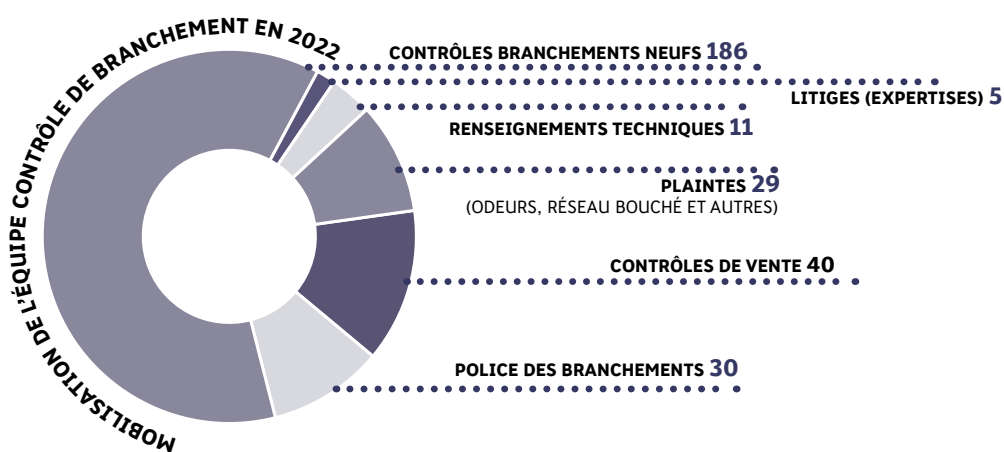
Parallèlement aux recherches d'eaux parasites, les « mauvais branchements » d'eaux usées sont recherchés : il s'agit de raccordements d'eaux usées dans les eaux pluviales ou de l'existence de fosses septiques dans des zones où le raccordement est obligatoire. En 2022, sur les **32** contrôles de branchements, 26 concernaient un mauvais branchement.

DEMANDES DE NOTAIRES SUR LA SITUATION DES HABITANTS AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT LORS DES VENTES

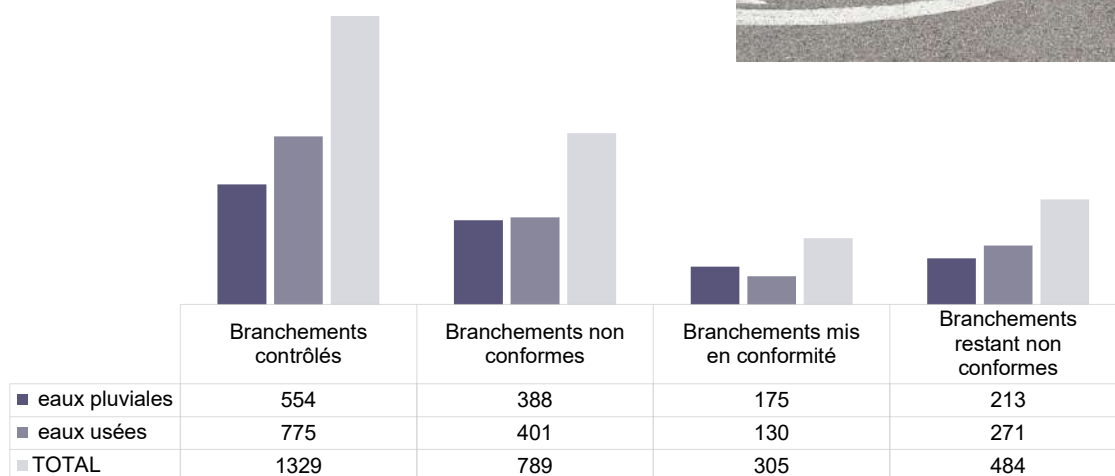
En 2022, il y a eu **745** demandes de notaires sur l'état d'assainissement, dont 49 en assainissement non collectif, 32 dans la cluse et 17 dans les Bauges.

CONTRÔLE DE BRANCHEMENTS POUR LES VENTES

En 2022, **40** vérifications de raccordement ont été réalisées sur le terrain.



Total des branchements sur la période 1998-2022

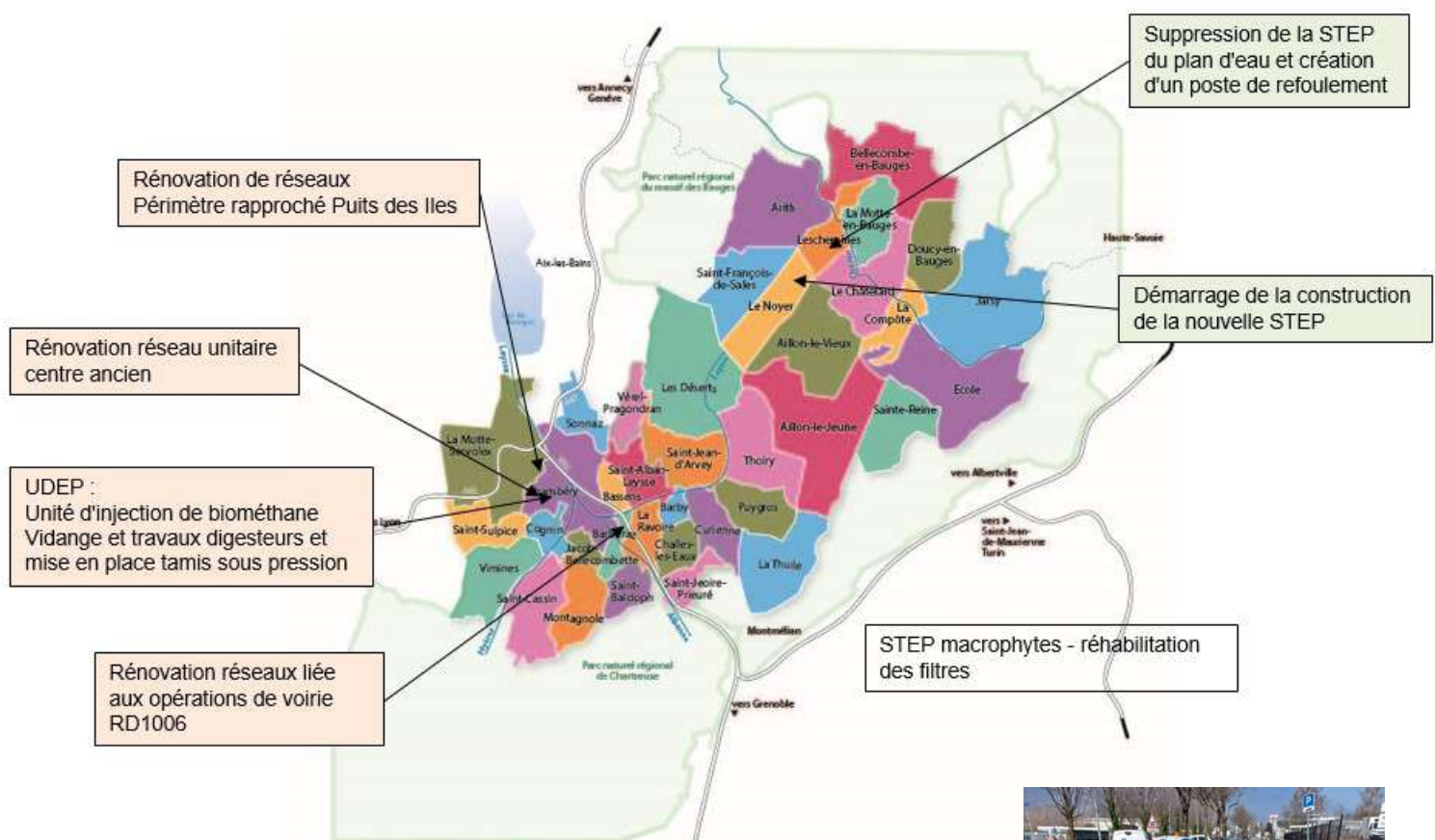


13g

L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT

PRINCIPAUX TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

5 KM DE RÉSEAUX ONT ÉTÉ RENOUVELÉS EN 2022. EN 2022, LE MONTANT TOTAL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT S'EST ÉLEVÉ À 7 503 457 € HT.



VOIR LISTE DES TRAVAUX EN ANNEXE - ANNEXE 8



4

LES PROJETS ET LES INNOVATIONS

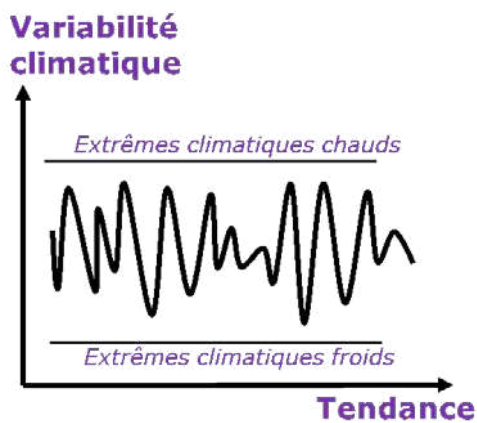
14a

L'ANTICIPATION

LE TERRITOIRE ALPIN : UN LABORATOIRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE !

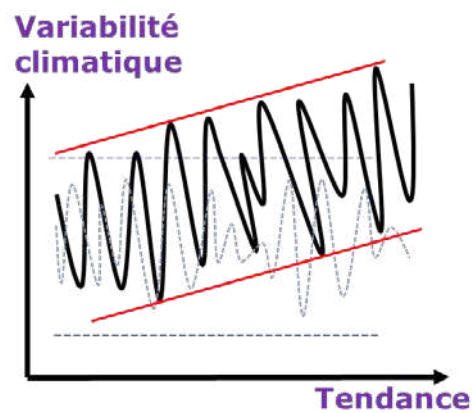
Le changement climatique se caractérise par une hausse continue des extrêmes climatiques.

SANS EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Alternance d'années chaudes et froides ou pluvieuses et sèches MAIS entre des extrêmes stables

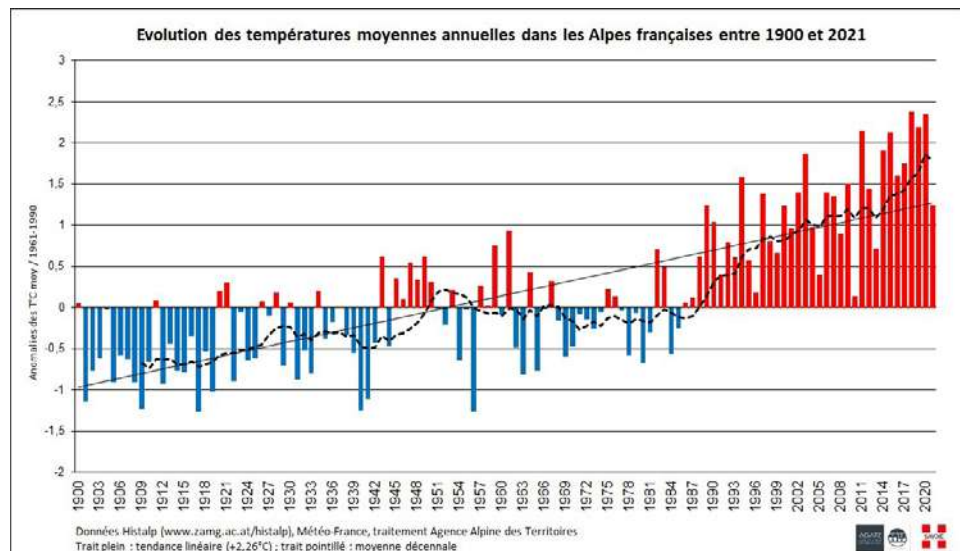
AVEC EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

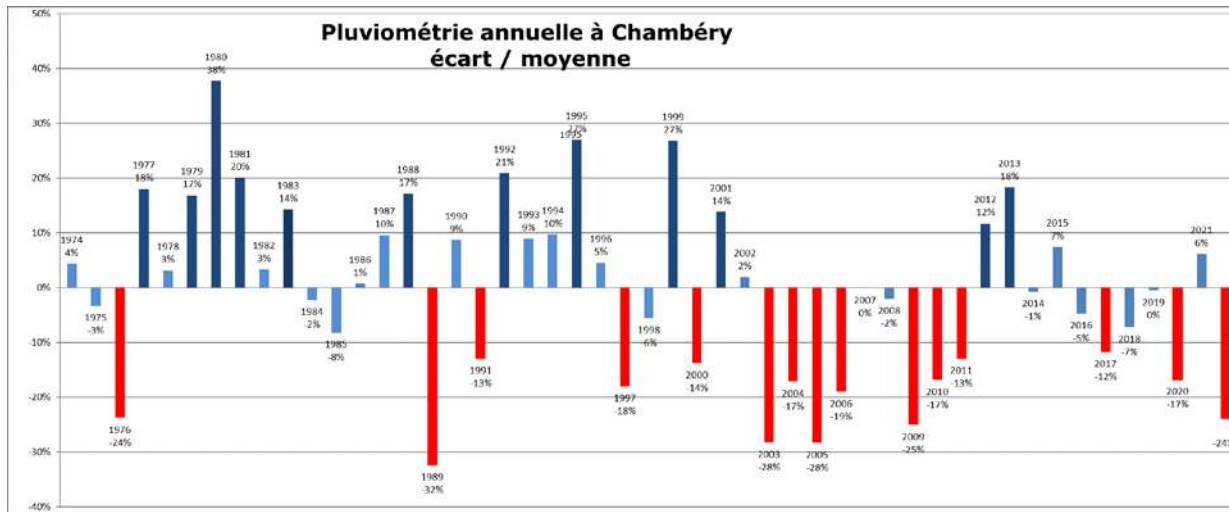


Alternance d'années chaudes et froides ou pluvieuses et sèches MAIS entre des extrêmes en hausse

Qu'en est-il vraiment ?

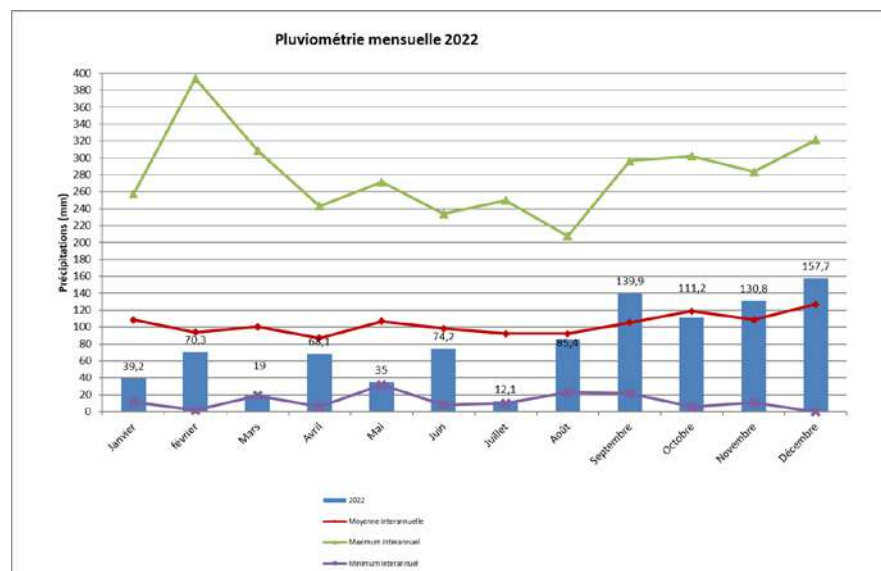
Pour les températures :
La hausse atteint déjà
+ 2°C soit la hausse
prévue par les membres
du GIEC à l'échelle de la
planète pour 2050 !



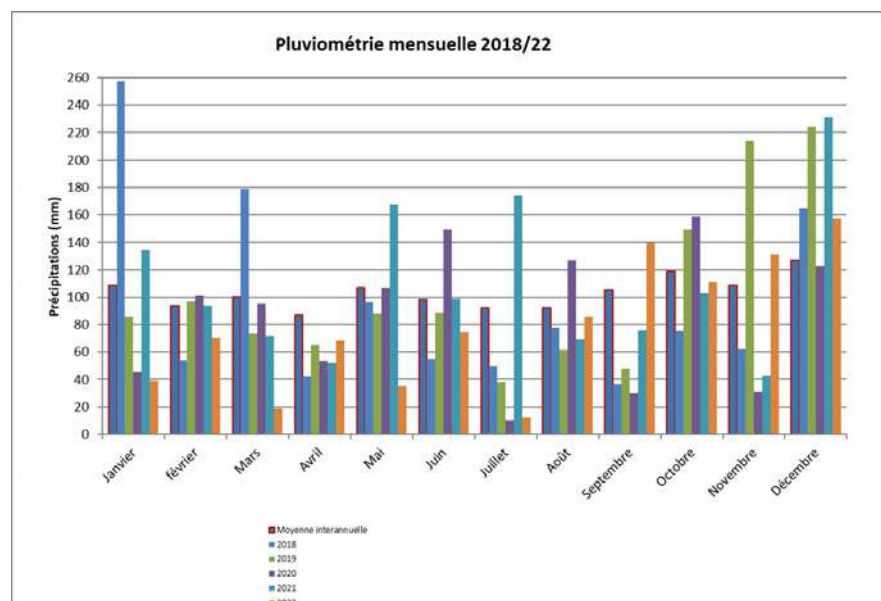


➤ Pour la pluie : Sur les 10 dernières années 5 ont été déficitaires avec un record pour 2022 avec -24% de pluviométrie. Les mois de juillet et mars ont enregistré des records de déficit avec la pluviométrie la plus basse depuis 1974.

Pourtant à l'échelle des 30 dernières années il pleut toujours en moyenne 1 200 mm par an mais alors où se cache le changement ?



Dans la répartition des pluies dans l'année : des périodes de sécheresse plus longues et plus intenses donc moins de pluie en période estivale et des pluies plus abondantes en hiver avec une multiplication des épisodes intenses.



LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Réponse territoriale pour une meilleure adaptation, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) instaure la notion de partage de la ressource entre les usages et une volonté toujours plus forte de sécuriser l'alimentation en eau des territoires par un maillage plus important des ressources.

L'ensemble des usages du territoire (eau potable, agriculture, industrie, activités récréatives...) est concerné par les actions de réduction d'impact.

2022 a été l'année de lancement de l'opération « Eau climat, on agit ! », action à destination des communes pour un usage économe de la ressource en eau

EAU CLIMAT, ON AGIT !

«EAU-climat, on agit !» est une opération dont l'objectif est de mettre en œuvre, à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et les usages de l'eau. Ce plan s'adresse aux services de la commune et à ses citoyens.

De nombreuses communes sont mobilisées pour une gestion parcimonieuse de l'eau. Ce projet vise à consolider et amplifier leurs initiatives et engager les autres communes dans une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau.

En s'inscrivant dans la démarche, la commune s'engage à mettre en oeuvre les actions dites obligatoires du projet et peut également souscrire à des actions à la carte.

3 ACTIONS OBLIGATOIRES

- Construire et animer le plan d'action « eau climat »
- Agir et communiquer en période de sécheresse
- Connaitre et suivre les consommations d'eau communales

9 ACTIONS A LA CARTE

- Récupérer et utiliser les eaux pluviales,
- Adapter les espaces verts et le fleurissement
- Désimperméabiliser les sols
- Economiser l'eau
- Repenser le fonctionnement des fontaines publiques
- Réduire la pollution des rivières par les grilles d'eaux pluviales
- Sensibiliser les élèves
- Susciter l'action citoyenne
- Soutenir les initiatives locales

En date du 24/03/2023, 30 communes sont engagées au total dans l'opération « EAU climat, on agit ! » sur les 77 communes ciblées, dont 16 sur le territoire de Grand Chambéry (13 sur la Cluse, 3 dans les Bauges).
13 réunions de lancement ont déjà eu lieu au total sur les communes de Grand Chambéry, et 1 COTECH d'avancement.

Communes de Grand Chambéry			
	Communes engagées	Communes en cours d'engagement	Total estimé fin 2023
Cluse	13	2	15
Bauges	3	1	4
Total	16	3	19
% d'engagement sur Grand Chambéry	42,11	7,89	50
% engagement Grand Chambéry sur totalité des communes ciblées (77)	20,78	3,90	24,68

Plusieurs actions ont déjà été menées par les communes, et l'opération « EAU climat, on agit ! » permet de les valoriser, tout en incitant à continuer et consolider ces démarches vers une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau.

Plus de dix communes s'engagent à réaliser des actions telles que le stockage et la réutilisation d'eaux pluviales, la désimperméabilisation ou l'action citoyenne.

Dans le cadre de l'appel à projet « Eau et climat, agir plus vite et plus fort pour nos territoires » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, plusieurs communes prévoient de concrétiser leur engagement rapidement en mettant en œuvre des projets pour l'été 2023 et pour l'année 2024.



Nombre de communes engagées dans chacune des 9 actions à la carte de l'opération EAU climat, on agit !																	
Stocker les eaux pluviales		Espaces verts et fleurissement		Désimperméabiliser les sols		Economiser l'eau		Fontaines publiques		Pollution grilles d'eaux pluviales		Sensibiliser les scolaires		Action citoyenne communication		Initiative locale innovation	
Existant	Futur	Existant	Futur	Existant	Futur	Existant	Futur	Existant	Futur	Existant	Futur		Existant	Futur	Existant	Futur	
5	12	7	9	4	11	4	9	7	3	1	10	11	3	11	4	10	

DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PGRE : RENFORCEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE LA MOTTE SERVOLEX

LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONSTITUÉ DANS LE CADRE DU PGRE A POUR OBJECTIF DE :

- Rétablir l'équilibre quantitatif sur le bassin versant de la Leysse et notamment sur le massif de l'Epine pour améliorer la distribution
- Substituer des prélèvements d'eau potable des sources par la nappe de Chambéry, pour sécuriser la ressource
- Sécuriser l'alimentation en eau du secteur à forte demande du Tremblay en cas d'insuffisance

Les travaux de renforcement de la conduite du réseau d'adduction d'eau potable de la Chaîne de l'Epine sur la commune de La Motte Servolex ont débuté en 2021 et se sont achevés en novembre 2022. Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) le service des eaux de Grand Chambéry renforce le réseau pour améliorer la distribution d'eau potable pour les habitants.

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), les travaux réalisés entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray, comprenaient :

- Le renforcement de la conduite existante en diamètre 200 mm par une conduite en diamètre 300 mm sur 3,7 km y compris la traversée sous l'autoroute A43 par fonçage.
- Le renforcement de la station de pompage du Noiray alimentant le réservoir des Creux à 18 L/s
- Le renforcement de la station de pompage des Creux alimentant le réservoir des Trois Murgiers à 5 L/s

Le montant total des travaux s'élève à 2 472 594 €HT. Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de 992 500 €.



PARTENAIRES ET ACTEURS DU PGRE



SÉCURISATION EN EAU POTABLE DES BAUGES

Le service des eaux de Grand Chambéry a entamé le 20 septembre 2021 pour plus d'un an des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Les Déserts, Le Noyer, Arith et Saint-François-de-Sales.

Ces travaux se déroulent en plusieurs phases sur le territoire des communes de Les Déserts, Saint-François-de-Sales et Saint-Jean-d'Arvey.

La dernière phase de travaux concerne la construction d'un réservoir de 1 000 m³ chemin du Pré Dumaz sur la commune de Les Déserts et de deux stations de pompage situées l'une à Montagny sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey et l'autre au Chef-lieu de Les Déserts.

AMÉLIORER ET FIABILISER LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les objectifs de cette campagne de travaux pour le service des eaux de Grand Chambéry sont multiples :

- Acheminer l'eau potable depuis la commune de Saint-Jean-d'Arvey jusqu'au réservoir situé à proximité du col de Plainpalais sur la commune de Les Déserts
- Rénover des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Les Déserts et Saint François de Sales

DES TRAVAUX MULTI-SECTORIELS

Travaux sur les réseaux

■ De septembre 2021 à octobre 2022, avec une trêve hivernale, sur la Commune de Les Déserts : Chef-lieu, RD 912, Les Droux, et col de Plainpalais.

■ D'août à octobre 2022 sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey : RD 912, chemin de Prabert entre le réservoir de Montagny et la route de la Fougère.

■ D'avril à octobre 2022 sur le tronçon de la RD 912 allant du col de Plainpalais sur la commune de Les Déserts jusqu'au hameau de la Magne à Saint-François-de-Sales.

Travaux de construction des ouvrages

■ Démarrage des travaux de génie civil en mai 2022 et des équipement hydrauliques en décembre 2022



- Phase 1 - Commune de Les Déserts
- Phase 2 - Commune de Saint-Jean-d'Arvey
- Phase 3 – Communes de Les Déserts, Le Noyer et Saint-François-de-Sales
- Construction d'ouvrages (Stations de pompage n°1 et n°2 et Réservoir)



RENOVATION DE LA CONDUITE DES CHAUDANNES

Dans le cadre des travaux de sécurisation en eau potable des communes des Bauges, le service des eaux de Grand Chambéry a entrepris, en 2021, des travaux de rénovation et de renforcement de la conduite d'adduction dite des Chaudannes desservant les communes de Jarsy, Ecole, La Compote et le Chatelard

Ces travaux concernent un linéaire d'environ 6,5 Km ainsi que la rénovation d'une partie des réseaux de distribution des communes de Jarsy, La Compôte et Le Chatelard. Ce chantier s'est déroulé en 3 tranches de travaux.

Entre février et juillet 2022, la dernière tranche de travaux a été réalisée entre la sortie de la commune de la Compôte, D911 en direction de Le Châtelard et la mairie de le Châtelard comprenant le passage en encorbellement du pont d'Escochevel.



14b

L'INNOVATION

BIOMETRI : LES BIOESSAIS COMME OUTILS INNOVANTS DE DETECTION DES MICROPOLLUANTS EN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Pour réduire les rejets de micropolluants dans le milieu naturel, la stratégie française consiste à travailler sur la réduction à la source, ce qui implique comme première action d'identifier les sources des micropolluants. Pour cela, en complément des études documentaires, des mesures dans le réseau d'assainissement peuvent être envisagées. Mais réaliser des mesures de micropolluants, en particulier dans le réseau d'assainissement, est une action longue, coûteuse et qui demande de l'expertise.

Aussi pour alléger ces contraintes, il est intéressant de tester d'autres méthodes que les prélèvements d'eau et les analyses chimiques ciblées comme :

■ L'utilisation d'échantillonneurs intégratifs passifs (EIP)

Plus simples à mettre en œuvre que les préleveurs classiques, les EIP présentent des avantages opérationnels, de sécurité et financiers. De plus, en étant immergés plusieurs jours dans le réseau (de 5 à 10 jours), ils offrent une vision plus intégratrice que les prélèvements d'eau moyen sur 24h.

■ L'utilisation de bioessais

Les bioessais sont des méthodes qui permettent de révéler les effets toxiques (ex. toxicité générale, neurotoxicité, génotoxicité, etc.) ou les activités (ex. perturbation endocrinienne) de micropolluants biologiquement actifs et biodisponibles au sein d'un échantillon. Les bioessais ne renseignent pas sur l'identité des molécules responsables des effets observés mais représentent une solution intégratrice qui a comme avantage de prendre en compte les effets cocktail, d'être moins chère et de couvrir une large gamme de micropolluants car elle prend en compte l'ensemble des substances présentes y compris les micropolluants inconnus ou non choisis a priori.

LE TERRITOIRE DE GRAND CHAMBÉRY A ÉTÉ RETENU POUR BÉNÉFICIER DE CES OUTILS INNOVANTS.

Ainsi, des bioessais et des capteurs passifs ont été appliqués en entrée et sorties de STEU et déployés sur 6 points du réseau d'assainissement pour :

■ Réaliser une cartographie du réseau selon les activités biologiques/les effets toxiques recherchés (bioessais) ou selon les métaux recherchés (capteurs passifs)

■ Hiérarchiser les branches/secteurs du réseau

■ Mettre en évidence des points « chauds » c'est à dire des points du réseau dont les profils de toxicité sont atypiques ou dont les niveaux d'activité biologique sont particulièrement élevés par rapport à d'autres points du réseau

■ Identifier l'origine des effets ou des métaux

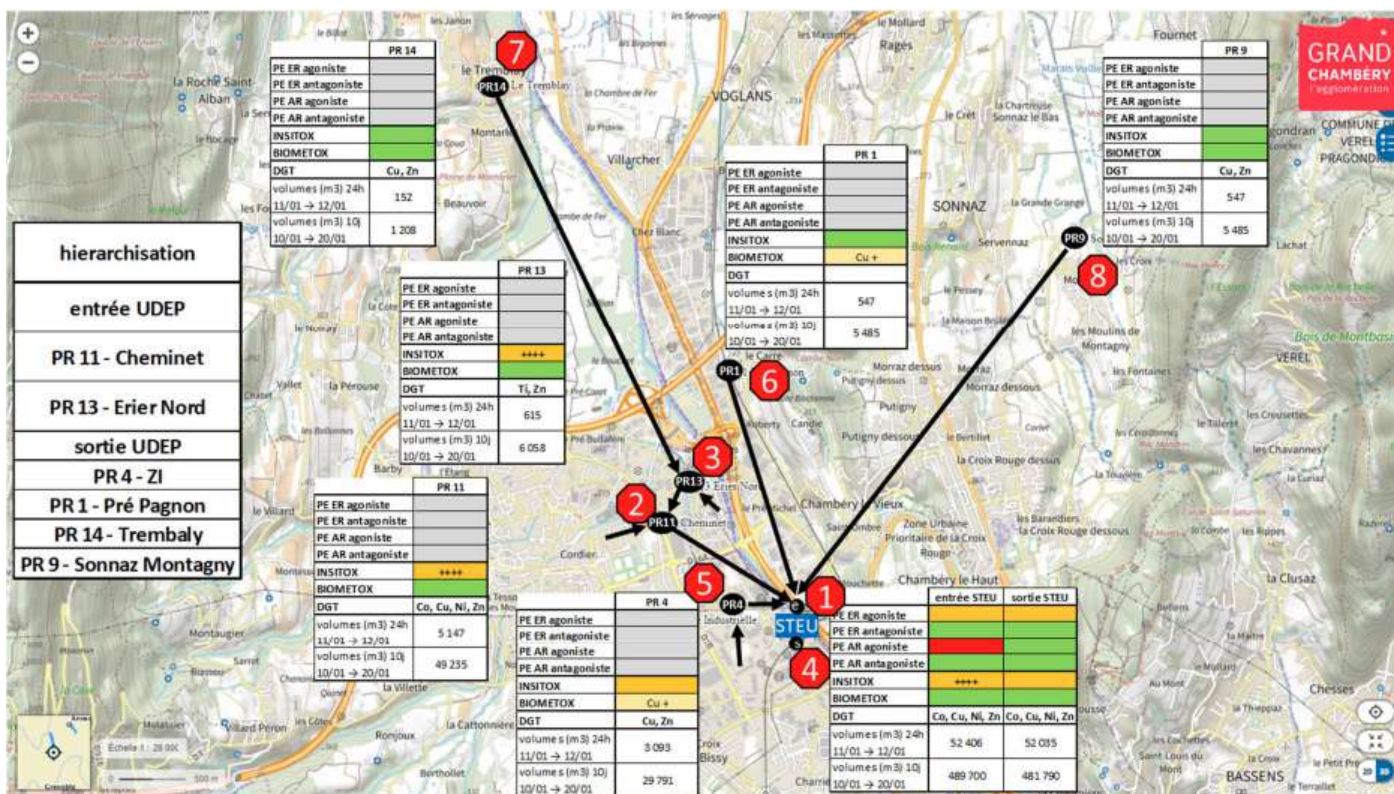


Figure 12 : Hiérarchisation des points indiquée en rouge sur la carte avec l'ensemble des résultats pour le Grand Chambéry.

Les résultats obtenus permettent de classer les points de suivi selon la toxicité des eaux usées transitées.

La figure ci-dessus permet de visualiser la hiérarchisation des points et leur positionnement sur le réseau d'assainissement.

En suivant le sens d'écoulement de l'eau dans le réseau, matérialisé par les flèches sur la carte, on observe une logique dans la hiérarchisation des points de mesure en lien avec une accumulation de la pollution, et donc des effets toxiques mesurés, le long du réseau : plus on va vers l'aval du réseau et plus les points sont « chauds ». Ce constat est d'autant plus vrai pour les points classés en 1ère (entrée STEU), 2ème (PR 11) et 3ème (PR 13) place.

Une particularité ressort par rapport aux autres collectivités impliquées dans le projet : le classement en 4ème place de la sortie de l'UDEP. Ce classement interroge sur le potentiel toxique des eaux usées traitées.

AFIN DE MIEUX APPRÉHENDER CE RÉSULTAT, ÉTUDIER LA VARIABILITÉ ET ANTICIPER LA RÉVISION DE LA FUTURE DIRECTIVE EUROPÉENNE RELATIVE AUX EAUX USÉES URBAINES, UN DISPOSITIF DE SUIVI EN CONTINU BASÉ SUR LES BIOESSAIS A ÉTÉ MIS EN PLACE EN DÉBUT D'ANNÉE 2023 : LE TOXMATE.

14c

LA PRODUCTION DE BIOMÉTHANE



L'usine de dépollution des eaux usées de Grand Chambéry (UDEP) collecte la majeure partie des eaux usées du territoire. Le traitement de ces eaux génère des boues qui contiennent des matières organiques pouvant être valorisées sous forme de gaz.

Dans le cadre de son action en faveur de la transition écologique et énergétique, et afin d'optimiser la valorisation énergétique de ces boues, Grand Chambéry a entrepris en janvier 2022 la construction d'une unité de purification de biogaz sur le site de l'UDEP.

Cette purification permettra d'injecter du biométhane directement dans le réseau de distribution du gaz naturel.

LE PASSAGE DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À LA PRODUCTION DE GAZ VERT

UN CHOIX DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'unité de purification de biogaz vient en remplacement d'un dispositif de cogénération qui produisait jusqu'alors de l'électricité et de la chaleur.

L'énergie produite à partir des boues et graisses est un gaz vert 100% renouvelable.

Cette évolution s'inscrit dans la trajectoire d'adaptation au changement climatique en :

- Produisant une énergie locale 100% renouvelable
- Valorisant une ressource locale et une infrastructure existante
- Participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Diminuant les tonnages de déchets à traiter
- Réduisant le recours aux énergies fossiles : Une fois transformée, 1 tonne de boues équivaut à 2000 l de diesel, ou 2000 l de fuel.

Le nouvel équipement contribue aux objectifs du plan climat air énergie territorial (PCAET) 2020 – 2025 qui est la feuille de route de la transition écologique du territoire.

Stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des enjeux climat, air, énergie autour de plusieurs axes :

- La réduction des gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- L'amélioration de la qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

A Grand Chambéry, ce plan a été adopté en décembre 2019 pour la période 2020/2025. Il constitue la solution locale aux défis du changement climatique avec un objectif ambitieux de réduire de 17% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et de 29% d'ici 2030.

LA MISE EN SERVICE DE CETTE UNITÉ D'INJECTION DE BIOMÉTHANE PERMETTRA DÉJÀ UNE BAISSÉ DE 3 POINTS PAR RAPPORT À CET OBJECTIF DE 17% D'ICI 2025.

UN CHOIX QUI S'INSCRIT DANS UNE LOGIQUE ÉCONOMIQUE DÉTERMINANTE

Cette réalisation représente pour Grand Chambéry un investissement total de plus de 3 millions d'euros HT subventionné à hauteur de 1,4 millions d'euros par l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan France relance.

Le retour sur investissement est estimé entre 3 et 4 ans et est deux fois supérieur au gain généré par la cogénération.

La nouvelle unité optimise encore le potentiel énergétique offert par le traitement des eaux usées. Il y a très peu de perte en ligne, la valorisation du biogaz en biométhane offre un rendement de 99,3%, ce qui est deux fois supérieur à la cogénération.

La rentabilité est également bien supérieure à la cogénération du fait des tarifs de rachat préférentiel du biométhane par GRDF.

50% des bénéfices dégagés permettront le financement direct de projets de transition écologique du territoire de Grand Chambéry.



GRAND CHAMBERY UN TERRITOIRE PIONNIER

Grand Chambéry s'inscrit comme un territoire pionnier pour la production de biogaz à partir des boues d'épuration :

Ce nouvel équipement fait partie des quelques 26 stations d'épuration en France qui injectent du biométhane dans le réseau exploité par GRDF au niveau national.

L'UDEP de Grand Chambéry est le premier méthaniseur de Savoie à injecter du gaz 100% renouvelable dans le réseau de distribution public de gaz. L'injection prévue est de 100 Nm³ (normo mètre cube, unité de mesure de la quantité de gaz) de biométhane par heure, soit la consommation moyenne de 36 bus (250 MWh/an).

L'INSTALLATION DE L'UNITÉ DE PURIFICATION DE BIOGAZ À GRAND CHAMBÉRY, LES DATES CLÉS

2010 – 2014

Reconstruction de l'usine de dépollution des eaux usées (UDEP) incluant des ouvrages de méthanisation. Déploiement de la cogénération pour transformation du biogaz en énergie (électricité et chaleur).

2014

Évolution réglementaire permettant l'injection de biométhane produit par digestion de boues et graisses issues de stations d'épuration, dans le réseau de distribution de gaz naturel.

2018 – 2021

Projet valorisation et injection du biométhane : réalisation des études préalables et complémentaires, consultation des entreprises, réalisation des études d'exécution.

Janvier 2022

Début des travaux de construction de l'unité de purification du biogaz en remplacement du système de cogénération.

Et dans le futur...

Mi-Janvier 2023

Lancement de la mise en route avec une première injection de biométhane dans le réseau public de distribution de gaz GRDF.

14 mars 2023

L'unité de purification de biogaz est officiellement réceptionnée et fonctionne en régime établi.

LE BIOMÉTHANE DANS NOTRE QUOTIDIEN

En 2023, Grand Chambéry fournira la station BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules) de Bissy, ouverte à tous, véhicules légers et poids lourds, où s'alimenteront les camions de collecte BIOGNV de la direction des déchets.

Grand Chambéry a également prévu l'acquisition de 15 bus BIOGNV (roulant au gaz naturel), afin de renouveler la flotte du réseau Synchro bus. Ces nouveaux bus utilisent le gaz naturel comme carburant, participant à la diminution d'émission de particules fines et réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

Injecté dans le réseau de distribution, le biométhane permettra d'alimenter 1 000 foyers par an en chauffage, soit environ 2 500 habitants.

14d

LA SOLIDARITÉ

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale, Grand Chambéry alloue une aide, répartie par moitié sur l'eau et sur l'assainissement, à des projets de soutien à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du sud.

Suite aux auditions de divers organismes demandeurs par le conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement et à l'analyse des projets selon les critères de choix comme la pérennité des actions engagées ou l'accompagnement à la mise en place de structures locales, des aides ont été attribuées en 2021 aux associations EauSoleil et Chambéry Solidarité Internationale.

EAUSOLEIL

Le projet mené à bien en 2022 consistait en l'installation d'un système d'adduction d'eau par pompage solaire et la construction de blocs toilettes avec assainissement au village d'Agni au Maroc en collaboration avec les autorités et les populations locales (commune d'Agadir Melloul et association locale Agni Développement). La réalisation du système de pompage et du réseau de distribution de l'eau devait être réalisée par des élèves de lycée professionnel pour valoriser les acquis et encourager les valeurs de solidarité.

**GRAND CHAMBÉRY A ALLOUÉ UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 13 000 €.
UN ACOMPTÉ DE 6 500€ A ÉTÉ VERSÉ AU DÉMARRAGE DU PROJET**

La mission de terrain effectuée en avril 2022 par l'association EauSoleil a permis de constater que le réservoir et le local technique étaient en cours de réalisation. Quelques modifications techniques ont été apportées au projet initial.

Le chantier pédagogique avec les élèves du lycée Sainte-Anne de La Motte-Servolex s'est déroulé au mois d'octobre 2022.

L'ensemble des travaux est terminé depuis fin décembre 2022.

La production du bilan technique et financier justifiant l'intégrale réalisation de l'action par l'association EauSoleil permettra de verser le solde de l'aide.

Depuis 2007, une coopération est instaurée entre l'association Chambéry-Ouahigouya et Grand Chambéry pour le financement et l'accompagnement d'actions relatives à l'approvisionnement et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

LES ACTIONS SUIVANTES MENÉES SUR LE TERRAIN ONT ABOUTI À LA STRUCTURATION D'UN SERVICE DE L'EAU PÉRENNE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE OUAHIGOUYA :

- Etudes sur l'origine et le fonctionnement des différentes ressources
- Organisation du financement des opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages
- Etude hydrogéologique prospective de la nature de la ressource en eau (quantité et qualité, disponibilité et facultés de renouvellement de la nappe phréatique)
- Prise en compte des normes burkinabés de distribution de l'eau

La dernière convention définissant les termes du partenariat, signée le 29 décembre 2015, portait sur les années 2016, 2017 et 2018. Un avenant a dû être signé pour prolonger sa durée et modifier le calendrier de versement des aides, en raison des troubles survenus au Burkina Faso, venus entraver le déroulement du projet. C'est dans ce contexte que l'association historique Chambéry-Ouahigouya a été renommée en 2020 Chambéry Solidarité Internationale, pour prendre en compte l'ouverture à d'autres territoires.

Chambéry Solidarité Internationale réitère sa demande de soutien financier. Une convention de partenariat est signée pour les années 2021 à 2024, qui fixe les conditions pour poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Ouahigouya au Burkina Faso et/ou mettre en œuvre d'autres actions à définir dans les autres villes partenaires dont Bcharré au Liban.

Un programme d'actions sera défini chaque année par l'association et soumis à l'avis d'un comité de suivi du programme d'actions dont l'objectif est de favoriser la collecte, le traitement et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet pour aider à la décision, informer ou encore capitaliser sur le projet.

Ce document proposera un programme détaillé du territoire concerné, des objectifs à atteindre, des résultats attendus, des actions à mener, un calendrier d'exécution, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi qu'un budget prévisionnel mentionnant le plan de financement.

LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE FAITE À GRAND CHAMBÉRY S'ÉLÈVE À

160 000 € POUR LA PÉRIODE 2021-2024. LA SUBVENTION SERA VERSÉE À L'ASSOCIATION CHAMBÉRY SOLIDARITÉ INTERNATIONALE PAR TRANCHE ANNUELLE DE 40 000 €.

CHAQUE ANNÉE, UN PREMIER VERSEMENT DE 80 % SERA EFFECTUÉ APRÈS VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS ANNUEL, LE SOLDE INTERVENANT APRÈS RÉCEPTION DU BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU PROGRAMME ANNUEL TRANSMIS À GRAND CHAMBÉRY.

EN CAS DE RÉALISATION PARTIELLE, LE MONTANT DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR GRAND CHAMBÉRY SERA CALCULÉ AU PRORATA DES DÉPENSES RÉELLES ENGAGÉES PAR L'ASSOCIATION.

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Porté par le Département, le dispositif de Fonds de Solidarité pour le Logement permet aux personnes en difficulté de bénéficier d'une aide financière partielle aux paiements des factures d'eau impayées. Les dettes, prises en charges par le FSL, sont des dettes d'eau froide et d'assainissement facturées sur la même facture.

RÉUNIE MENSUELLEMENT, LA COMMISSION FSL A ATTRIBUÉ :

483 AIDES SUR 560 DOSSIERS EXAMINÉS

MONTANT TOTAL D'AIDES 85 182 €

L'AIDE AU PAIEMENT DE L'IMPAYÉ D'EAU EST ACCORDÉ EN SUBVENTION.
LE PAIEMENT S'EFFECTUE DIRECTEMENT AU FOURNISSEUR D'EAU.

BARÈME ANNUEL D'INTERVENTION POUR LES IMPAYÉS D'EAU PLAFONNÉ EN FONCTION DE LA COMPOSITION FAMILIALE

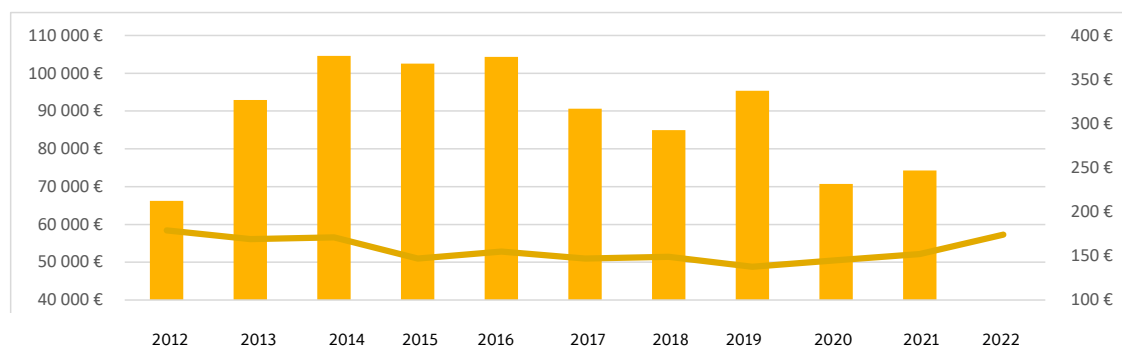
1 personne	160 €
2 personnes	190 €
3 personnes	220 €
4 personnes	250 €
5 personnes et plus	280 €

La période s'apprécie en année civile et le plafond ne peut pas être modifié en cours d'année en cas d'évolution de la composition familiale. De plus, dans la mesure où le plafond d'aide annuel n'est pas atteint lors du passage en commission, l'abonné a la possibilité de présenter une seconde demande d'aide dans la limite du droit à aide annuel défini ci-contre

BILAN DE L'ANNÉE 2022

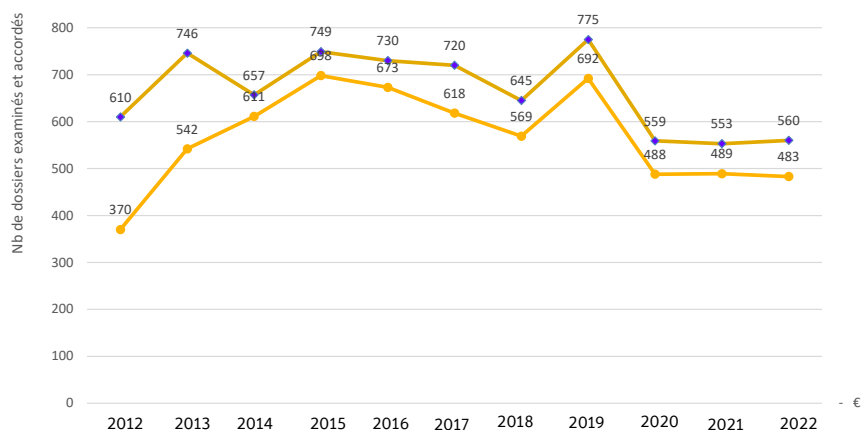
MONTANTS ACCORDÉS AUX MÉNAGES ET MONTANT MOYEN DE L'AIDE

■ MONTANT GLOBAL FSL ACCORDÉ AUX MÉNAGES ■ MONTANT MOYEN DE L'AIDE FSL



NOMBRES DE DOSSIERS EXAMINÉS ET ACCORDÉS

■ NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS ■ NOMBRE DE DOSSIERS ACCORDÉS



Montant moyen de l'eau potable

14e

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE

Pour impliquer les plus jeunes dans la vie de l'agglomération, Grand Chambéry a développé une offre pédagogique notamment sur la compétence de l'eau. Le service des eaux a délégué cette action par convention au CISALB, comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

UNE EAU NATURELLEMENT EXCELLENTE ET UN MILIEU NATUREL PRÉSERVÉ

Objectif : sensibiliser aux enjeux de l'alimentation en eau potable, au traitement des eaux usées et à la préservation de la ressource en eau pour renforcer les comportements éco-citoyens.

Public : Élémentaire (cycle 3), collège, lycée et université.

Approche pédagogique :

L'alimentation en eau potable

- En classe ou au laboratoire pédagogique de l'usine de dépollution des eaux (Udep) : présentation de la ressource en eau (dégustation d'eaux), des modes de pompage, de captage et de distribution de l'eau sur le territoire de Grand Chambéry
- Sur site : visite pédagogique d'équipements d'alimentation en eau potable (source et puits en nappe)

Le traitement des eaux usées

- En classe ou au laboratoire pédagogique de l'Udep : présentation de la ressource en eau, de l'origine des eaux usées et de leurs caractéristiques, des modes de traitement des eaux usées
- Ateliers expérimentaux au laboratoire : pour mieux comprendre les phénomènes physico-chimiques du traitement des eaux
- Jeu de synthèse : reliant les déchets des eaux usées aux capacités de traitement des stations et usines
- Sur sites : visite pédagogique de l'Usine de dépollution des eaux usées et/ou station d'épuration à macrophytes

MILIEUX AQUATIQUES : LA LEYSSE , DE CHAMBÉRY AU LAC DU BOURGET

Objectif : découvrir un milieu aquatique aménagé pour protéger contre les risques d'inondation, tout en préservant des zones humides.

Public : Élémentaire (cycle 3), collège, lycée et université.



Approche pédagogique :

La Leysse

■ En classe ou au laboratoire pédagogique de l'Udep : présentation de la rivière La Leysse (géographie, hydrologie), approche des enjeux de restauration et de protection des biens et des personnes

■ Sur sites : secteurs de la rivière permettant d'illustrer les thématiques retenues par l'enseignant, bras de décharge de la Leysse éventuellement complété par la visite de l'Observatoire des Aigrettes et du Château Thomas II

Le Bras de décharge de La Leysse

■ En classe ou au laboratoire pédagogique de l'Udep : présentation de la rivière La Leysse (géographie, hydrologie) et de l'aménagement spécifique du bras de décharge situé à Savoie Technolac, à vocations multiples : protection contre les crues, corridor écologique, zones humides

■ Sur sites : visite du bras de décharge éventuellement complété par la visite de l'Observatoire des Aigrettes et du Château Thomas II. Prélèvements de macrofaune, observation de la zone humide, ses végétaux, sa faune, caractérisation des milieux

BILAN DE L'ACCUEIL DES SCOLAIRES EN 2022

	Nombre d'activités	Nombre d'élèves
Eaux du bassin versant du lac du Bourget et alimentation en eau potable	25	502
Elémentaires	7	161
Collèges	12	242
Lycées	3	47
Universités	3	52
Inondations, aménagements et zones humides	8	139
Elémentaires	1	26
Collèges	2	50
Lycées	5	63
Traitement des eaux usées	25	448
Elémentaires	6	74
Collèges	10	164
Lycées	7	112
Universités	2	27
Traitement des eaux usées par les plantes	4	83
Elémentaires	1	26
TOTAL	59	1 115



BILAN DE L'ACCUEIL GRAND PUBLIC EN 2022

	Nombre d'activités	Nombre de participants
Animation thématique	3	56
Alimentation en eau potable	3	56
Atelier de l'eau	5	61
Traitement des eaux usées	2	25
Alimentation en eau potable	3	36
TOTAL	8	117

GRAND CHAMBÉRY ET LE CISALB ORGANISENT DES ATELIERS DE L'EAU TOUS LES MERCREDIS DU MOIS DE NOVEMBRE AU MOIS DE MARS. DEUX HEURES DURANT LESQUELLES LES PARTICIPANTS PEUVENT DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LE CYCLE DE L'EAU. CES ATELIERS SONT PROPOSÉS AUX CENTRES DE LOISIRS MAIS AUSSI AUX ASSOCIATIONS ET CENTRES SOCIAUX (ACCESSIBLES >7 ANS).



5

LES FINANCES

15

L'exécution administrative et financière des marchés publics, la comptabilité et les opérations financières, sont réalisées au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement.

COMPTABILITÉ ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Assurant le tirage des recettes ainsi que les dépenses des 2 budgets eau potable et assainissement, l'activité du service comptabilité se traduit avec les principaux chiffres suivants :

	Eau potable	Assainissement	Moyenne hebdomadaire
Partie DEPENSES			
Bons de commande	3 004		58
Factures	2 568	1 760	83
Avoirs	32	14	1
Mandats	5 147	4 094	178
Partie RECETTES			
Rôles d'eaux (dont annulation)	340		7
Titres individuels	160	98	5

Parmi les recettes de financement des opérations d'investissement figurent les subventions, le principal financeur étant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, avec 4 447 469 € sur l'eau et 1 861 120 € sur l'assainissement.

Les deux agents du service comptabilité assurent également la partie contrôle des engagements et liquidations de la chaîne de dépense, en lien avec les collègues de la direction de l'eau et de l'assainissement, ceux de la direction des finances, les fournisseurs et les agents du Service de Gestion Comptable de Chambéry.

MARCHÉS PUBLICS

23 MARCHÉS ENREGISTRÉS SUITE À CONSULTATION OU RECONDUCTION EN 2022

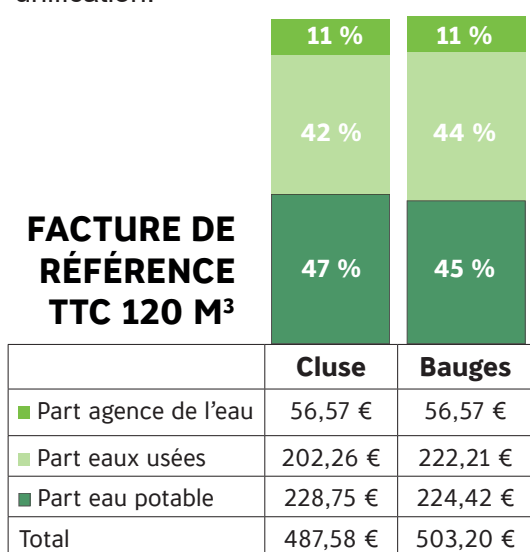
L'exécution administrative des marchés démarre de la rédaction de la définition des besoins pour les consultations et intègre les différentes étapes : ordre service, avenant, etc.

5a

LA FACTURATION

QUI DÉCIDE LE PRIX DE L'EAU ?

Le prix de l'eau s'inscrit dans le processus décisionnel qui débute par la définition des besoins financiers nécessaires au financement de l'activité du service et issus d'un plan d'actions et d'investissements, cadré par une prospective financière et tarifaire assise sur une période de 6 ans glissant. Ainsi l'analyse technique des besoins conjuguée à celle financière sont à l'origine des tarifs, ceux-ci étant présentés devant les différentes instances dont le conseil d'exploitation des régies pour être votés par le conseil communautaire. Ainsi au regard des perspectives financières et tarifaires sur la période 2021-2026, le conseil communautaire réuni le 9 décembre 2021 a voté les tarifs applicables jusqu'en 2026, date de leur unification.



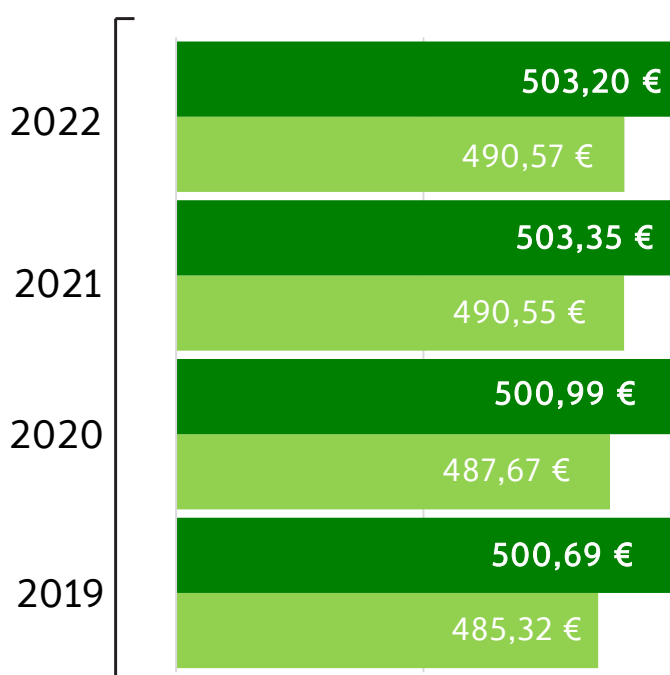
Harmonisation progressive des tarifs constitutifs à la facture (part fixe et part variable) à l'horizon 2026.

La prospective tarifaire 2020-2026 prévoit **une évolution des autres tarifs de l'ordre de 2% par an.**

INDICATEUR DE TAUX D'IMPAYÉS

Le recouvrement est assuré par le Service de Gestion Comptable de Chambéry (SGCC), néanmoins un travail collaboratif entre le SGCC et la direction de l'eau et de l'assainissement permet d'affiner et de mieux ajuster les mesures de poursuite et les différentes actions. Ce partenariat doit être renforcé pour continuer d'améliorer le taux de recouvrement. La transversalité de cette mission sera conforté à travers la vision processus de la démarche SMQ.

ÉVOLUTION FACTURE TTC 120M3 : MONTANT



	2019	2020	2021	2022
■ Prix au m ³ Cluse	4,044 €	4,064 €	4,088 €	4,088 €
■ Prix au m ³ Bauges	4,172 €	4,175 €	4,195 €	4,193 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés N-1	2,5%	3,2%	2,7%	3,5%	3 %	3,69 %
Moyenne depuis 2011	3,5%	3,5%	3,4%	3,4%	3,4 %	3,3 %

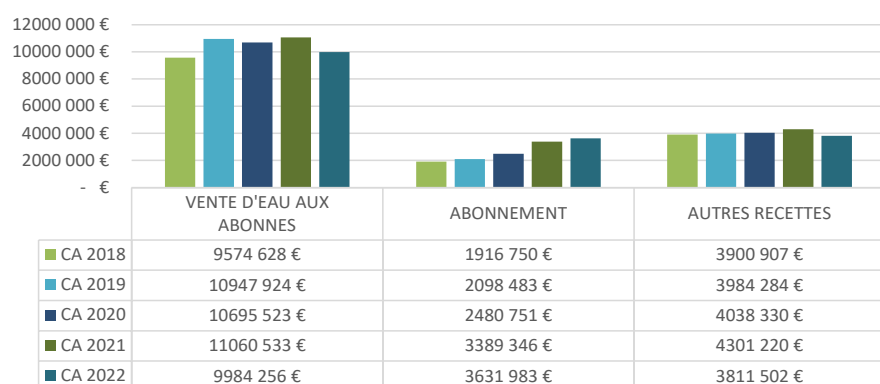
15b

LA GESTION FINANCIÈRE

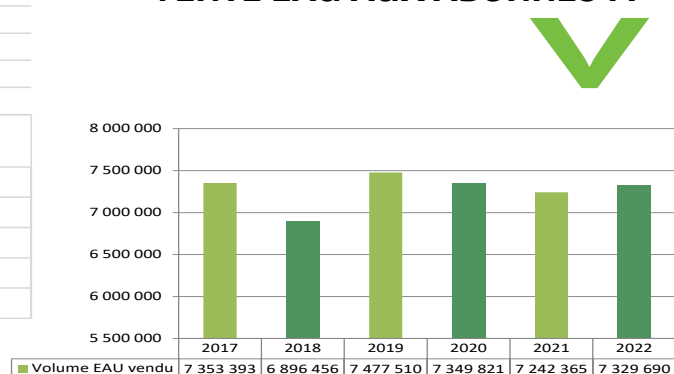
LES RECETTES

EAU POTABLE

EAU POTABLE Recettes d'exploitation



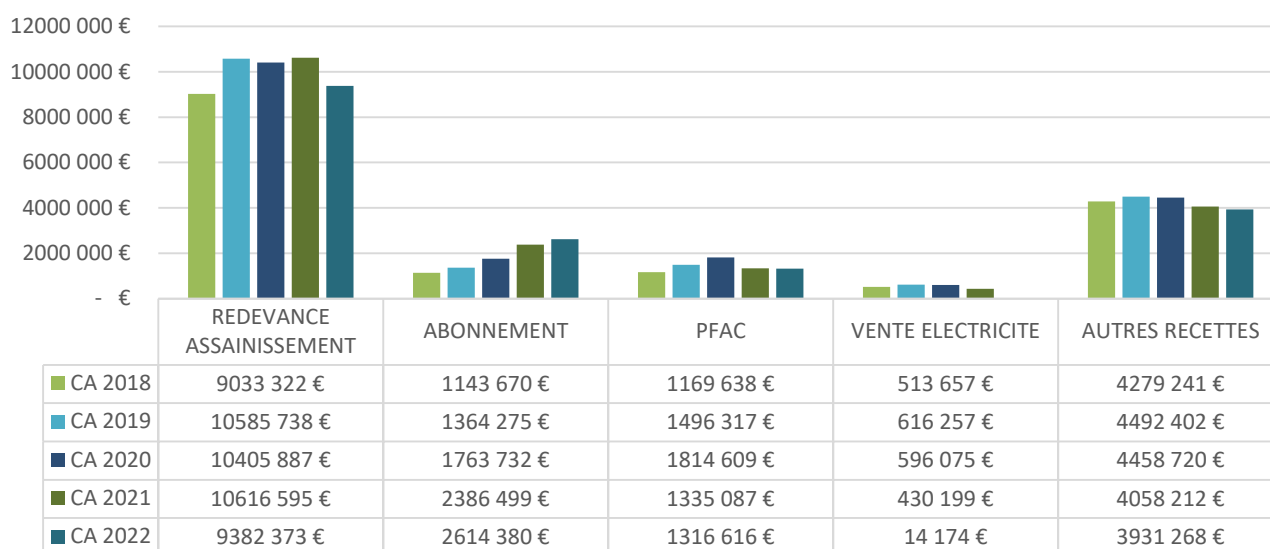
VENTE EAU AUX ABONNÉS M³



Le principe de «l'eau paye l'eau» s'applique et la principale recette des budgets eau potable et assainissement provient de la facture d'eau (parts fixe et variable).

ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT Recettes d'exploitation



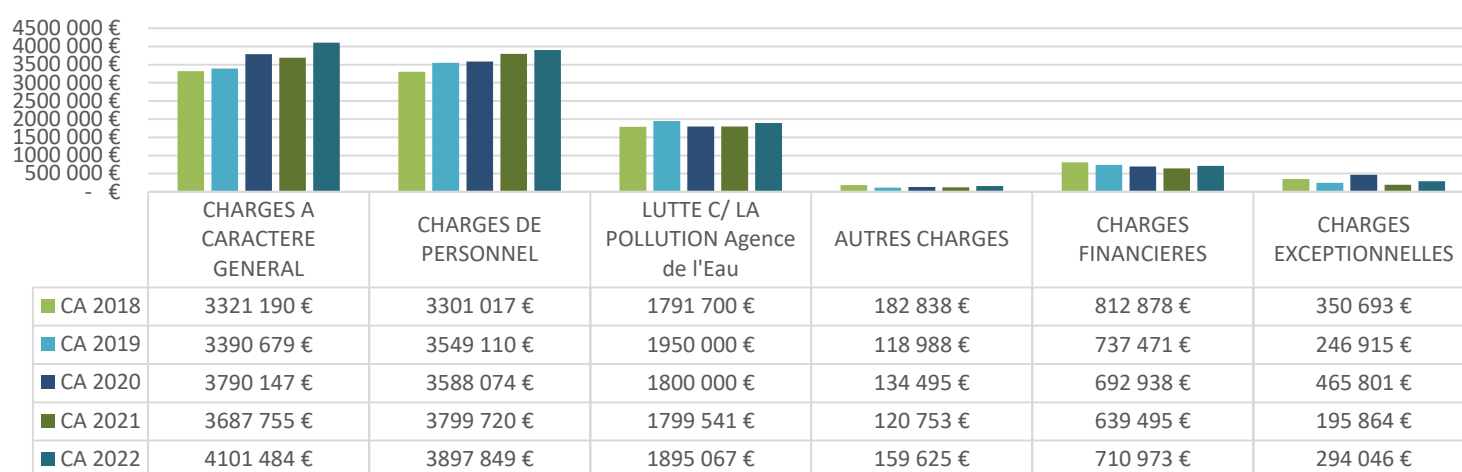
LA DETTE

	EAU	ASSAINISSEMENT
EN COURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022	42 610 048 €	29 928 110 €
DURÉE EXTINCTION DE LA DETTE (ANNÉES)	7,3	5,1

LES DÉPENSES

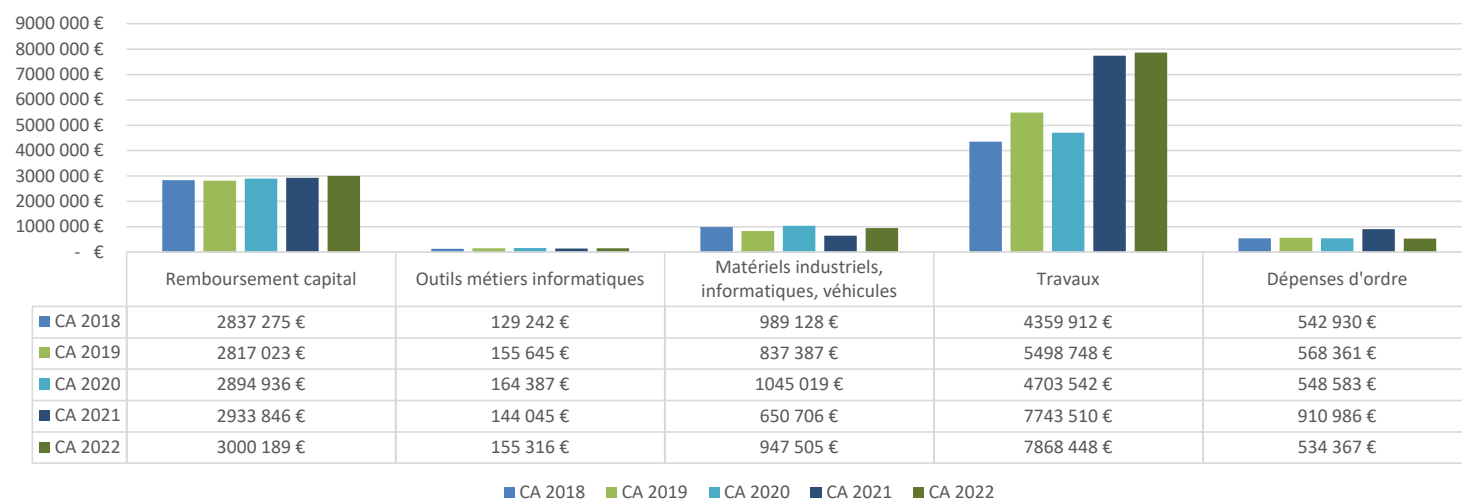
EAU POTABLE

EAU POTABLE Consommation des dépenses réelles d'exploitation



Les charges à caractère général correspondent aux achats liés à l'exploitation courante des services : fournitures et services.

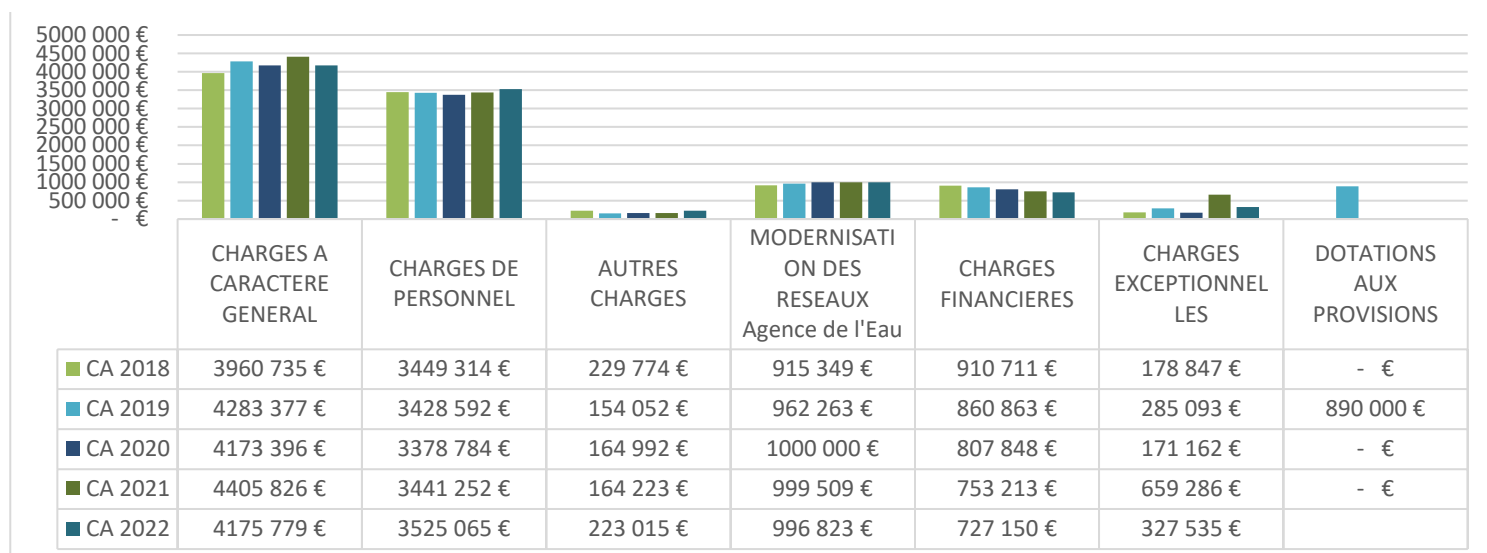
EAU POTABLE Détail des dépenses d'investissement



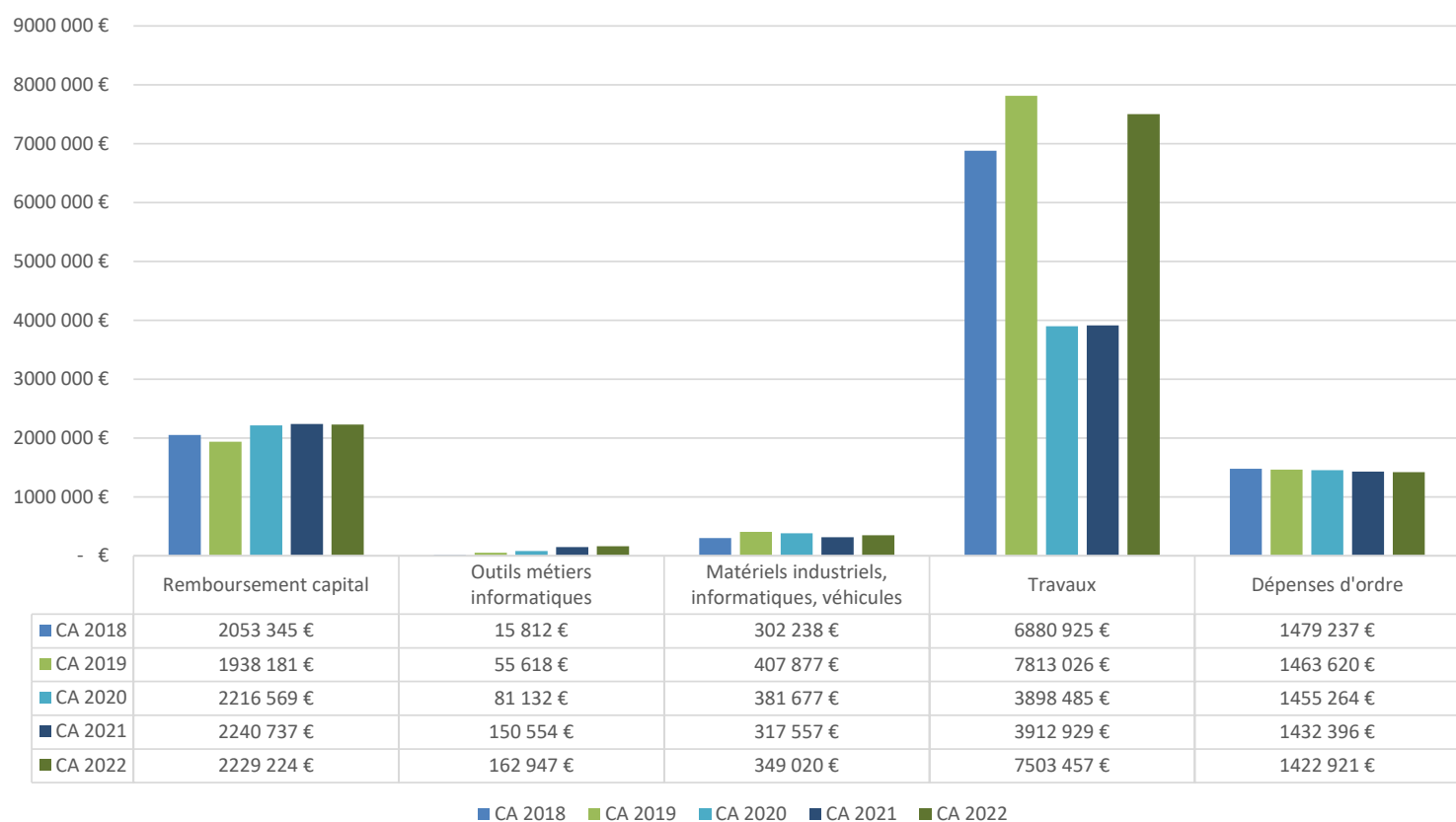
Les acquisitions de compteurs sont imputées en matériels industriels en investissement sous le budget eau potable.

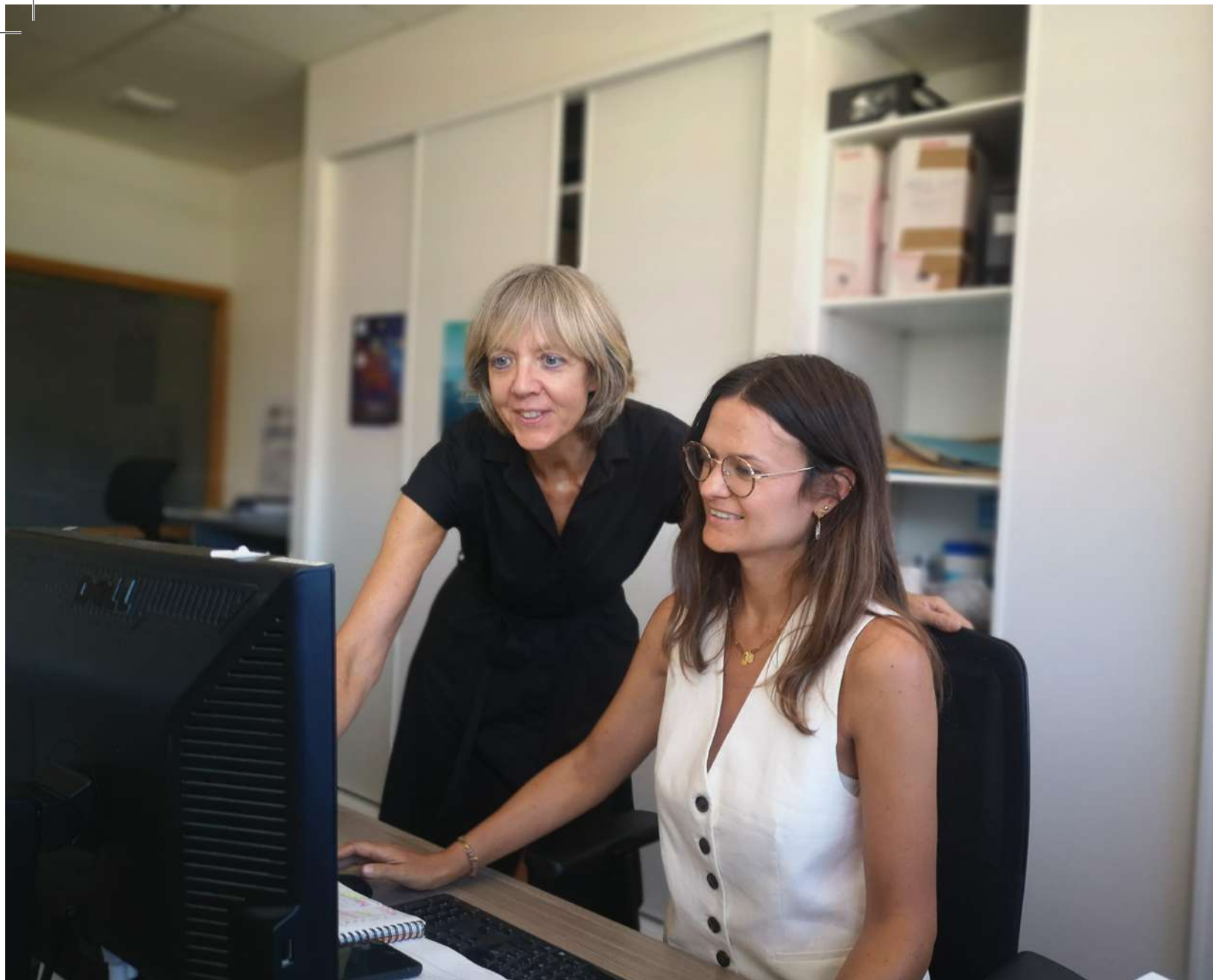
ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT Détail des dépenses réelles d'exploitation



ASSAINISSEMENT Détail des dépenses d'investissement





6

LA RELATION USAGERS

6

LES CHIFFRES-CLÉS

77 452
ABONNÉS

48 336
APPELS
TÉLÉPHONIQUES

8 290
RÉSILIATIONS

9 249 **ABONNEMENTS**

11 047
DÉMARCHES
SUR SIMPL'ICI

1 039
SIGNALEMENTS
SUR SIMPL'ICI

5 741
SMS
OU MESSAGES VOCAUX
ENVOYES

27 385
COURRIERS
ENVOYES
(HORS FACTURES)

2 555
ABONNES RECUS
SUR RENDEZ-VOUS

2 319
ABONNES RECUS
SANS RENDEZ-VOUS

NOS MISSIONS



ACCOMPAGNER NOS USAGERS (PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, INSTITUTIONNELS) DANS TOUTES LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

GARANTIR UNE RÉPONSE EFFICACIE À LEURS DEMANDES

FACILITER LE LIEN ENTRE LES USAGERS ABONNES ET LE SERVICE DE LA RELATION TECHNIQUE A L'USAGER

ASSURER L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION

PROMOUVOIR LES OFFRES DE SERVICES ADAPTÉES

EFFECTUER LA RELEVÉ ANNUELLE DES COMPTEURS

FACTURER

ACCUEIL DU PUBLIC

ACCUEIL DE CHAMBÉRY



298 rue de Chantabord 73000 CHAMBERY

Le service des eaux est ouvert au public
sur rendez-vous : les lundis, mardis et jeudis
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
les mercredis et vendredis de 13h30 à 17h.

UNE ADRESSE MAIL

eau.assainissement@grandchambery.fr

UN NUMÉRO D'APPEL

04 79 96 86 70

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au
vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

En dehors des heures d'ouverture, **en cas d'urgence technique**, appeler le service au 04 79 96 86 70 -
choix 1 pour une urgence sur l'eau potable ou le choix 2 pour une urgence concernant l'assainissement.

Les techniciens d'astreinte interviennent 24h/24 et 7j/7. De plus, en cas d'appel direct par un usager,
les services d'incendie et de secours peuvent, en cas d'urgence, alerter les mêmes équipes d'astreinte
du service des eaux.

ACCUEIL DE L'ANTENNE DES BAUGES



Avenue Denis Therme Le Chatelard

L'Antenne du Chatelard est ouverte au public
sur rendez-vous : du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30,
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

UNE ADRESSE MAIL

sde.bauges@grandchambery.fr

UN NUMÉRO D'APPEL

04 79 54 53 56.

L'accueil téléphonique est ouvert : du lundi
au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

En dehors des heures d'ouverture, **en cas d'urgence technique**, appeler le service au 04 79 54 53 59.

LES OUTILS AU SERVICE DES USAGERS ABONNES

SIMPL'ICI

Ce portail de démarche et de signalement permet de faire de nombreuses démarches en ligne :

- Souscrire son abonnement
- Résilier son abonnement
- Faire une demande de visite technique
- Prendre rendez-vous pour une démarche administrative
- Contacter le service des eaux
- Faire une demande de branchement pour l'eau potable, les eaux usées ou pluviales

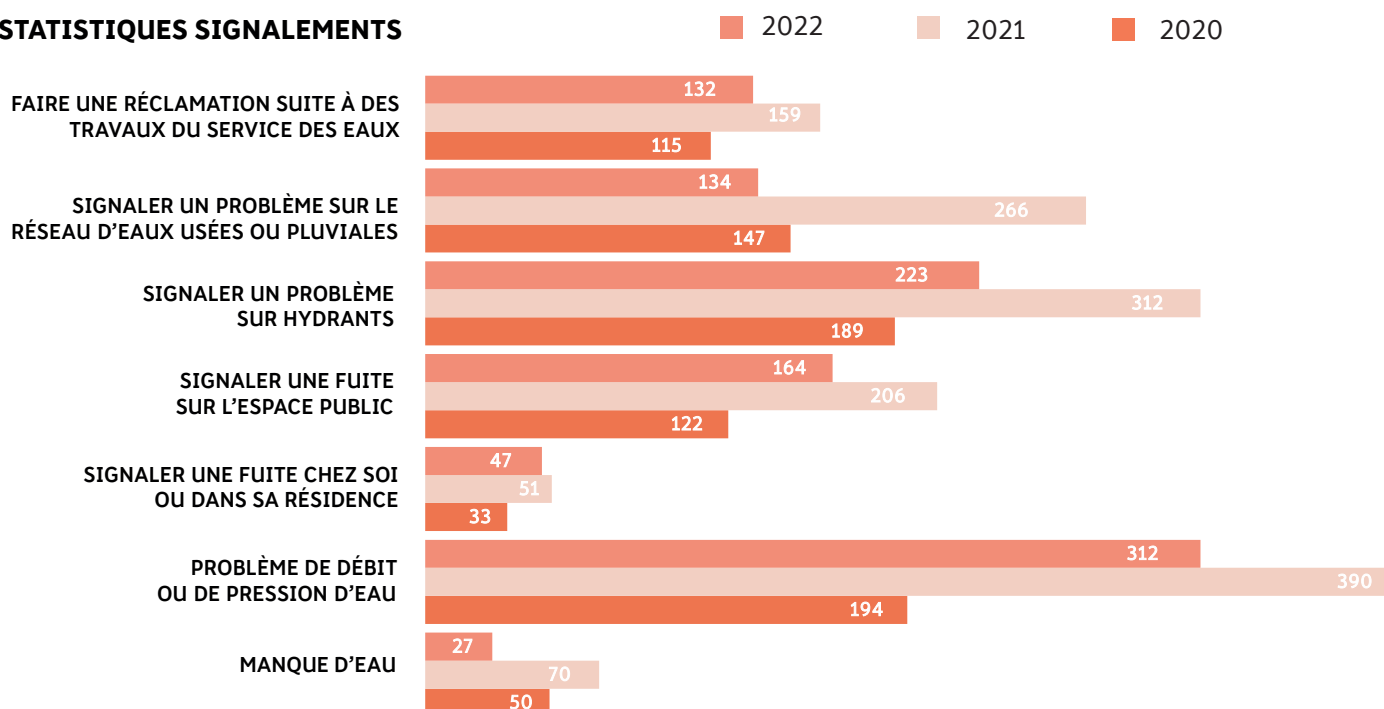


Ainsi que des signalements :

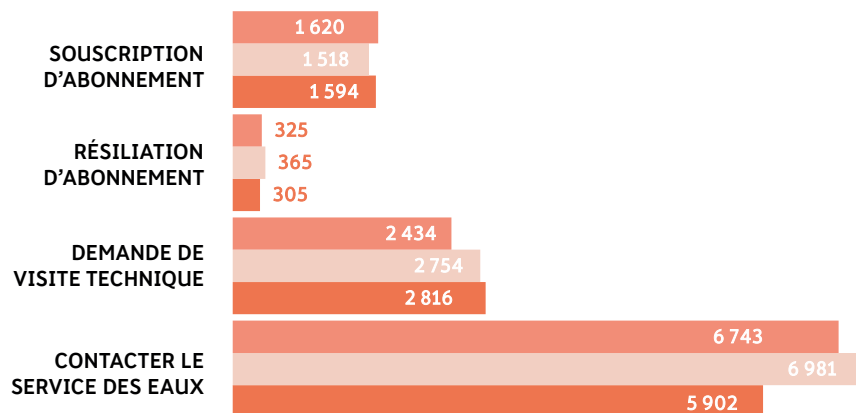
- Manque d'eau
- Problème de débit ou de pression d'eau
- Signaler une fuite chez soi ou dans sa résidence
- Signaler une fuite sur l'espace public
- Signaler un problème sur hydrants
- Signaler un problème sur le réseau d'eaux usées ou pluviales
- Signaler la présence de rats
- Faire une réclamation suite à des travaux du service des eaux

11 047 DÉMARCHES 1 039 SIGNALEMENTS

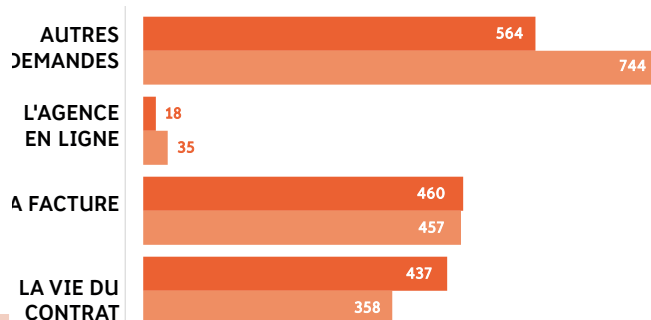
STATISTIQUES SIGNALEMENTS



STATISTIQUES DÉMARCHES



CONTACTER LE SERVICE DES EAUX



L'AGENCE EN LIGNE

L'agence en ligne permet de réaliser sans se déplacer :

- La mise en place de la mensualisation
- La mise en place du prélèvement automatique
- Le paiement par carte bancaire
- Le changement d'adresse pour la facturation
- La modification des coordonnées bancaires

34 401 COMPTES
OUVERTS

TEMPS FORT : L'INFORMATION PAR SMS OU MESSAGES VOCAUX POUR LES USAGERS ABONNÉS

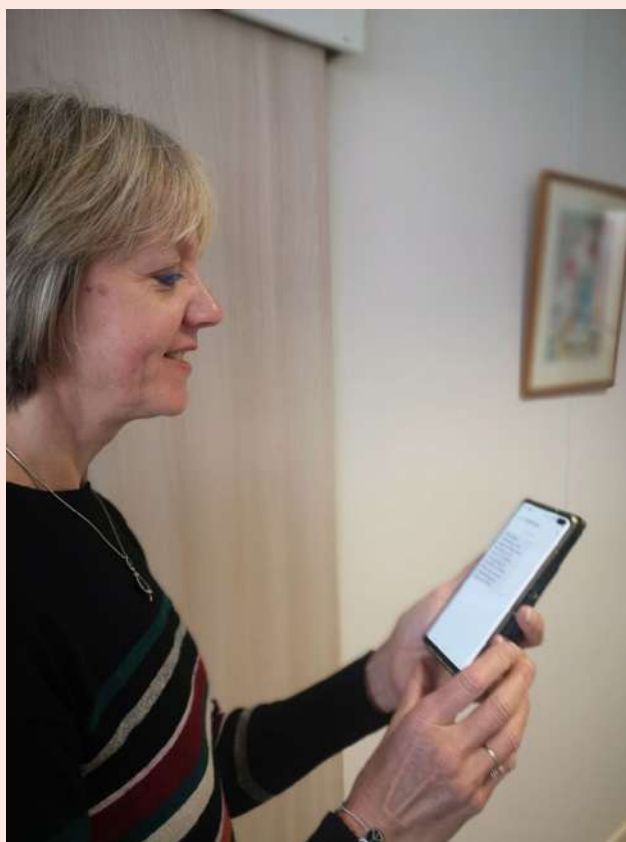
Depuis juin 2022, un outil d'information par SMS ou messages vocaux a été mis en service par les chargées de la relation usagers.

Il permet d'informer rapidement et personnellement les usagers abonnés directement concernés des coupures d'eau, des alertes pollution, des alertes sécheresse ...

Près de 6 000 messages ont ainsi été envoyés en 2022.

Et afin de toucher le plus grand nombre, une campagne de collecte des numéros de téléphone portable et fixe a été initiée.

Résultats, notre collection de numéros de téléphone s'enrichit, commune par commune, passant de 70% à 90% en moyenne des communes réalisées.



16a

LA RELATION ABONNÉS

3 SERVICES

INSTRUCTION / GESTION DES DOSSIERS ABONNÉS
FACTURATION
RELÈVE DE COMPTEURS

INSTRUCTION / GESTION DOSSIERS ABONNÉS

6 AGENTS
DONT 1 CHEFFE D'EQUIPE

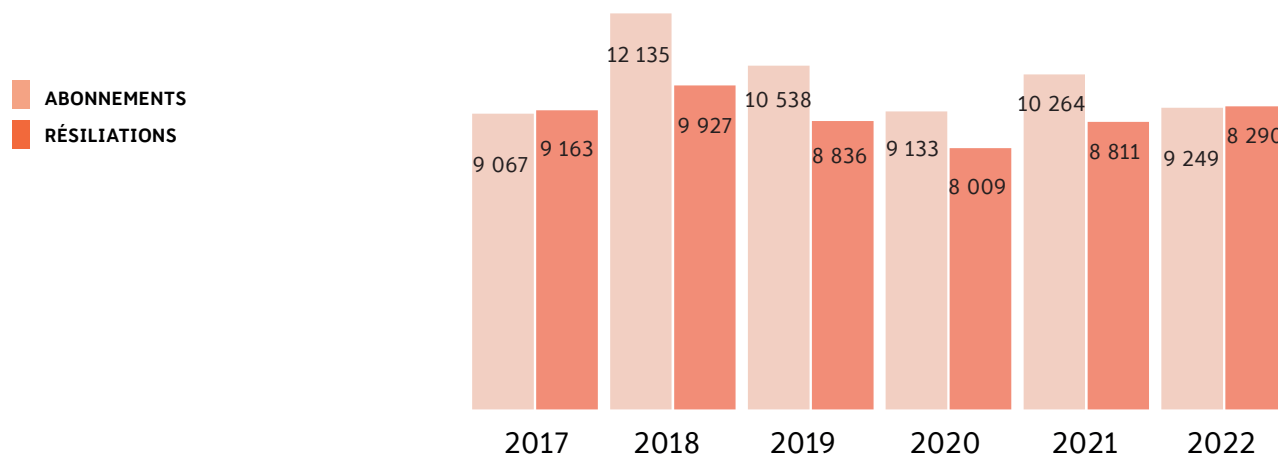
16 835 APPELS
9 248 ABONNEMENTS
8 288 RÉSILIATIONS

LES MISSIONS DES AGENTS INSTRUCTEURS

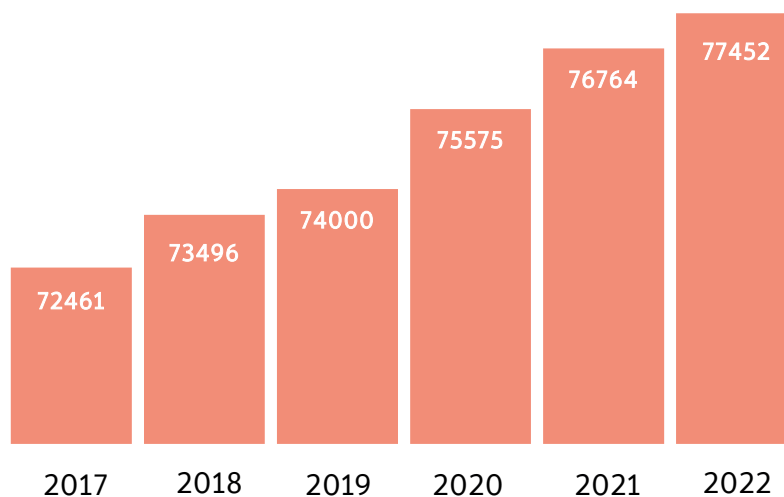
- Accueillir les abonnés : accueil physique et téléphonique et répondre à leur sollicitation
- Procéder aux abonnements, résiliations, demande de mensualisation, demande de prélèvement
- Programmer les interventions sur le terrain des vérificateurs et fontainiers
- Promouvoir les modes de paiements
- Mettre à jour les adresses suite au retour plis non distribués (PND)
- Saisir les déménagements : mise à jour des index, mise à jour de la base
- Vérification des données de chaque abonné : contrôle des justificatifs, contrôle de cohérence de la base de données, mise à jour de la base
- Suivre et gérer les demandes tous canaux de communication confondus
- Mettre en place les demandes d'individualisation
- Traiter les déclarations de créances en lien avec le Service de Gestion Comptable de Chambéry



ABONNEMENTS ET RÉSILIATIONS



NOMBRE DE PDI ACTIFS AYANT UN ABONNEMENT OUVERT AU 31 DÉCEMBRE



RÉPARTITION PAR MOIS

	janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Abonnements	652	679	842	610	791	668	849	779	988	839	756	796	9 249
Résiliations	542	527	675	588	746	680	859	846	809	714	662	642	8 290
TOTAL	1 194	1 206	1 517	1 198	1 537	1 348	1 708	1 625	1 797	1 553	1 418	1 438	17 539

Les rendez-vous se prennent soit par téléphone soit sur [Simplici.grandchambery.fr](https://simplici.grandchambery.fr)

NOMBRE DE RENDEZ-VOUS PRIS PAR PRESTATION / MOIS

	janv	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
Abonnements	166	165	204	155	180	168	150	176	161	184	169	170	2 048
Résiliations	2	5	11	6	6	6	4	8	6	2	5	5	66
Mensualisation ou prélèvement	18	23	41	36	44	29	31	22	31	45	35	86	441
TOTAL	186	193	256	197	230	203	185	206	198	231	209	201	2555

Sur les 2 555 rendez-vous pris, 9% ont été annulés ou non honorés.
2 319 personnes se sont présentées sans avoir pris de rendez-vous.



TEMPS FORT : UNE ENQUÊTE POUR MIEUX COMPRENDRE LES HABITUDES DES USAGERS ABONNÉS

Depuis mai 2020 (Covid), les accueils physiques du service des eaux reçoivent uniquement sur rendez-vous. En réalité, près de la moitié des usagers abonnés qui se déplacent à Chantabord viennent sans rendez-vous. Le service accueil du pôle usagers a voulu savoir pourquoi et a mené une enquête au mois de novembre 2022 auprès des 207 personnes concernées.

30% DES USAGERS VIENNENT SUITE A LA RÉCEPTION DE LEUR FACTURE OU POUR DES RENSEIGNEMENTS, SOIT POUR UN PAIEMENT.

Pour répondre à ce constat, des rendez-vous téléphoniques pour toutes questions relatives aux factures vont être proposés et le modèle de facture évolue pour mettre en avant les coordonnées du Service de Gestion Comptable (anciennement Trésorerie Principale Municipale), service habilité à encaisser les paiements.

19% DES USAGERS VIENNENT POUR DÉPOSER UN DOCUMENT (CONTRAT, DEMANDE DE DEGREVEMENT, SEPA, ETC.).

L'ajout d'une boîte aux lettres à l'entrée de l'accueil abonnés et la mise en valeur de la boîte aux lettres située près du portail devraient permettre d'éviter ces entrées inutiles dans le bâtiment.

Pour tous les autres motifs, le pôle usagers améliorera sa communication sur l'accueil sur rendez-vous. Les horaires d'ouverture disparaissent au fur et à mesure sur les documents, un flyer sur les modalités de contacts va être distribué à toutes les personnes qui viennent sans rendez-vous, une information a été faite auprès des syndicats et des bailleurs sociaux, la fiche google va être modifiée...



Afin de mesurer l'efficacité de ces mesures, une nouvelle enquête sera réalisée en novembre 2023.

LA RELÈVE DE COMPTEURS

**7 AGENTS
VÉRIFICATEURS**

80 731 COMPTEURS RELEVÉS PAR AN

11 877 COMPTEURS TÉLÉ RELEVABLES

8 306 COMPTEURS TÉLÉ RELEVÉS

23 PASSERELLES DU RÉSEAU LORAWAN EN FONCTION

L'agglomération a fait le choix, il y a plus de 15 ans, d'installer des compteurs avec des têtes émettrices. Depuis 5 ans, 90% des compteurs installés sont équipés de têtes émettrices. Ainsi l'agent compteur peut effectuer la relève par radio, directement depuis la rue, sans devoir pénétrer chez l'utilisateur abonné. Par ailleurs, la télé relève permet d'éviter les déplacements.

LES MISSIONS DES VÉRIFICATEURS DE COMPTEURS

Réaliser quotidiennement les tournées de relève (manuellement ou à distance) :

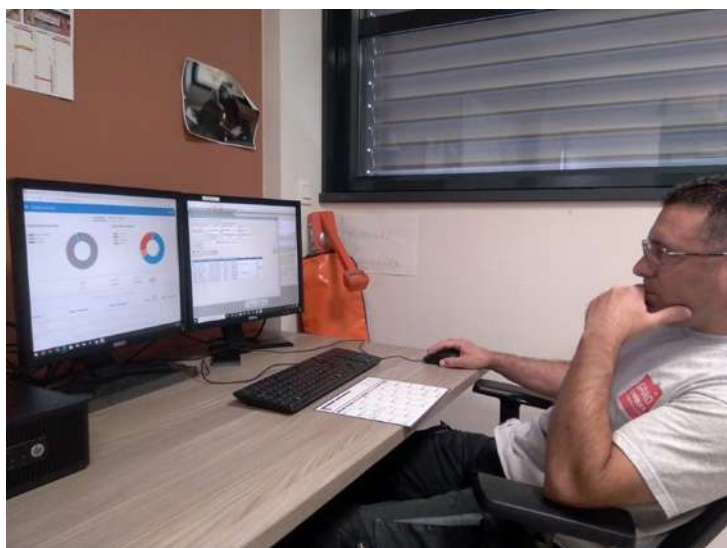
- Effectuer les tournées pour relever les indices de consommation d'eau des abonnés,
- Signaler toute anomalie concernant l'état ou le fonctionnement des compteurs d'eau,
- Si nécessaire changer les têtes émettrices des compteurs, réaliser des paramétrages,
- Mettre à jour les données collectées sur le logiciel spécifique Eau 2 et les autres logiciels du service,
- Prendre part à la démarche de modernisation de la relève des compteurs.

Intervention auprès des usagers :

- Renouvellement, pose et changement de têtes émettrices,
- Recherche emplacement de comptage,
- Vérification index de visu,
- Signalement de fuite sur compteur,
- Enquêtes permettant la gestion des abonnements clos (consommation d'eau sans abonnement).

Participer activement aux tests des nouvelles méthodes de travail proposées par la direction :

- Appliquer les méthodes,
- Faire remonter les difficultés rencontrées,
- Proposer des axes d'amélioration et les mettre en application,
- Réaliser des diagnostics.



FACTURATION

7 AGENTS
DONT 1 CHEFFE D'ÉQUIPE

233 636 FACTURES ÉMISES

13 525 APPELS

3 090 COURRIERS D'INFORMATION DE SURCONSOMMATION

2 936 COURRIERS D'INFORMATION DE SURCONSOMMATION
LOI WARSMANN

LES MISSIONS DES AGENTS DU SERVICE FACTURATION

Mettre en oeuvre et effectuer les contrôles de cohérence préalables et nécessaires afin d'assurer la facturation effective et exacte selon les process en vigueur :

- Analyser des consommations à l'aide des requêtes Business Object,
- Contrôler les rapports de relève,
- Adresser les courriers d'information aux abonnés,
- Contrôler et corriger les profils de facturation avant facturation de chaque commune,
- Examiner les consommations bloquées et prendre les décisions de suivi qui s'imposent,
- Contrôler mensuellement les abonnements gelés et prendre les décisions qui s'imposent,
- Calculer et contrôler tout type de rôles : avenant, résiliation, pénalité, changement de compteurs, industriels, estimation, tournées de relève, mensualisation,
- Répondre aux courriers et aux réclamations.

Analyser et instruire les dossiers des abonnés :

- Accueil téléphonique des abonnés,
- Traitement de la demande et si nécessaire programmer les interventions de terrain.

VOIR FACTURES EN ANNEXE - ANNEXE 9

LES MOYENS DE PAIEMENT

Pour payer leurs factures, les usagers abonnés disposent de 6 moyens de paiement :

- En espèces : uniquement chez les buralistes proposant le paiement de proximité pour les montants inférieurs à 300 €.
- Par chèque
- Par TIP
- Par carte bancaire : en ligne sur l'agence en ligne <https://eauenligne.grandchambery.fr/Portail> ou au Service de Gestion Comptable de Chambéry, 5 rue Jean Girard Madoux aux horaires d'ouverture : Accueil physique sans rendez-vous lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous uniquement mercredi
- Par prélèvement : en ligne sur l'agence en ligne <https://eauenligne.grandchambery.fr/Portail>
- Par virement bancaire : IBAN FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072 / BIC BDFEFRPPCCT

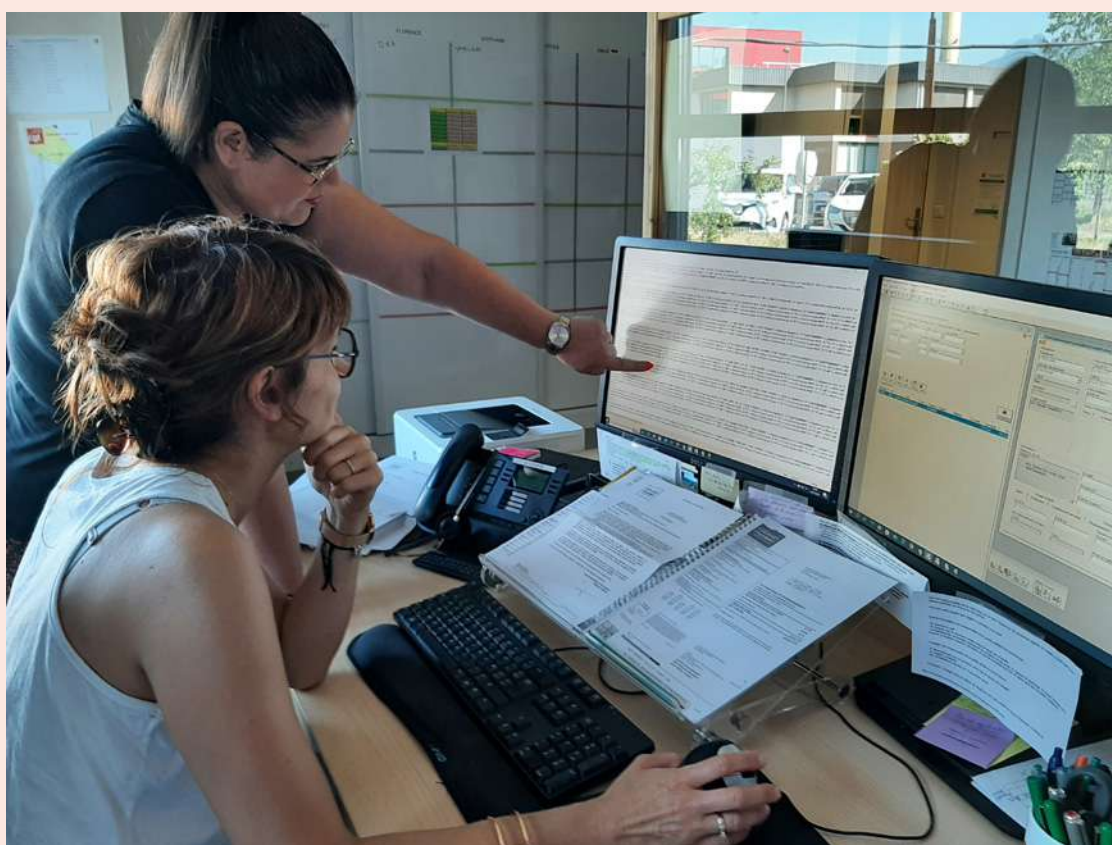
TEMPS FORT : LE PES-ASAP

Le PES (Protocole d'Echange Standard) est un format unique d'échange des bordereaux de dépenses, de recettes ainsi que des pièces jointes qui leur sont associées. L'ASAP est l'Avis des Sommes A Payer. Le PES-ASAP est donc la transmission de manière dématérialisée des avis de sommes à payer au centre éditique des impôts.

L'édition des factures du service des eaux était confiée à un prestataire extérieur jusqu'à fin 2022. A compter du 1er janvier 2023, l'édition des factures sera confiée au centre éditique des impôts.

Le PES-ASAP sera aussi une des étapes qui contribuera à la mise en place par Bercy de l'espace numérique sécurisé de l'usager (ENSU). Sur cet espace, qui sera l'élargissement du portail impots.gouv.fr, l'usager pourra consulter et régler toutes les sommes qui seront recouvertes par le réseau des finances publiques. Ainsi les avis de sommes à payer des factures d'eau seront disponibles aux côtés des avis d'imposition.

Le passage à cette nouvelle fonctionnalité a demandé un travail important d'études et de préparation tout au long de l'année 2022 au service facturation du service des eaux.



16b

LA RELATION USAGERS

6 AGENTS
DONT 1 CHEFFE DE SERVICE

19 225 APPELS

1039 DEMANDES D'INTERVENTIONS

5 840 COURRIERS ENTRANTS

1 317 COURRIERS SORTANTS

320 DEMANDES DE BRANCHEMENT

18 DOSSIERS DE MÉDIATION

785 ÉTATS D'ASSAINISSEMENT
DEMANDÉS PAR LES NOTAIRES

1 218 DOSSIERS D'URBANISME (GÉOCODAGE,
1^{ER} NIVEAU D'INFORMATION, TRANSMISSION DES
AVIS AUX COMMUNES)

1 283 COURRIERS ENVOYÉS DANS LE CADRE
DE LA GESTION DES ABONNEMENTS CLOS

Les missions des chargées de relation usagers sont réparties sur un tronc commun et sur des missions spécifiques.

LES MISSIONS «TRONC COMMUN» DES AGENTS DU SERVICE CHARGÉ DE LA RELATION USAGERS

Garantir une réponse à l'utilisateur ou l'accompagner dans ses démarches au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Apporter une cohérence dans le fonctionnement de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Permettre à l'utilisateur d'avoir un seul interlocuteur

- Placer l'utilisateur au centre de la direction de l'eau et de l'assainissement,
- Apporter une réponse immédiate et claire en direction de l'utilisateur,
- Satisfaire les demandes de l'utilisateur, répondre au mieux à ses questions,
- Pré-analyser la problématique pour permettre l'efficacité de toute la direction,
- Faciliter la remontée des informations de terrain afin de les centraliser et de faciliter la réponse à l'utilisateur,
- Transmettre aux utilisateurs les éléments de communication existants (fiches d'information, formulaires,...),
- Aider les utilisateurs dans leurs démarches (l'utilisateur doit repartir avec sa réponse),
- Prendre en charge le dossier en vue de sa résolution : action auprès des services concernés, centralisation des données, information des interlocuteurs,
- Être source de propositions pour améliorer la relation à l'utilisateur en termes d'organisation mais également d'outils pour l'ensemble de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Apporter une prise en charge immédiate de la demande de l'utilisateur :

- Identifier si la demande de l'utilisateur doit se traduire par une intervention,
- Identifier l'urgence de l'intervention,
- Déclencher l'intervention dans le bon domaine (eau potable, eaux usées, autres,...), et s'assurer de son suivi jusqu'à sa clôture.

LES MISSIONS SPÉCIFIQUES DES AGENTS DU SERVICE CHARGÉ DE LA RELATION USAGERS

Les missions spécifiques sont liées aux différents services de la direction de l'eau et de l'assainissement :

- Relation technique à l'utilisateur,
- Compteurs,
- Exploitation et patrimoine,
- Administrative.

Cette organisation permet aux services d'avoir un agent dédié à leurs spécificités. Chaque agent travaille cependant en binôme pour garantir la continuité de service.

TEMPS FORT : FACILITER L'ACCÈS DES AGENTS DE TERRAIN AUX COPROPRIÉTÉS

Le service de la Relation Usagers s'est mobilisé pour trouver une solution permettant aux agents de terrain (releveurs, fontainiers, techniciens ..) d'accéder plus facilement dans les copropriétés dont l'accès est bien souvent limité par une ouverture sous badge. Le projet consiste à acquérir des badges d'accès Vigik® universels, de machines à encoder, de paramétrer les badges et ainsi garantir l'accès sans avoir recours au bon vouloir des habitants.

12 Syndics ont été contactés et ont donné leur accord couvrant ainsi 654 copropriétés. Le dispositif sera opérationnel courant de l'année 2023.



16c

LA QUALITÉ

LE PROCESSUS USAGER

Dans le cadre de la démarche qualité, le processus usagers a été relancé. La gouvernance du processus a été posée. Le pilotage est assuré par la responsable du pôle usagers et l'animation portée par cette dernière avec le soutien des cheffes de service de la relation abonnés, de la relation usagers et de la relation technique à l'utilisateur. Un groupe de membres permanents transversal a également été constitué.

LA FINALITÉ DU PROCESSUS USAGERS EST : PROPOSER DES SERVICES PERFORMANTS EN APPORTANT DES RÉPONSES ADAPTÉES AUX SOLLICITATIONS DES USAGERS ABONNÉS EN GARANTISSANT UN TRAITEMENT ÉQUITABLE ET UNE TARIFICATION MAÎTRISÉE.

LES EFFETS ATTENDUS

Effet 1 : Le niveau de satisfaction de l'utilisateur abonné dans sa relation avec le service des eaux augmente

Ce que cela veut dire :

- L'utilisateur abonné obtient une réponse adaptée à sa demande
- L'utilisateur abonné est accompagné dans ses démarches tous canaux confondus
- L'utilisateur abonné reçoit les explications nécessaires pour qu'il se conforme à ses obligations
- L'équité de traitement et de réponse est garantie dans les délais réglementaires
- L'accès au service est facile et les démarches simplifiées
- La relation usagers abonnés/agents est sereine et efficiente
- L'offre de service est enrichie et co-construite avec les usagers abonnés et expérimentés avant déploiement
- Les indicateurs de suivi sont effectués, analysés et les mesures correctives mises en place si nécessaire

Ce qui se verra à :

- Les usagers abonnés entrent en contact facilement avec le service des eaux et effectuent leurs démarches tous canaux confondus
- Le bouquet d'offres de services est défini et connu des usagers abonnés
- Les usagers abonnés sont accompagnés dans leurs démarches tous canaux confondus
- Les engagements sont fixés et tenus
- Le nombre de réclamations diminue
- Des enquêtes sont menées et attestent de la satisfaction

Effet 2 : Les agents sont professionnalisés, disposent des moyens adaptés à leurs missions et leur expertise est reconnue

Ce que cela veut dire :

- La réglementation est connue, appliquée et expliquée avec pédagogie
- L'organisation anticipe l'évolution des besoins
- Les agents disposent d'outils de travail performants et du temps adapté
- La transversalité est renforcée
- La compétence des agents est reconnue
- Le rôle de chacun dans la relation usager abonné est défini
- L'offre de formation est adaptée aux métiers
- Des réunions régulières de service sont tenues avec traçabilité des décisions prises et la diffusion de l'information est assurée

Ce qui se verra à :

- Une organisation efficiente
- Un plan de formation pluriannuel est déployé
- La montée en compétences des agents
- Des agents à l'aise dans leur travail dans un métier qu'ils ont choisi
- Les enquêtes internes attestent des bonnes conditions de travail
- La diminution des arrêts de travail
- Le service est labellisé pour la qualité de son accueil
- Les postes de travail et les fiches de postes sont adaptés

BAROMÈTRE EXPÉRIENCE CITOYEN INDIKO 2022



SERVICE DES EAUX Baromètre Expérience citoyen INDIKO 2022

Le groupe AFNOR alimente depuis 2012 un observatoire national des pratiques d'accueil et de gestion de la relation aux usagers.

Par audits mystères des canaux de contacts (courrier, e-mails, site Internet, téléphone et réseaux sociaux), les principaux déterminants de la satisfaction usagers sont mesurés : accessibilité, réactivité, courtoisie, personnalisation, gestion de l'attente, efficacité du transfert, gestion des réclamations.

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement participe à cette grande enquête depuis 2017.

Chiffres clés de l'édition 2022 :

311 participants (349 en 2020)

Positionnement dans la catégorie :

Service d'aménagement, de développement économique et d'attractivité

12ème place sur 33 (21ème place sur 45 en 2021)

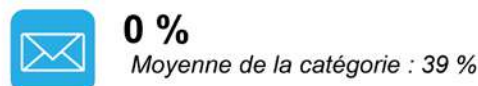
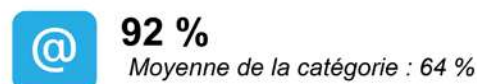
Score moyen des participants de l'édition 2021 : 64 /100

**AVIS
SERVICE DES
EAUX 2022**
**70 %
FAVORABLE**
(69 % en 2020)



Note RH :

Compétences des agents : courtoisie, clarté et adéquation de la réponse, écoute du besoin, personnalisation...



DEA - Communication - Octobre 2022



La note du courrier laisse à penser que Grand Chambéry n'a pas reçu le courrier ou que son contenu a laissé supposer qu'il ne devait pas être diffusé au service des eaux. Cette enquête se basant sur le concept «client mystère», l'AFNOR n'a pas pu nous renseigner sur le courrier envoyé, ce qui ne nous a pas permis d'engager d'action corrective.

7

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 introduit les indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Ces indicateurs et leur application ont été précisés dans l'arrêté du 2 mai 2007 et par la circulaire ministérielle du 28 avril 2008.

La définition de ces indicateurs fait suite au rapport de la Cour des comptes de décembre 2003 sur la gestion des services publics d'eau et d'assainissement et a résulté de nombreux travaux : parmi ceux-ci ceux de l'Afnor (Normes NFP 15 : référentiel appliqué par le service des eaux depuis maintenant 5 ans).

PRÉCISION DES INDICATEURS EN ANNEXE - ANNEXE 10

SERVICE À L'USAGER

SERVICE A L'USAGER	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis	D 101.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	139 449	140 134	140 678	141 534	142 817
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D 201.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	132 760	131 249	131 659	132 386	132 833
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	D 151.0	Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P 152.1	Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable	89,50%	88,40%	91,10%	91 %	ND
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P 151.1	Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement	1	1,3	0,9	1,3	ND
Taux de réclamations eau potable	P 155.1	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau	0,32	ND	1,02	2,40	0,57
Taux de réclamations assainissement	P 258.1	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif	0,06	ND	0,12	0,26	0,23

QUALITÉ DE L'EAU

QUALITE DE L'EAU	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P 108.3	L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur	90,3%	90,3%	94,0%	94,0%	94,0%
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques	P 101.1	Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires	98,3%	97,3%	97,7%	99,1%	98,3%
Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques	P 102.1	Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires	100,0%	99,8%	100,0%	100,0%	88,5%

PATRIMOINE

PATRIMOINE	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P 103.2B	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente	118	118	119	119	119
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P 202.2B	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente	101	101	102	102	102
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P 107.2	Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service	1,21	1	0,86	0,86	0,77
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	P 253.2	Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	0,22	0,05	0,15	0,21	0,00

DISTRIBUTION EAU POTABLE

DISTRIBUTION EAU POTABLE	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau	P 106.3	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés	9,35	8,6	7,1	7,9	7,7
Indice linéaire des volumes non comptés	P 105.3	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau	9,4	8,5	7,5	7,5	8,3
Rendement du réseau de distribution	P 104.3	Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution	70,2%	72,6%	73,5%	71,2%	72,3%

COLLECTE DES EAUX USÉES

COLLECTE DES EAUX USEES	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	P 201.1	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif			99,58%	99,58%	99,58%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	P 252.2	L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes	14,1	14,1	14,1	15,5	15
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P 255.3	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)	110	110	110	110	110
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P 251.1	L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel	0,015	0,023	0,023	0,015	ND
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P 203.3	Fiche non dispo, en cours de refonte	100	100	100	100	100
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P 204.3	Fiche non dispo, en cours de refonte	100	100	100	100	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	P 205.3	Fiche non dispo, en cours de refonte	100	100	100	100	100
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D 202.2	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte	148	162	164	172	178

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	D 301.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance	4792	6974	7018	7186	8001
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	D 302.0	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif	140	140	140	140	140
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	P 301.3	Installation neuve	87%	87%	89%	89%	88%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	P 301.3	Installation existante	10%	10%	11%	11%	13%
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	P 301.3	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser	25%	25%	27%	29%	29%

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

TRAITEMENT DES EAUX USEES	CODE	FINALITÉ	CATÉ-GORIE	2018	2019	2020	2021	2022
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	P 254.3	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées	DBO	99,0	99,2	99,0	100	100
			DCO	99,6	100	99,7	100	99,7
			MEST	98,0	99,2	98,3	100	98,5
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P 206.6	L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de la collectivité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires		100	100	100	100	100
Quantité de sous-produits évacués et/ou valorisés selon filières conformes	P 206.3	Sables valorisés		100	100	100	100	100
		Refus de dégrillage		100	100	100	100	100
		Sables évacués		100	100	100	100	100
		Graisses évacuées		100	100	100	100	100
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	D 203.0	Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration		1454,6	1581	1483	2507	2178

FINANCES

FINANCES	CODE	FINALITÉ	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget eau potable	P 153.2	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement	8,7	7,4	6,2	5,4	7,3
Durée d'extinction de la dette de la collectivité budget assainissement	P 256.2	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement	7,7	5,9	4,4	4,6	5,1
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable)	P 109.0	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés	0,011 €/m ³	ND	0,012 €/m ³	0,011 €/m ³	0,019 €/m ³
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement)	P 207.0	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés	0,011 €/m ³	ND	0,01 €/m ³	0,01 €/m ³	0,017 €/m ³
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (eau potable)	D 102.0	Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable	2,142 €	2,164 €	2,196 €	2,202 €	2,254 €
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (assainissement)	D 204.0	Montant de la facture d'eau en lien avec le service assainissement	1,902 €	1,900 €	1,892 €	1,892 €	1,923 €
Prix total TTC		Montant total de la facture d'eau	4,044 €	4,064 €	4,088 €	4,094 €	4,177 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P 154.0	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement	3,20%	2,67%	3,50%	3,00%	3,69%
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	P 257.0	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement	3,20%	2,67%	3,50%	3,00%	3,69%

8

ANNEXES

ANNEXE 1 - MEMBRES DE LA CCSPL

Associations d'usagers	Représentants de l'association
UFC Que Choisir	Elisabeth GROSERRIN - administratrice Claude GOTTARDI - administrateur
Confédération Nationale du Logement	Jocelyne HERBINSKI - Dominique MONOT
UDAF	Jean-Michel LASSAUNIERE - Président
Confédération syndicale des familles	Clément CORAL DIT GRANELL
Commission Grands Equipements	Représentants de l'association
4S (Sport, santé, Solidarité, Savoie)	Christine AGUETTAZ - Présidente
ADAPAR (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES À L'ÂGE DE LA RETRAITE)	Christian CACHEUX - Responsable secteur Combe de Savoie
SDIS 73 : service surveillance des plages	Bruno ANICE
Centre Hospitalier métropole de Savoie	Catherine VEYRAT-DUREBEX - Pierre DUBOIS
France AVC	Yves BARBOUSSAT - président
GRSL (Club de plongée de Chambéry)	Dominique PICARD
Comité de Savoie de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (CD FFSS 73)	Bruno AMBIER - Emile WILMS
COMITE départemental HANDISPORT de Savoie	Jean-Paul MOREAU
Institut National de Jeunes Sourds	Ludovic LOTODE
Stade olympique Chambéry natation (SOC natation)	Marie-José CADOUX
CSG (Club des Sports de Glace de Chambéry)	Sébastien ROUX-FOUGERE
Commission Traitement des déchets	Représentants de l'association
Compost'Action	Dominique BERRY
Communauté Emmaüs	Marc TROCCAZ
France Nature Environnement 73	Richard EYNARD-MACHET
Les chantiers valoristes	Marc de BUTTET
Unis-Cité	Brigitte MERCAT
Commission Transports	Représentants de l'association
Fédération Nationale des Transports de Voyageurs Savoie	Pascal FAVRE
Association Roue Libre	Julien GALLET
Clic VTT	Nicolas MARGOT
Union Cycliste du Nivolet	Thierry DELGOVE
Les Cyclotouristes Chambériens	Alphonse LOPEZ
Les Cyclotouristes Bisserains	Jacques FALCOZ
Union Cycliste de Cognin	Fabrice DESOUTTER
Amicale Cyclo de St Jeoire Prieuré	Charles BIONDA
Collège habitants	Commune de résidence
Flavio INFANTI	Chambéry
Jean-Pierre MARIE	Chambéry
Jean-Michel ANDREAU	Chambéry
Christiane NANTOIS	Bassens
Brigitte FINAS	Chambéry
Françoise VILLIBORD (transports et déchets)	Chambéry
Alain DUBESSE	La Motte Servolex
Jean-Michel BATON	La Motte Servolex
Lionel PERROLLAZ	Saint-Baldoph
Jean-Louis DARMET	Chambéry
Patrick VIAND	Barby
Serge BARBIER	Chambéry
Cindy ASSELIN	Cognin

ANNEXE 2 - NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNES

VILLE	NOMBE D'ABONNES EAU POTABLE	NOMBE D'ABONNES ASSAINISSEMENT
AILLON LE JEUNE	820	784
AILLON LE VIEUX	153	
ARITH	289	244
BARBERAZ	2 954	2 812
BARBY	1 653	1 579
BASSENS	2 705	2 569
BELLECOMBE EN BAUGES	436	192
CHALLES LES EAUX	3 056	3 004
CHAMBERY	33 764	33 086
COGNIN	3 741	3 451
CURIENNE	315	255
DOUCY	117	
ECOLE	248	158
JACOB BELLECOMBETTE	2 158	2 093
JARSY	258	
LA MOTTE EN BAUGES	335	201
LA COMPOTE	231	186
LA MOTTE SERVOLEX	5 381	4 975
LA RAVOIRE	5 216	4 990
LA THUILE	212	89
LE CHATELARD	447	306
LE NOYER	164	104
LES DESERTS	824	439
LESCHERAINES	482	394
MONTAGNOLE	519	295
PUYGROS	239	
SAINT FRANCOIS DE SALES	143	99
SAINTE REINE	142	65
SONNAZ	937	873
ST ALBAN LEYSSE	3 671	3 564
ST BALDOPH	1 499	1 399
ST CASSIN	442	310
ST JEAN D'ARVEY	877	697
ST JEOIRE PRIEURE	1 028	969
ST SULPICE	382	130
THOIRY	259	143
VEREL PRAGONDRAN	276	271
VIMINES	1 079	601
Total général	77 452	71 327

ANNEXE 3 - OBJETS DES FORMATIONS

AMIANTE SS4 - Encadrant - Cumul de fonction
AMIANTE SS4 - Opérateur
ArcGIS
Atelier Révision des Prix
CACES R490 grue auxiliaire de chargement
CATEC - Travailler en espaces confinés : Intervenant & Surveillant (CACES Cat CI & CS)
Chariot cat. 3 - Recyclage
Chlore gazeux
Communication positive et assertive pour mieux travailler ensemble
Confiance en soi et relations professionnelles : s'affirmer dans ses relations professionnelles
Découvrir le dispositif Elio Connect et Guichet
Engin de chantier R482 Cat. F - Attestation d'aptitude
Engins de chantiers Catégorie A
Equipier Première Intervention - EPI
Examen du code de la route dans le cadre des permis
Excel
Exercer la fonction de maître d'apprentissage d'un apprenti ou d'une apprentie
Extension de réseaux et enjeux de financement
FCO (formation continue obligatoire)
FIMO Marchandises
Formation d'intégration des agents de catégorie c
Formation et examen AIPR : Concepteurs / Opérateurs
Gérer le stress quotidien et préserver son énergie
Gestes qui sauvent
GRU - La gestion des conflits
GRU- La base de la communication Relation Usagers
Habilitation électrique
Initiation au soudage électrique à l'arc
IRVE P1-P2
Journées techniques «Estimations des incertitudes de mesure - Premier Pas»
La gestion administrative, financière et technique des marchés de travaux
Le contrôle de l'assainissement non collectif (ANC)
Le développement de la confiance en soi : un atout pour les relations professionnelles
Les clés de la recherche de fuites
Les fondamentaux du management / Management de proximité
L'exécution administrative et financière des marchés publics
Neoscreen
Permis C
Permis EB
Pont roulant
Premiers Secours en Santé Mentale
Préparation à l'examen d'agent de maîtrise - test d'orientation
Préparation Agent de maîtrise concours Externe - interne - 3ème voie - Test d'orientation
Préparation concours agent de maîtrise _ Externe - écrit / agent de maîtrise _ interne-3ème voie - écrit / attaché
Préparation concours externe technicien 2ème classe - oral
Préparation examen professionnel agent de maîtrise - écrit
Prévention des risques de morsures
Prise en main d'un matériel hydrocureur
Programmation capteurs pression VEGABAR et radar VEGAPULS
Protection individuelle en espaces confinés - Prérequis CATEC
Quelle stratégie de tarification de l'eau sur mon territoire ?
Régulation par vannes hydrauliques en réseau de distribution d'eau
Risques travaux en tranchées
SAP BUSINESS OBJECT
Sensibilisation à la manipulation des extincteurs
Sensibilisation égalité homme-femme et sexisme - harcèlement
Signalisation temporaire et balisage de chantiers
SST
Test de positionnement et orientation rédacteur
Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels
Word initiation

ANNEXE 4 - REPARTITION DES COMPTEURS PAR COMMUNES ET PAR MILLÉSIMES DE FABRICATION

	avant 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
AILLON LE JEUNE	25		2		1			10	614	4	12	4	1	6	1	10	69	13	31	24	1
AILLON LE VIEUX	12								39		44	4	2	30		3	4	3	7	13	
ARITH	7			1					201		5			4		4	18	8	25	16	
BARBERAZ	17	45	116	36	74	47	106	119	64	611	79	240	139	46	272	143	102	35	124	106	473
BARBY	6	13	51	69	20	46	204	89	17	11	9	21	48	13	109	147	97	71	353	176	71
BASSENS	12	47	25	52	53	114	147	110	75	90	178	122	185	106	302	214	365	77	187	102	171
BELLECOMBE EN BAUGES	11		1		4	3		4	226		13			3	2	14	73	12	48	36	
CHALLES LES EAUX	22	51	67	91	214	250	183	186	40	81	253	243	264	73	224	132	116	32	156	399	85
CHAMBERY	273	494	680	974	640	1270	1827	2462	1793	5990	3201	2859	1569	1237	993	926	1343	417	3333	1621	1546
COGNIN	3	79	264	259	176	159	193	118	172	241	168	317	286	71	283	137	91	58	90	231	321
CURIENNE	7		1	9	3	8	22	15	4	16	27	138	3	4	3	7	18	2	19	9	11
DOUCY EN BAUGES	3								58		1	2				22	1	3	12	13	
ECOLE									71		1			3	1	6	120	28	16	8	
JACOB BELLE-COMBETTE	1	7	26	44	16	143	65	66	91	160	101	369	164	21	284	139	55	8	39	188	161
JARSY	26								1					8	34	11	119	42	41	3	
LA MOTTE EN BAUGES	7	1	1	5	4				173	1	9		3	3	1	7	34	16	32	41	
LA COMPOTE	64							1	66		5	3		3	1	4	34	4	25	25	
LA MOTTE SERVOLEX	68	78	786	151	109	219	214	220	213	404	560	476	468	286	94	120	203	63	134	351	207
LA RAVOIRE	16	69	80	78	158	176	500	571	194	384	456	402	157	90	159	155	410	101	271	496	284
LA THUILE	1			1		5	33	61	5	48	13	8	8	2	4	5	9	2	3	6	3
LE CHATELARD	11							1	183				1	3	71	1	44	27	88	27	
LE NOYER	17							1	65		4			1	1	6	13	6	33	10	
LES DESERTS	8	1	1	3	2	1	3	1	2	3	6	3		692	2	14	15	6	42	12	13
LESCHE-RAINES	6				3	1	3	2	308		14			4		17	49	16	34	50	
MONTAGNOLE		1		5	1	16	84	89	34	7	53	53	10	12	56	14	26	4	39	7	17
PUYGROS						8	9	36	36	3	77	5	3		13	3	9	3	12	8	5
SAINT FRANCOIS DE SALES	2			2					59		2			1		8	31	3	25	3	
SAINTE REINE	73								13		1			7	1	2	20	2	14	5	
SONNAZ	8	10	67	4	67	59	88	30	26	54	73	95	33	11	21	69	38	12	49	74	60
ST ALBAN LEYSSE	8	42	237	24	116	175	159	173	119	206	248	417	405	99	95	392	131	34	278	274	93
ST BALDOPH	4	6	99	34	46	86	134	121	58	108	195	121	62	7	84	40	65	24	79	64	85
ST CASSIN		1	2	4	4	37	72	44	26	60	17	12	12	4	10	31	44	9	24	12	17
ST JEAN D'ARVEY	2	30	25	3	71	74	120	201	16	34	62	47	9	6	60	12	12	6	29	27	37
ST JEOIRE PRIEURE		4	5	48	187	28	23	45	14	39	55	73	111	15	33	106	68	25	89	51	19
ST SULPICE				1	1	18	28	21	16	49	13	81	39	20	20	13	14	13	16	13	3
THOIRY		6	2	4	4	31	39	72	45	13	3	2	6		11	4	2		7	2	1
VEREL PRA-GONDRAN	4	4	3		2	5	3	6	61	68	9	11	9	1	1	13	7	19	45	10	3
VIMINES	3	6	86	9	104	67	76	87	31	23	28	47	39	7	23	87	130	13	99	80	25
Total général	739	995	2627	1911	2080	3046	4335	4962	5229	8708	5995	6175	4036	2899	3269	3038	3999	1217	5948	4593	3712

ANNEXE 5 - BILAN QUALITE DE L'EAU ARS CLUSE

A = Bonne à très bonne qualité

B = Anomalies ponctuelles

C = Anomalies régulières

D = Mauvaise qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

BARBERAZ

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Notrates	Indicateur global
Puits des Prés	A 100 % conforme	Moy 33,5°F Max. 34°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100% conforme Max. 0,023 µg/l	A Moy.7,4 mg/l Max. 7,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

BARBY

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Marles Ravenets	D 84 % conforme	Moy 17,9°F Max. 18,9°F Eau peu calcaire	A Max. 0,24 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,85 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
Source Triviers (St Jean de la Porte)	A 100 % conforme	Moy 28,7°F Max. 36°F Eau dure	A Max. 1,02 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 13 mg/l Max. 23,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Pre-ventorium	A 100 % conforme	Moy 22,9°F Max. 23,6°F Eau dure	A Max. 0,28 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,85 mg/l Max. 2,5 mg/l	A Eau de bonne qualité

BASSENS

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Notrates	Indicateur global
Puits Joppet	A 98 % conforme	Moy 32,6°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,15 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	B 97% conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées"

CHALLES LES EAUX

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
Source Triviers (St Jean de la Porte)	A 100 % conforme	Moy 28,7°F Max. 36°F Eau dure	A Max. 1,02 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 13 mg/l Max. 23,6 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

CHAMBERY

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Notrates	Indicateur global
Puits Joppet	A 98 % conforme	Moy 32,6°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,15 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits des Iles	A 96 % conforme	Moy 30,5°F Max. 31,7°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,5 mg/l Max. 9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
Source Saint Saturnin	A 100 % conforme	Moy 32,3°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,41 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 7,85 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits des Prés	A 100 % conforme	Moy 33,5°F Max. 34°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100 % conforme Max. 0,023 µg/l	A Moy.7,4 mg/l Max. 7,5 mg/l	A Eau de bonne qualité

COGNIN

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Notrates	Indicateur global
Puits des Iles	A 96 % conforme	Moy 30,5°F Max. 31,7°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,5 mg/l Max. 9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Sources Ensemble 1	A 100 % conforme	Moy 25,70°F Max. 26,3°F Eau dure	A Max. 0,23 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 4,5 mg/l Max. 4,7 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source La Combe	A 94 % conforme	Moy 17,2°F Max. 17,6°F Eau peu calcaire	A Max. 0 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 2,5 mg/l Max. 2,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Le Lard	A 100 % conforme	Moy 25,9°F Max. 31,7°F Eau dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.8,5 mg/l Max. 9 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

CURIENNE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Montgelas	D 83 % conforme	Moy 18,5°F Max. 18,5°F Eau peu calcaire	A Max. 0 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,8 mg/l Max. 0,8 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Source Marles Ravenets	D 84 % conforme	Moy 17,9°F Max. 18,9°F Eau peu calcaire	A Max. 0,24 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,85 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

JACOB BELLECOMBETTE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité

LA MOTTE -SERVOLEX

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Notrates	Indicateur global
Source Les trois Murgiers	A 100 % conforme	Moy 21,80°F Max. 21,90°F Eau dure	A Max. 0,22 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,70 mg/l Max. 2,10 mg/l	A Eau de bonne qualité
Sources Les Fées	A 100 % conforme	Moy 23,1°F Max. 23,7°F Eau dure	A Max. 0,49 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,4 mg/l Max. 1,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits des Iles	A 96 % conforme	Moy 30,5°F Max. 31,7°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,5 mg/l Max. 9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Sources Les Creux	A 100 % conforme	Moy 24,6°F Max. 25,2°F Eau dure	A Max. 0,53 NFU Très bonne qualité	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 3,05 mg/l Max. 4,50 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source La Duy	A 96 % conforme	Moy 19,1°F Max. 21°F Eau peu calcaire	A Max. 0,39 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 9,45 mg/l Max. 14,9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source la Roche Saint Alban	A 100 % conforme	Moy 16,6°F Max. 16,7°F Eau peu calcaire	A Max. 1,23 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 3,3 mg/l Max. 4 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

LA RAVOIRE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Puits des Prés	A 100 % conforme	Moy 33,5°F Max. 34°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100% conforme Max. 0,023 µg/l	A Moy.7,4 mg/l Max. 7,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Triviers (St Jean de la Porte)	A 100 % conforme	Moy 28,7°F Max. 36°F Eau dure	A Max. 1,02 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 13 mg/l Max. 23,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
Source Pre-ventorium	A 100 % conforme	Moy 22,9°F Max. 23,6°F Eau dure	A Max. 0,28 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,85 mg/l Max. 2,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de Grande Montagne - Joigny	A 100 % conforme	Moy 16,6°F Max. 16,7°F Eau peu calcaire	A Max. 0,21 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,8 mg/l Max. 1,9 mg/l	A Eau de bonne qualité

LA THUILE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Notrates	Indicateur global
Source Combe-noire	A 100 % conforme	Moy 15,3°F Max. 15,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,8 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 3 mg/l Max. 3 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de Fasseman	A 96 % conforme	Moy 26,8°F Max. 26,8°F Eau dure	A Max. 0,78 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0 mg/l Max. 0 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Le Mont	D 83 % conforme	Moy 31,9°F Max. 31,9°F Eau très dure	A Max. 2,52 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,8 mg/l Max. 0,8 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

LES DESERTS

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Margeriaz	A 100 % conforme	Moy 19,8°F Max. 20,1°F Eau peu calcaire	A Max. 0,42 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,95 mg/l Max. 1 mg/l	A Eau de bonne qualité
La Meunaz	A 100 % conforme	Moy 20,1°F Max.25,1°F Eau dure	A Max. 0,81 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 3,97 mg/l Max. 6,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Le Noyer / Les Carres / Les Rosses	A 100 % conforme	Moy 20,1°F Max.21,1°F Eau dure	A Max. 1,29 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,19 mg/l Max. 4,7 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Pré Bardin	A 100 % conforme	Moy 20,7°F Max.21,1°F Eau dure	A Max. 0,59 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,5 mg/l Max. 1 mg/l	A Eau de bonne qualité

MONTAGNOLE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Sources Ensemble 1	A 100 % conforme	Moy 25,70°F Max. 26,3°F Eau dure	A Max. 0,23 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 4,5 mg/l Max. 4,7 mg/l	A Eau de bonne qualité"
Source Domaniale 2	A 94 % conforme	Moy 28,6°F Max.30,6°F Eau dure	A Max. 0,89 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1 mg/l Max. 1,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy.4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité

PUYGROS

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Marles Ravenets	D 84 % conforme	Moy 17,9°F Max. 18,9°F Eau peu calcaire	A Max. 0,24 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,85 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

SAINT ALBAN LEYSSE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Puits Joppet	A 98 % conforme	Moy 32,6°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,15 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
Source Preventorium	A 100 % conforme	Moy 22,9°F Max. 23,6°F Eau dure	A Max. 0,28 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,85 mg/l Max. 2,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Marles Ravenets	D 84 % conforme Mauvaise qualité"	Moy 17,9°F Max. 18,9°F Eau peu calcaire	A Max. 0,24 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,85 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

SAINT BALDOPH

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de Grande Montagne - Joigny	A 100 % conforme	Moy 16,6°F Max. 16,7°F Eau peu calcaire	A Max. 0,21 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,8 mg/l Max. 1,9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Pasteur	A 100 % conforme	Moy 25,5°F Max. 28,3°F Eau dure	A Max. 0,99 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 4,88 mg/l Max. 8,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

SAINT CASSIN

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source la Combe	A 94 % conforme	Moy 17,2°F Max. 17,6°F Eau peu calcaire	A Max. 0 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 2,5 mg/l Max. 2,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Les Huïres	A 100 % conforme	Moy 20,5°F Max. 20,7°F Eau dure	A Max. 0,44 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 2,9 mg/l Max. 4,2 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

SAINT JEAN D'ARVEY

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Lovettaz	A 100 % conforme	Moy 22,4°F Max. 25,3°F Eau dure	A Max. 0,48 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 4,75 mg/l Max. 7,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Fontaine Noire	A 100 % conforme	Moy 19,9°F Max. 20,1°F Eau peu calcaire	A Max. 0,2 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 5,2 mg/l Max. 8,9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Preventorium	A 100 % conforme	Moy 22,9°F Max. 23,6°F Eau dure	A Max. 0,28 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,85 mg/l Max. 2,5 mg/l	A Eau de bonne qualité

SAINT JEOIRE PRIEURÉ

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Puits Saint Jean de la Porte	B 97 % conforme	Moy 33,7°F Max. 36°F Eau très dure	A Max. 0,53 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 12 mg/l Max. 13,1 mg/l	B Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
Boisserette	A 100 % conforme	Moy 30,2°F Max. 32,2°F Eau très dure	A Max. 0,42 NFU	NC	A Moy. 0,65 mg/l Max. 0,8 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Marles Ravenets	D 84 % conforme	Moy 17,9°F Max. 18,9°F Eau peu calcaire	A Max. 0,24 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,85 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

SAINT SULPICE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source La Duy	A 96 % conforme	Moy 19,1°F Max. 21°F Eau dure	A Max. 0,39 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 9,45 mg/l Max. 14,9 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits des Iles	A 96 % conforme	Moy 30,5°F Max. 31,7°F Eau très dure	A Max. 0,22 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,5 mg/l Max. 9 mg/l	A Eau de bonne qualité

SONNAZ

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Puits Joppet	A 98 % conforme	Moy 32,6°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,15 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Saint Saturnin	A 100 % conforme	Moy 32,3°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,41 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 7,85 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

THOIRY

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Marles Ravenets	D 84 % conforme	Moy 17,9°F Max. 18,9°F Eau peu calcaire	A Max. 0,24 NFU	A 100% conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 0,85 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

VEREL PRAGONDRAN

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Sources la Croix / La Savatine	A 100 % conforme	Moy 29,2°F Max.31,3°F Eau dure	A Max. 0,2 NFU	NC	A Moy. 1,05 mg/l Max. 1,2 mg/l	A Eau de bonne qualité
Puits Joppet	A 98 % conforme	Moy 32,6°F Max. 35,3°F Eau très dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 8,15 mg/l Max. 9,5 mg/l	A Eau de bonne qualité

VIMINES

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Le Lard	A 100 % conforme	Moy 25,9°F Max. 31,7°F Eau dure	A Max. 0,46 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l		A Eau de bonne qualité
Sources Pierre rouge / Saint Martin	A 100 % conforme	Moy 19,5°F Max. 21,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,64 NFU	NC	A Moy.2,5 mg/l Max. 3 mg/l	A Eau de bonne qualité

ANNEXE 5 - BILAN QUALITE DE L'EAU ARS BAUGES

AILLON LE JEUNE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de la Bergerie	A 96 % conforme	Moy 12,9°F Max. 13,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,62 NFU	NC	A Moy. 1,4 mg/l Max. 1,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de Fontaine Noire	A 100 % conforme	Moy 15,9°F Max. 15,9°F Eau peu calcaire	A Max. 1,97 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,7 mg/l Max. 2 mg/l	A Eau de bonne qualité

AILLON LE VIEUX

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de Pré Paissard	D 90 % conforme	Moy 15°F Max. 15,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,38 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,55 mg/l Max. 1,7 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

ARITH

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de la Dhuy	A 100 % conforme	Moy 19,4°F Max. 20,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,28 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,5 mg/l Max. 1,7 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

BELLECOMBE EN BAUGES

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Le Techet	A 94 % conforme	"Moy 12,9°F Max. 13,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,62 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,4 mg/l Max. 1,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Le Mont	A 100 % conforme	Moy 19,6°F Max. 21,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,47 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,05 mg/l Max. 2,1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de la Pelozet	D 90 % conforme	Moy 18°F Max. 19,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,42 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,5 mg/l Max. 2,86 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Source de Farny	A 100 % conforme	Moy 22,5°F Max. 24,3°F Eau dure	A Max. 0,42 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,02 mg/l Max. 2,1 mg/l	A Eau de bonne qualité

DOUCY EN BAUGES

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de Champ David	D 87 % conforme	Moy 20,8°F Max. 20,8°F Eau dure	A Max. 0,45 NFU	A 100 % conforme Max. 0,016 µg/l	A Moy. 0 mg/l Max. 0 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Source de Drès	C 93 % conforme	Moy 17,2°F Max. 17,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,45 NFU	NC	A Moy. 0,6 mg/l Max. 0,6 mg/l	C Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
Sources de la Chapelle	"D 87 % conforme Mauvaise qualité"	"Moy 17,4°F Max. 18°F Eau peu calcaire"	"A Max. 0,68 NFU Très bonne qualité"	"A 100% conforme Max. 0 µg/l"	"A Moy. 0,85 mg/l Max. 1 mg/l Très bonne qualité"	"D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation"

ECOLE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source des Chaudannes	A 100 % conforme	Moy 13,9°F Max. 14,6°F Eau peu calcaire	A Max. 1,56 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,25 mg/l Max. 2,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de la Touvière	C 95 % conforme	Moy 17,6°F Max. 18°F Eau peu calcaire	A Max. 0,23 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,05 mg/l Max. 1,2 mg/l	C Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation

JARSY

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source des Chaudannes	A 100 % conforme	Moy 13,9°F Max. 14,6°F Eau peu calcaire	A Max. 1,56 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,25 mg/l Max. 2,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de la Touvière	C 95 % conforme	Moy 17,6°F Max. 18°F Eau peu calcaire	A Max. 0,23 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,05 mg/l Max. 1,2 mg/l	C Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
Source de Coudray	A 94 % conforme	Moy 18,6°F Max. 19,7°F Eau peu calcaire	A Max. 0,21 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,1 mg/l Max. 1,1 mg/l	A Eau de bonne qualité

LA COMPOTE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source des Chaudannes	A 100 % conforme	Moy 13,9°F Max. 14,6°F Eau peu calcaire	A Max. 1,56 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,25 mg/l Max. 2,6 mg/l	A Eau de bonne qualité

LA MOTTE EN BAUGES

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de la Pelozet	D 90 % conforme	Moy 18°F Max. 19,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,42 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,5 mg/l Max. 2,86 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Source de Farny	A 100 % conforme	Moy 22,5°F Max. 24,3°F Eau dure	A Max. 0,42 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,02 mg/l Max. 2,1 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

LE CHATELARD

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de la Lavanche	D 81 % conforme	Moy 23,3°F Max. 23,3°F Eau dure	A Max. 0 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2 mg/l Max. 2 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Source des Chaudannes	A 100 % conforme	Moy 13,9°F Max. 14,6°F Eau peu calcaire	A Max. 1,56 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,25 mg/l Max. 2,6 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source des Garins	D 83 % conforme	"Moy 19,4°F Max. 19,5°F Eau peu calcaire	A Max. 0,58 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 0,8 mg/l Max. 0,9 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

LE NOYER

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source Le Noyer / Les Carres / Les Rosses	A 100 % conforme	Moy 20,1°F Max. 21,1°F Eau dure	A Max. 1,29 NFU	A 100 % conforme Max. 0,0 µg/l	A Moy. 1,19 mg/l Max. 4,7 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de Plan Thomas	A 100 % conforme	Moy 24,1°F Max. 24,7°F Eau dure	A Max. 0,64 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1 mg/l Max. 1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source du Manteau Blanc	C 93 % conforme	Moy 20,2°F Max. 20,2°F Eau dure	A Max. 0,3 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,4 mg/l Max. 1,4 mg/l	C Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
Source des Cerdailiers	A 100 % conforme	Moy 19,4°F Max. 20,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,28 NFU	A 100% conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,5 mg/l Max. 1,7 mg/l	A Eau de bonne qualité

LESCHERAINES

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de la Pelozet	D 90 % conforme	Moy 18°F Max. 19,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,42 NFU Très bonne qualité	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 2,5 mg/l Max. 2,86 mg/l	D Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation
Source les Cornes	A 100 % conforme	Moy 22,4°F Max. 23,8°F Eau dure	A Max. 1,85 NFU	NC	A Moy. 1,35 mg/l Max. 1,5 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source Lot du Bois	A 100 % conforme	Moy 17,1°F Max. 17,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,56 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 0,7 mg/l Max. 1,4 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source des Cerdailers	A 100 % conforme	Moy 19,4°F Max. 20,3°F Eau peu calcaire	A Max. 0,28 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,5 mg/l Max. 1,7 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

SAINTE REINE

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de la Touvière	C 95 % conforme	Moy 17,6°F Max. 18°F Eau peu calcaire	A Max. 0,23 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1,05 mg/l Max. 1,2 mg/l	C Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation

SAINT FRANÇOIS DE SALES

Puits / Source	Bactériologie	Dureté	Turbidité	Pesticides	Nitrates	Indicateur global
Source de Plan Thomas	A 100 % conforme	Moy 24,1°F Max. 24,7°F Eau dure	A Max. 0,64 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 1 mg/l Max. 1 mg/l	A Eau de bonne qualité
Source de la Dhuy	A 100 % conforme	Moy 17,8°F Max. 19,2°F Eau peu calcaire	A Max. 0,64 NFU	A 100 % conforme Max. 0 µg/l	A Moy. 3,7 mg/l Max. 5,9 mg/l	A Eau de bonne qualité

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Une faible contamination bactériologique a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres, Elle peut être consommée par tous.

L'eau distribuée présente une qualité bactériologique insuffisante. Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours ou à engager.

ANNEXE 6 - TRAVAUX EAU POTABLE

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Adaptations aux évolutions	Amélioration captages et mise en place mesures debits	10 025 €
	DUP Protection réglementaire captages	4 976 €
	PGRE - Renforcement conduite UDI Bataillarde - La Motte Servolex	1 539 709 €
Mise aux normes branchements plomb	Réhabilitation branchements AEP en Plomb et PVC	69 359 €
	Réhabilitation branchement Plomb + mise en place bornes compteur - Chemin de Pignon - La Motte Servolex	66 441 €
Projets transverses liés aux opérations Programme local de l'habitat	Extention canalisation distribution AEP liée projet immobilier	68 654 €
	Dévoisement et modification de réseau et ouvrage régulation - Hameau de Thormeroz - Thoiry	1 201 €
	Modification et dévoiement de réseaux accompagnement aménagement immobilier	163 159 €
	Dévoisement distribution DN125 - Jarsy	91 053 €
	Restructuration canalisation distribution - ZAC Eco-hameau des Granges - La Motte Servolex	54 877 €
Renforcement adduction	Séparation Adduction Noyer/carres + bypass Rosses - Les Déserts	114 187 €
Renouvellement réseaux suite analyse multi-critères 2022	Rénovation canalisation de distribution - Rue du Granier - Jacob Bellecombette	21 752 €
	Rénovation distribution en encorbellement - Pont de Belleville - Jarsy	235 €
	Rénovation canalisation distribution Chemin de Foray - La Motte Servolex	47 731 €
	Rénovation canalisation distribution Rue Jean Pellerin - Chambery	8 775 €
	Réservoir Villeneuve : Rénovation conduites distribution Cognin et Saint Cassin	42 377 €
	Restructuration canalisation distribution liée OPV	44 148 €
	Restructuration production distribution Barberaz PHASE 4 Renforcement réseau	1 500 €
	Restructuration UDI MOLLARD Partie 11 Renforcement canalisation de distribution	16 785 €
	Restructuration rénovation conduite de distribution - Route de Villard Marin- La Motte Servolex	33 683 €
	Rue du Noiray - La Motte Servolex	132 €
	Rénovation et renforcement distribution - RD1006 Barberaz- La Ravoire	111 333 €

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Renouvellement réseaux AEP analyse multi-critères 2021	Travaux rue de la Tessonnière - La Motte-Servolex	94 855€
	Chef-lieu Le Plan de Chere au préalable opération immobilière au chef lieu	80 748 €
	Renforcement de la conduite de transport - Ecole, La Compote, Le Chatelard	670 070 €
	La Compote Chemin de la Compôte : rénovation AEP	32 718 €
	Le Noyer Chef lieu : rénovation (abandon du réservoir du Chef-lieu)	6 090 €
	Etude préalable corrosion conduite DN500 - Chantier RD1006	19 437 €
	Rénovation canalisation distribution - Hameau La combe - Aillon le Jeune	224 276 €
	Restructuration et abandon canalisation distribution domaine privé	330 €
	Rénovation canalisation distribution Rue Lucien Chiron - Chambéry	25 259 €
	Secteur Villeneuve suite travaux surpresseur restructuration réseaux - Cognin	535 €
	Rénovation canalisation distribution - Hameau de Crevibert - Aillon le Jeune	162 056 €
	Rénovation canalisation distribution Hameau Doucy Dessous	172 463 €
Renouvellement réseaux en lien avec les opération de voirie	Renovation canalisation distribution liée OPV	145 702 €
	Le Chatelard Vieux Bourg : rénovation/restructuration distribution	214 494 €
Restructuration alimentation communes	Secours Les Déserts	2 882 226 €
	Travaux réseaux modification fonction / régulation - Saint Jean d'arvey	86 683 €
	Maillage secours Chemin du Noiray à Chemin de Comte Marin - La Motte Servolex	135 388 €
	Maillage UDI Mollard / St Saturnin - Bassens - Chambéry	216 425 €
Maintien du patrimoine	Réhabilitation Réservoir Bataillarde - Chambéry	16 805 €
	Bauges : Raccordement électrique des ouvrages	18 530 €
	GER Renouvellement Pompape	7 811 €
	Patrimoine Génie Civil et Hydraulique en distribution et production	126 59 €
Divers		9 089 €
Total général		7 860 677 €

ANNEXE 8 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT
Opérations liées Programme local de l'habitat	Modification branchement - Chambéry	707 €
	Rénovation du collecteur unitaire - rue Garibaldi - Chambéry	45 979 €
	Extension du réseau EU - RD ZA sud - Ecole	2 800 €
	Modification dévoiement réseaux EU accompagnement aménagement immobilier	82 527 €
	Dévoiement collecteur DN400 - Rue du Puits d'Ordet - La Ravoire	2 000 €
	Rénovation collecteur liée aménagement immobilier et OPV	1 348 €
Ouvrages intercommunaux eaux usées	Bassin Stockage Restitution - Chambéry	307 580 €
Projets liés au contrat bassin versant	Création réseau EU + STEP - Hameau Entrenant - La Thuile	3 840 €
	Le Chatelard Vieux Bourg : restructuration - collège	27 004 €
	Création réseau transport EU - La Magne / Charmillon - St François de Sales	900 €
Renouvellement réseau AMC	Rénovation réseaux EU- Périmètre rapproché puits des lles - La Motte-Servolex / Chambéry	1 349 264 €
SDE - Maintien du patrimoine	Aménagement des locaux	9 171 €
	UDEP: Réhabilitation des bétons bâtiment EXI	5 750 €
	Poste de relevage	13 714 €
	Poste de relevage	41 294 €
	Réseaux - Maintenance et réparations	45 000 €
	STEP macrophytes	103 187 €
	Injection graisses digesteurs UDEP	5 000 €
	Le Chatelard : STEP: Rénovation prfit la Madeleine	66 181 €
	Le Noyer - création de la station d'épuration	178 881 €
	Maintenance et reparations du patrimoine de collecteurs non visitables	141 132 €
	RD 1006 Rénovation collecteur liée opération de voirie RD1006 - Barbez / La Ravoire	94 756 €
	Rénovation réseau unitaire - centre ancien - Chambéry	826 889 €
	Renovation réseaux en commun travaux ou séparatif	14 315 €
	STEP Aillon le Jeune - Mise aux normes et conformité MP	36 437 €
	UDEP : Unité d'injection de biométhane	2 147 030 €
Vidange et travaux digesteurs et mise en place tamis sous pression	1 621 118 €	
Système autosurveillance réseaux et déversoirs d'orages	Lescheraines : Création Poste de relèvement en lieu et place de la STEP du Plan d'eau et raccordement	33 928 €
Schéma directeur	Etude capacitaire et fonctionnelle des réseaux - Sud aggro	83 845 €
	Travaux Aménagement déversoir d'orage	10 963 €
Divers		200 916 €
Total général		7 503 457 €

ANNEXE 9 - FACTURE BAUGES



FACTURE D'EAU et D'ASSAINISSEMENT

Expéditeur
 GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX -
 Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard
 N° TVA intracommunautaire : Budget eau FR IA 200 069 110 - Budget asst FR BG 200 069 110
 TVA sur les débits

> Vos informations clients
 Lieu de consommation :
 [REDACTED]
 73340 BELLECOMBE EN BAUGES
 N°PDI : [REDACTED]
 N° abonné : [REDACTED]

CONTACTS

> Concernant cette facture
 Par courrier
 Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard
 Horaires d'ouverture de l'accueil
 RDV sur simplici.grandchambery.fr
 Horaires d'accueil téléphonique
 Lu au Ve de 9h-12h / 14h-17h30 (sauf Ve à 16h30)
 au 04.79.54.53.56
 Internet
simplici.grandchambery.fr

> Concernant le paiement
 Service de Gestion Comptable de Chambéry
 5 rue Jean Girard Madoux - BP 31054
 73010 Chambéry Cedex
sgc.chambery@dgfip.finances.gouv.fr
 Horaires d'ouverture de l'accueil
 Lu au Ve : 8h45-12h15/13h15-15h45
 Fermé le mercredi
 Horaires d'accueil téléphonique
 Lu au Ve : 8h45 à 12h15
 au 04.79.96.00.87
 Coordonnées bancaires
 IBAN FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072
 BIC BDFEFRPPCCT

> Urgences
 En cas d'urgence sur votre réseau en dehors des horaires d'ouverture au public 04.79.54.53.59

Décompte à conserver
 MONTANT EN EUROS
 180,64

Standard prélevement SEPA (privilège) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le titulaire à effectuer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de paiement. Sans limitation de droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont énumérés dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélevement SEPA privilégié. Votre signature et votre autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE
 XXXXXXXXXXXXXXXX
 En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire.
 IBAN : [REDACTED]
 Titulaire compte : [REDACTED]

[REDACTED]
 73340 BELLECOMBE EN BAUGES

Facture simplifiée
 FACTURE N° 2022 / [REDACTED] X du 14/11/2022
 Votre consommation facturée : 120 m3
 Abonnement et distribution de l'eau potable 216,00
 Abonnement et collecte des eaux usées 223,08
 Taxes et prestations 65,56
 Prix de l'eau au litre : 0,00330 € Coût de l'abonnement : 109,13 €
 Total de votre facture 504,64 €
 Déduction des acomptes versés 324,00 €
NET A PRELEVER 180,64 €
 Votre facture vous sera prélevée le : 10/12/2022

Signataire : Pascalée Lucas, directrice de l'eau et de l'assainissement
 Evolution de votre consommation

Date/Relève	m3 consommés	Reel	Reel
16/06/2022	120	Reel	
08/06/2021	79	Reel	

 Votre prochain échéancier

10/01/2023 : 48,00 € - Acompte	10/07/2023 : 48,00 € - Acompte
10/02/2023 : 48,00 € - Acompte	10/08/2023 : 48,00 € - Acompte
10/03/2023 : 48,00 € - Acompte	10/09/2023 : 48,00 € - Acompte
10/04/2023 : 48,00 € - Acompte	10/12/2023 : 0 € - Décompte
10/05/2023 : 48,00 € - Acompte	
10/06/2023 : 48,00 € - Acompte	

TIP SEPA
 Référence Unique du Mandat : FR25EAU471853IA000CTR260482W0001
 ICS : FR25EAU471853
 Référence : 2022 / [REDACTED] Montant : xx €
 Créancier : Grand Chambéry

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
 94974 CRETEIL CEDEX 9

Détail des modalités de paiement au verso

Votre compte sera débité automatiquement sans intervention de votre part (sauf solde en votre faveur)
 En cas de règlement par prélevement SEPA ce document vaut pré-notification

Compteur N°	Opération	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Consommation facturée
19BA257414		16/06/2022	84	204	120	120

Facture Détaillée

	Tranche	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement EAU								
du 09/06/2021 au 31/12/2021		J	206	0,145210	29,91	5,50 %	1,65	31,56
du 01/01/2022 au 16/06/2022		J	167	0,145210	24,25	5,50 %	1,33	25,58
Consommation EAU								
du 09/06/2021 au 31/12/2021	de 31 à 120 m3 de l'année civile	M3	66	1,287000	84,94	5,50 %	4,67	89,61
du 01/01/2022 au 16/06/2022	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	30	0,800000	24,00	5,50 %	1,32	25,32
du 01/01/2022 au 16/06/2022	de 31 à 120 m3 de l'année civile	M3	24	1,300000	31,20	5,50 %	1,72	32,92
Location compteur EAU								
du 09/06/2021 au 31/12/2021		Euros	206	0,027950	5,76	5,50 %	0,32	6,08
du 01/01/2022 au 16/06/2022		Euros	167	0,027950	4,67	5,50 %	0,26	4,93
Abonnement EAUX USEES								
du 09/06/2021 au 31/12/2021		An	0,564	36,200000	20,42	10,00 %	2,04	22,46
du 01/01/2022 au 06/02/2022		An	0,101	36,200000	3,66	10,00 %	0,37	4,03
du 07/02/2022 au 16/06/2022		An	0,356	37,000000	13,17	10,00 %	1,32	14,49
Consommation EAUX USEES								
du 09/06/2021 au 31/12/2021	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	66	1,446000	95,44	10,00 %	9,54	104,98
du 01/01/2022 au 16/06/2022	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	30	1,177000	35,31	10,00 %	3,53	38,84
du 01/01/2022 au 16/06/2022	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	24	1,450000	34,80	10,00 %	3,48	38,28
Redevance modernisation réseaux EAUX USEES								
du 09/06/2021 au 16/06/2022		m3	120	0,160000	19,20	10,00 %	1,92	21,12
Redevance Lutte contre la pollution domestique EAU								
du 09/06/2021 au 16/06/2022		Euros	120	0,280000	33,60	5,50 %	1,85	35,45
Taxe prélèvement (EAU)								
du 09/06/2021 au 31/12/2021		Euros	66	0,071000	4,69	5,50 %	0,26	4,95
du 01/01/2022 au 16/06/2022		Euros	54	0,071000	3,83	5,50 %	0,21	4,04
TOTAL					HT		TVA	TTC
					468,85		35,79	504,64

Titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617.23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Voie de recours : dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L.1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance jusqu'à 10 000 euros.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (l'assistance d'un avocat est obligatoire).

Modalités de paiement

- Par carte bancaire : www.grandchambery.fr.
- En numéraire et carte bancaire : si le montant est inférieur à 300 euros, muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).
- Par chèque bancaire ou postal : libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe.
- Par TIP : dater, signer et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe, le volet TIP accompagné d'un RIB pour le premier paiement.
- Par prélèvement à partir de la prochaine facture : contacter l'antenne des Bauges.

ANNEXE 9 - FACTURE CLUSE DE CHAMBERY



FACTURE D'EAU et D'ASSAINISSEMENT

Expéditeur
GRAND CHAMBERY - SERVICE DES EAUX -
298 rue de Chantabord. CS82618 . 73026 Chambéry Cedex
N° TVA intracommunautaire : Budget eau FR IA 200 069 110 - Budget asst FR BG 200 069 110
TVA sur les débits

> Vos informations clients

Lieu de consommation :

73230 BARBY

N° PDI :

N° abonné :

CONTACTS

> Concernant cette facture

Par courrier

298 rue de Chantabord. CS82618 .
73026 Chambéry Cedex

Horaires d'ouverture de l'accueil

RDV sur
simplici.grandchambery.fr

Horaires d'accueil téléphonique

Lu au Ve : 8h-12h /13h30-17h30
au 04.79.96.86.70

Internet

simplici.grandchambery.fr

> Concernant le paiement

Service de Gestion Comptable de
Chambéry
5 rue Jean Girard Madoux - BP 31054
73010 Chambéry Cedex
sgc.chambery@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil

Lu au Ve : 8h45-12h15/13h15-15h45
Fermé le mercredi

Horaires d'accueil téléphonique

Lu au Ve : 8h45 à 12h15
au 04.79.96.00.87

Coordonnées bancaires

IBAN FR59 3000 1002 79C7 3000 0000 072
BIC BDFEFRPPCCT

> Urgences

En cas d'urgence sur votre réseau en
dehors des horaires d'ouverture au
public 04.79.96.86.70

Décompte
à conserver

MONTANT EN EUROS

446,98



Détail des
modalités de paiement
au verso

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Les droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire.
IBAN :

73230 BARBY

Facture simplifiée

FACTURE N° 2022 / du 03/05/2022

Votre consommation facturée : 120 m3

Abonnement et distribution de l'eau potable	194,91
Abonnement et collecte des eaux usées	186,51
Taxes et prestations	65,56

Prix de l'eau au litre : 0,00342 €

Coût de l'abonnement : 36,25 €

Total de votre facture

446,98 €

NET A PAYER

446,98 €

A régler avant le :

03/06/2022

Prochaine facture novembre 2022, calculée sur estimation de votre consommation.
Signataire : Pascale Lucas, directrice de l'eau et de l'assainissement

Evolution de votre consommation

Date/Relève	m3	consommés
07/04/2022	120	Reel
27/10/2021	54	Estime
02/04/2021	47	Reel

TIP SEPA

Référence Unique du Mandat : TIPSEPA0730105070000331052210073122

ICS : FR25EAU471853

Référence : 2022 / Montant : 446,98 €

Créancier : Grand Chambéry

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

941133000175 79030033105221007310730104911706

44698

Compteur N°	Opération	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Consommation facturée
		07/04/2022	322	442	120	120

Facture Détaillée

	Tranche	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant hors taxes	Taux de TVA	Montant TVA	Montant TTC	
Abonnement									
Abonnement eau potable									
	du 28/10/2021 au 31/12/2021	J	65	0,112330	7,30	5,50 %	0,40	7,70	
	du 01/01/2022 au 07/04/2022	J	97	0,117810	11,43	5,50 %	0,63	12,06	
Eau potable									
Eau potable									
	du 28/10/2021 au 31/12/2021	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	48	1,585000	76,08	5,50 %	4,18	80,26
	du 01/01/2022 au 07/04/2022	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	30	0,800000	24,00	5,50 %	1,32	25,32
	du 01/01/2022 au 07/04/2022	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	42	1,570000	65,94	5,50 %	3,63	69,57
Abonnement									
Abonnement eaux usées									
	du 28/10/2021 au 31/12/2021	J	65	0,090410	5,88	10,00 %	0,59	6,47	
	du 01/01/2022 au 06/02/2022	J	37	0,090410	3,35	10,00 %	0,34	3,69	
	du 07/02/2022 au 07/04/2022	J	60	0,095890	5,75	10,00 %	0,58	6,33	
Redevance assainissement									
Eaux usées									
	du 28/10/2021 au 31/12/2021	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	48	1,460000	70,08	10,00 %	7,01	77,09
	du 01/01/2022 au 07/04/2022	de 0 à 30 m3 de l'année civile	M3	30	0,800000	24,00	10,00 %	2,40	26,40
	du 01/01/2022 au 07/04/2022	de 31 à 250 m3 de l'année civile	M3	42	1,440000	60,48	10,00 %	6,05	66,53
Lutte contre la pollution									
Lutte contre la pollution									
	du 28/10/2021 au 07/04/2022	M3	120	0,280000	33,60	5,50 %	1,85	35,45	
Modernisation des réseaux de collecte									
Modernisation réseaux de collecte									
	du 28/10/2021 au 07/04/2022	M3	120	0,160000	19,20	10,00 %	1,92	21,12	
Redevance prélèvement									
Redevance prélèvement									
	du 28/10/2021 au 31/12/2021	M3	48	0,071000	3,41	5,50 %	0,19	3,60	
	du 01/01/2022 au 07/04/2022	M3	72	0,071000	5,11	5,50 %	0,28	5,39	
TOTAL					HT		TVA	TTC	
					415,61		31,37	446,98	

Titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617.23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Voie de recours : dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- Le Tribunal d'Instance jusqu'à 10 000 euros.
- Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (l'assistance d'un avocat est obligatoire).

Modalités de paiement

- Par carte bancaire : www.grandchambery.fr
- En numéraire et carte bancaire : si le montant est inférieur à 300 euros, muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire agréé (liste consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- Par chèque bancaire ou postal : libeller le chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre le volet TIP non signé et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe
- Par TIP : dater, signer et envoyer dans l'enveloppe fenêtre jointe, le volet TIP accompagné d'un RIB pour le premier paiement
- Par prélèvement à partir de la prochaine facture : www.grandchambery.fr

ANNEXE 10 - DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

QUALITÉ DE L'EAU

Code	Qualité eau	Définition	Finalité
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques	Proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur	Donner une mesure statistique de qualité microbiologique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physicochimiques	Proportion des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art R 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur	Donner une mesure statistique de qualité physicochimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sur la base des contrôles réglementaires

PATRIMOINE

Code	Patrimoine	Définition	Finalité
P 103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 points attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente
P 202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées	Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et son évolution, gage d'une politique patrimoniale efficiente
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

SERVICE À L'USAGER

Code	Service à l'utilisateur	Définition	Finalité
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
D 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)	Indicateur descriptif du service qui caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture)	Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement
P 155.1	Taux de réclamations eau potable	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau
P 258.1	Taux de réclamations assainissement	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000	Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif

DISTRIBUTION EAU POTABLE

Code	Distribution eau potable	Définition	Finalité
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

COLLECTE DES EAUX USÉES

Code	Collecte eaux usées	Définition	Finalité
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif	Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif
P 252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privées des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte. L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes

COLLECTE DES EAUX USÉES (SUITE)

Code	Collecte des eaux usées	Définition	Finalité
P 255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.	L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis	L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Fiche non dispo , en cours de refonte	Fiche non dispo , en cours de refonte
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Fiche non dispo , en cours de refonte	Fiche non dispo , en cours de refonte
P 205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Fiche non dispo , en cours de refonte	Fiche non dispo , en cours de refonte
D 202.2	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code	ANC	Définition	Finalité
D 301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone d'assainissement non collectif	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance
D 302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Indice de 0 à 140 attribué en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de l'assainissement non collectif. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise en œuvre des éléments obligatoires du service public d'assainissement non collectif (Partie A - 100 points), et à l'existence et à la mise en œuvre des éléments facultatifs du service d'assainissement non collectif (Partie B - 40 points).	Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		Installation neuve
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		Installation existante
P 301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées	L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Code	Traitement des eaux usées	Définition	Finalité
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées
P 206.6	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de la collectivité dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires
P 206.3	Quantité de sous produits évacués et / ou valorisés selon filières conformes		Sables valorisés
			Refus de dégrillage
			Sables évacués
			Graisses évacuées
D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte	Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration

FINANCES

Code	Finances	Définition	Finalité
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement
P 109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés
P 207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé (€/m ³)	Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés
D 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	Montant de la facture d'eau en lien avec le service eau potable
D 204.0	Prix TTC du service Assainissement au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	Montant de la facture d'eau en lien avec le service assainissement
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

ANNEXE 11 - GLOSSAIRE

AEP - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

AMO - ASSISTANT MAITRE D'OEUVRE

ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ARS - AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ

ASAP - AVIS DES SOMMES À PAYER

CODERST - COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

CRU - CHARGÉ DE RELATION USAGERS

CTM - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

DBO - DEMANDE BIOLOGIQUE EN OXYGÈNE

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE

DEA - DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DUP - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

EH - ÉQUIVALENT HABITANT

EQSP - ENVIRONNEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

ETP - EQUIVALENT TEMPS PLEIN

EU - EAUX USÉES

FSL - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

MEST - MATIÈRE EN SUSPENSION TOTALE

NM3/J - NORMOMÈTRE CUBE PAR JOUR

NOX - OXYDE D'AZOTE

PEI - PÔLE EXPLOITATIONS ET INFRASTRUCTURES

PES-ASAP - PROTOCOLE D'ÉCHANGE STANDARD - AVIS DES SOMMES A
PAYER

PFI - PÔLE FINANCES ET INSTANCES

PI - POTEAU INCENDIE

PND - PLI NON DISTRIBUABLE

PPI - PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

PU - PÔLE USAGERS

RSDE - RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU

RTU - RELATION TECHNIQUE USAGERS

STEP - STATION D'EPURATION

UDEP - USINE DE DEPOLLUTION

UND - USAGER NON DOMESTIQUE

UVE - UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Rapport d'activité du Service des Eaux
Rédaction, coordination et mise en page - Direction de l'eau et de l'assainissement
Crédits photo : Grand Chambéry



GRAND CHAMBÉRY

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
Tél. 04 79 96 86 00



grandchambery.fr



[grandchambery](https://www.facebook.com/grandchambery)



[grandchambery](https://twitter.com/grandchambery)



[grandchamberyofficiel](https://www.instagram.com/grandchamberyofficiel)



[grandchambery](https://www.youtube.com/grandchambery)



[grand chambery](https://www.linkedin.com/company/grandchambery)